



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 4 novembre 2019

MAIRIE	5
AFFAIRES GENERALES	5
CULTURE	7
VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE	13
FAMILLE ET PETITE ENFANCE	14
AFFAIRES SCOLAIRES	18
CAISSE DES ECOLES	25
LOGEMENT ET URBANISME	25
POLITIQUE DE LA VILLE	28
CENTRES SOCIAUX	29
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	29
PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS	31
ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE	33
EMPLOI	34
COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	36
ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	38
PRÉVENTION	39
JEUNESSE	40
QUESTIONS ORALES	40
VŒUX	51

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^e arrondissement le 21 octobre 2019, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 4 novembre 2019 en la salle des mariages du XVIII^e arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Etaient présents :

Maya AKKARI, Frédéric BADINA-SERPETTE, Catherine BELEM, Félix BEPPO, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, Gérald BRIANT, Galla BRIDIER, Ian BROSSAT, Philippe DARRIULAT, Jean-Philippe DAVIAUD, Cédric DAWNY, Martine DEBONNEUIL, Philippe DURAND, Afaf GABELOTAUD, Mario GONZALEZ, Didier GUILLOT, Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Éric LEJOINDRE, Pierre LISCIA, Loïc LORENZINI, Douchka MARKOVIC, Sandrine MEES, Fadila MEHAL, Nadine MEZENCE, Michel NERYRENEUF, Danièle PREMEL, Sarah PROUST, Laurent QUEINNEC, Carine ROLLAND, Hugo TOUZET, Violaine TRAJAN, Daniel VAILLANT.

Etaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

Evelyne DAMS à Carine ROLLAND

Gilles MENEDE à Jean-Philippe DAVIAUD

Valérie MOUZANUIK à Martine de BONNEUIL

Michel LANGLOIS à Christian HONORÉ

Félix BEPPO (départ anticipé) à Didier GUILLOT

Ian BROSSAT (départ anticipé) à Gérald BRIANT

Mario GONZALEZ (départ anticipé) à Philippe DARRIULAT

Pascal JULIEN (arrivée tardive et départ anticipé) à Frédéric BADINA-SERPETTE

Loïc LORENZINI (arrivée tardive) à Douchka MARKOVIC

Désignation du secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que l'on puisse commencer notre séance et que nous désignions secrétaire de séance Philippe DURAND. Pas de difficultés ? Je vous en remercie.

Je vous informe que j'ai reçu les pouvoirs suivants :

- Évelyne DAMS à Carine ROLLAND
- Gilles MENEDE à Jean-Philippe DAVIAUD
- Valérie MOUZANUIK à Martine de BONNEUIL
- Michel LANGLOIS à Christian HONORÉ
- Félix BEPPO (départ anticipé) à Didier GUILLOT
- Ian BROSSAT (départ anticipé) à Gérald BRIANT
- Mario GONZALEZ (départ anticipé) à Philippe DARRIULAT
- Pascal JULIEN (arrivée tardive et départ anticipé) à Frédéric BADINA-SERPETTE
- Loïc LORENZINI (arrivée tardive) à Douchka MARKOVIC

S'il y avait d'autres pouvoirs, faites-les passer à l'administration.

Hommage à Jean-Michel MARTIAL

Eric LEJOINDRE : Avant d'entrer dans l'ordre du jour de notre conseil, je voulais quand même que nous commencions cette séance en rendant un hommage mérité à une personnalité du 18^e qui nous a quittés le 18 octobre dernier. Je pense bien sûr à Jean-Michel MARTIAL, que chacun connaissait comme grand comédien de théâtre, de cinéma, de télévision aussi bien sûr, metteur en scène remarqué ayant apporté à notre culture quelque chose d'assez fort, qui tenait aussi à la promotion de la diversité, à son engagement citoyen. Il a été un acteur éminent de la valorisation en métropole des cultures des outre-mers et dans la défense aussi des ultramarins, concrétisée par la création d'une association culturelle parisienne qui s'appelait L'Autre Souffle, créant aussi un festival qui s'appelait Kanoas, mais qui a aussi compté un peu. Et puis il a été, chacun s'en souvient peut-être ici, président du CREFOM - Conseil Représentatif des Français d'outre-mer - de 2016 à très récemment.

Puis Jean-Michel MARTIAL a été un conseiller du 18^e arrondissement présent autour de cette table de 1995 à 2001. Il a été, Daniel VAILLANT le dira sûrement beaucoup mieux que moi, un acteur de la vie locale très important.

Je vous propose bien sûr que nous lui rendions hommage. Je ne doute pas que par ailleurs, la Ville de Paris saura rendre un hommage mérité à Jean-Michel MARTIAL, mais je voulais que nous ayons ici une pensée de solidarité et d'amitié à ses proches, à sa famille dont certains sont encore des acteurs du 18^e aujourd'hui, à ses nombreux amis dont un certain nombre sont autour de la table, ici. Je pense notamment bien sûr à Claudine BOUYGUES, qui a suivi toute la famille MARTIAL. Je vous propose que nous respections une minute de silence avant que je ne laisse la parole.

Merci beaucoup. Je crois que Daniel VAILLANT souhaitait dire un mot. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

Daniel VAILLANT : Merci Monsieur le Maire. Je rajouterai peu de choses. Simplement, Jean-Michel MARTIAL était un grand gaillard, un bel acteur.

Il était aussi originaire, né à Madagascar, des parents de la Guadeloupe et il a travaillé en Guyane. Jean-Michel MARTIAL était non seulement un acteur confirmé, mais il a été aussi chirurgien-dentiste. Son frère, lui-même acteur, on l'a connu son frère dans les fameux feuillets Navarro où son frère était dénommé Bain-Marie pour ceux qui s'en rappellent. Il est vrai qu'ayant connu avec Claudine BOUYGUES et quelques autres Jean-Michel dans les années 90, cela m'aurait conduit à lui proposer parce que c'était une dimension, une sensibilité, une intelligence, un humanisme extrêmement développé, lui proposé d'être sur la liste des municipales qui en 1995, a gagné le 18^e. Ce qui fait que je suis devenu maire. Jean-Michel MARTIAL a siégé ici durant 6 ans. Il était présent, modeste, toujours au service de la collectivité, de l'intérêt général. Jean-Michel nous a quittés, il avait 67 ans, mais il faisait très jeune. Encore une fois, c'était un garçon qui a été un militant d'un certain nombre belles causes et bien évidemment, quand il a présidé le CREFOM dans des conditions qui n'étaient pas toujours simples pour lui d'ailleurs, si j'ai bien compris.

Jean-Michel nous a quittés. J'ai été très surpris et attristé d'apprendre sa mort. Il y a eu un certain nombre de cérémonies. Je me suis rendu à celle du Père-Lachaise, au crématorium. J'ai assisté à une cérémonie extrêmement simple, comme lui.

Il habitait Rue Doudeauville. Nous l'avons connu quand il a été élu dans le 18^e. Voilà pourquoi je crois que le maire a eu raison de lui rendre hommage, que nous ayons respecté cette minute de silence. Voilà un artiste chevronné qui a tourné dans un certain nombre de films et qui va nous manquer, et qui manque déjà. Non seulement aux associations auxquelles il appartenait, à sa famille bien évidemment. Mais je garde un heureux souvenir de Jean-Michel élu, comme je l'ai rappelé au crématorium à son frère. Il a été élu du 18^e. Je pense d'ailleurs que le soir, il y avait une cérémonie à la région et qu'il a dû rappeler ce qu'avait été Jean-Michel MARTIAL en dehors de toutes ses qualités professionnelles et culturelles comme élu du 18^e arrondissement. Voilà, merci.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Daniel VAILLANT. La parole est à Félix BEPPO.

Félix BEPPO : Merci Monsieur le Maire pour cet hommage. Des remerciements effectivement, parce que Jean-Michel vous l'avez dit était très attaché au 18^e. La chance qu'il a eue de participer aux côtés de Daniel VAILLANT et de toute l'équipe municipale lui a laissé un souvenir impérissable, en tout cas, c'est de cette façon qu'il m'en parlait souvent. Je dois dire que Daniel a eu des propos effectivement qui reflètent très bien la personnalité de Jean-Michel, qui était quelqu'un de modeste, de discret et en même temps de présent. J'ai participé aussi à une cérémonie aux côtés de Fadila MEHAL et de bien d'autres à l'église de Saint-Roch. Il a eu une cérémonie qui lui ressemblait : recueillie, modeste et profonde. Il a, Daniel VAILLANT l'a dit, représenté le CREFOM, qui est une association représentative des Français d'outre-mer. Je dois dire que le parcours de Jean-Michel MARTIAL et de son frère Jacques MARTIAL est tout orienté sur la défense de l'identité et de la culture outre-mer. C'est une marque de fabrique chez les MARTIAL. Si Jean-Michel a présidé fût un temps le CREFOM, Jacques a non seulement présidé La Villette et est aujourd'hui le président du mémorial ACTE qui commémore comme vous le savez l'histoire de l'esclavage dans les Antilles. C'est un grand président qui a permis aux côtés de Victorin LUREL et de bien d'autres, la réussite de ce mémorial ACTE. Jean-Michel nous laisse non seulement le souvenir d'une présence effectivement très forte, mais également un sens du combat pour la reconnaissance des cultures d'outre-mer. En tout cas, nous sommes beaucoup ici autour de la table à reconnaître que ce combat n'a pas été vain et qu'il faut encore le poursuivre.

Je terminerai sur le dernier échange que j'ai eu avec lui. Ce n'était pas très loin d'ici puisque Jean-Michel avait l'habitude de travailler ses textes et de travailler ses rôles dans certains cafés du 18^e arrondissement. Il y était souvent, on le croisait à travailler. Il ne refusait jamais d'échanger et de poursuivre le dialogue avec les uns ou les autres.

En tout cas, il a toujours parlé avec beaucoup de cœur et de sensibilité de sa présence aux côtés des équipes du 18^e arrondissement lorsqu'il a eu la chance d'être membre de ce conseil. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup et surtout, merci à Jean-Michel MARTIAL pour tout ce qu'il a apporté à notre arrondissement.

J'en viens à des considérations tout aussi importantes, mais beaucoup moins poétiques.

MAIRIE

1. 18201917MA Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019

Eric LEJOINDRE : Est-ce qu'il appelle des modifications, des commentaires ?

Christian HONORÉ : Lors du dernier conseil, il y a eu une petite confusion. Je dois vous dire que pour la DAC 311 « Mise en œuvre du projet des Couleurs Eclatantes à la Goutte d'Or et à La Chapelle », nous nous abstenons. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Vous demandez donc un changement d'expression du vote qui a eu lieu. Ce sera intégré dans le compte-rendu, dont je rappelle qu'il était conforme à ce qui s'était exprimé lors de cette séance du Conseil d'arrondissement. On peut toujours faire cette demande de changement. J'en prends acte.

Le PV du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Communication sur le bilan annuel de la mise à disposition des salles de la mairie d'arrondissement.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, dans le cadre des missions de l'animation locale d'information aux habitants et de la démocratie locale, toute mairie d'arrondissement est amenée à mettre à disposition des locaux pour notamment des associations à but non lucratif. Cela peut aussi avoir lieu lorsque la mairie est sollicitée par des particuliers qui souhaitent célébrer des événements familiaux, notamment mariages ou baptêmes républicains. Et de manière exceptionnelle lorsque les locaux sont disponibles et que l'opportunité est avérée, des entreprises.

Cette communication vise donc à vous donner quelques détails sur les 196 mises à disposition effectuées en 2019 dans notre mairie du 18^e arrondissement.

Depuis le mois de janvier, environ 75 % des 196 mises à disposition évoquées à l'instant ont été faites en salle des mariages et dans la salle des fêtes, avec 13 mises à disposition payantes. Il s'agit notamment de ce qui concerne les particuliers et les entreprises, et 183 mises à disposition gratuites. Là, il s'agit dans la plupart des cas d'associations contribuant à l'intérêt général. Les mises à disposition payantes permettent la reversion au fonds du maire d'arrondissement d'un montant de 5 785 euros.

Petit focus sur les associations, puisque 35 parmi les quelques milliers que compte le 18^e arrondissement ont bénéficié d'au moins une mise à disposition d'une salle de la mairie du 18^e depuis le 1^{er} janvier.

Citons bien sûr le comité des fêtes d'action sociale du 18^e, à l'occasion de la fête des vendanges et au-delà, la FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - de manière bien sûr légitime et aussi très régulière. L'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, l'association pour la mémoire des enfants juifs déportés, l'union française des anciens combattants, la section d'entraide des membres de la Légion d'honneur. Ce sont là les associations qui nous ont sollicités plus d'une fois dans l'année. Mais je vous le disais : au total, ce sont 35 associations qui ont pu bénéficier de mises à disposition d'une ou plusieurs salles de la mairie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. C'est une communication, donc j'en prends acte.

2. 18201918MA Adoption de l'état spécial du 18e arrondissement pour l'exercice 2020

Carine ROLLAND : Le projet de budget primitif pour 2020 s'élève à 13 274 715 euros, soit une augmentation de 502 000 euros par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par le passage au marché des centres d'animation en septembre 2020. On parle bien de ce qui est à venir. Le déploiement d'une entreprise externe pour éradiquer les rongeurs dans les écoles les plus infestées, en plus de l'intervention régulière des services municipaux. Le passage au lait bio dans les établissements de la petite enfance. Des dépenses qui font conséquence à une hausse de périmètre. Puisque vous le savez : la mairie d'arrondissement pourvoit aux dépenses relatives aux équipements de proximité et nous intégrons en 2020 huit nouveaux équipements de proximité. Je citerai notamment l'école polyvalente de Chapelle International, divers équipements sportifs et des jardinières. La végétalisation contribue de manière majoritaire à l'augmentation de nos équipements de proximité.

Si on rentre dans le détail de cet état spécial, la dotation d'investissement pour 2020 est de 407 074 euros, inchangée depuis 2003. Elle inclut, je le rappelle, les crédits dédiés aux conseils de quartiers à hauteur de 66 112 euros pour les 8 conseils de quartiers.

La dotation d'animation locale est en légère hausse par rapport à 2019 : hausse de 6 738 euros. Notamment du fait de la hausse des crédits d'animation locale. Nous parlions à l'instant des fonds du maire, qui ont légèrement augmenté cette année. Nous en aurons bénéficié l'année prochaine. Les crédits des conseils de quartiers : 3 306 euros pour chacun des 8 conseils. Il s'agit là de fonctionnement et plus d'investissement par rapport à ce que je viens de dire il y a quelques minutes. Et puis les crédits pour travaux urgents : 597 165 euros. Pour calculer le montant des travaux urgents, l'exécutif municipal, l'hôtel de ville retient le montant moyen des dépenses mandatées sur les 3 dernières années. Comme dans le 18^e les interventions urgentes ont légèrement augmenté, les crédits en 2020 pour travaux urgents augmentent aussi.

La dotation de gestion locale, enfin : le plus gros poste de l'état spécial d'arrondissement qui s'élève à 11 740 317 euros. Elle permet de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. Elle est en hausse pour 2020 de 495 862 euros, du fait, je l'évoquais il y a quelques minutes, de la livraison de 8 équipements de proximité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des questions ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Je vais donc la soumettre au vote.

NPPV de l'opposition.

Adopté à la majorité.

CULTURE

3. 2019 DAC 21 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du nord (18e) pour soutenir son projet d'investissement

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Six délibérations culture, ce soir. Nous commençons par 4 théâtres de l'arrondissement, tous bien connus. L'Etoile du Nord, dont nous parlons souvent ici, tant ce lieu de création et de diffusion de la danse contemporaine a pris une place importante sur la scène parisienne et nationale.

La délibération qui sera soumise au vote projette de réaliser des travaux d'aménagement. Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 5 000 euros.

4. 2019 DAC 49 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e)

Carine ROLLAND : Derrière cette dénomination, nous parlons de l'activité du lavoir moderne parisien, théâtre établi de longue date au cœur de la Goutte d'Or qui consacre son activité à des compagnies de théâtre contemporain émergentes. Le vrai travail mené par l'équipe du LMP, c'est l'émergence. Nous avons pu assister à la rentrée à la présentation d'une saison particulièrement riche autour d'un théâtre bien sûr artistiquement innovant, mais qui aborde aussi de nombreux thèmes de société. C'est un théâtre engagé par bien des aspects.

La subvention qui vous sera proposée est d'un montant de 20 000 euros. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle. Je tiens à saluer le travail formidable effectué par Johana BOUTET, Julien FAVARD et Thibault JEANBOUGIN qui ont repris ce théâtre depuis 3 ans et le font exister à la fois dans son ancrage local et de nouveau bien au-delà de la Goutte d'Or et du 18^e. Je précise aussi qu'au-delà de ce que l'hôtel de ville propose comme subventions exceptionnelles ce soir, la dotation culturelle de proximité contribue à faire vivre les projets d'action culturelle dans ce lieu.

5. 2019 DAC 75 Subvention (120.000 euros) et avenant à convention avec Théâtre Ouvert / Centre National des Dramaturgies Contemporaines (18e)

Carine ROLLAND : Le Théâtre Ouvert va quitter le 18^e. Non pas que nous nous en réjouissons, mais c'est une nécessité puisque le propriétaire des lieux a besoin de récupérer les locaux pour procéder à des travaux d'envergure. Le Théâtre Ouvert quittera le 18^e au printemps. Il s'agit donc de sa dernière saison, ici. À cette occasion, je vous propose de fixer à 120 000 euros le montant global de la subvention dont nous avons déjà parlé il y a quelques mois. C'est un peu plus de la moitié de ce dont nous avons déjà parlé il y a quelques mois, soit un complément exceptionnel de 20 000 euros pour contribuer à l'implantation dans les nouveaux lieux du Théâtre Ouvert dans le 20^e arrondissement.

6. 2019 DAC 82 Budget participatif 2017 #coupsdeculture : Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre Paris Villette (18e et 19e)

Carine ROLLAND : Il est situé à la fois dans le 18^e arrondissement dans le Parc de la Villette et au Grand Parquet. Le budget participatif a permis de faire voter des travaux de rénovation des gradins et des halls d'accueil du Théâtre Paris Villette. Il s'agit, par la présente délibération, de compléter ce qui a déjà été engagé, une subvention de 39 500 euros, de 30 000 euros pour des travaux complémentaires qui concerneront aussi le Grand Parquet.

7. 2019 DAC 371 Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives

Carine ROLLAND : Au-delà de ces 4 établissements, évoquons maintenant un dispositif important en termes d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit de la convention de partenariat entre le conservatoire, les centres Paris Anim' et les écoles de musique associatives du 18^e.

Nous avons souvent eu l'occasion, dans ce conseil, d'évoquer la réforme des conservatoires mise en œuvre par la Ville de Paris depuis 2015. L'un de ces volets importants est la collaboration entre les conservatoires municipaux et les autres établissements qui peuvent contribuer à l'éducation artistique. Les écoles bien sûr, avec la présence ô combien importante des professeurs de la Ville de Paris dans les écoles, mais aussi les centres Paris Anim' et les écoles d'enseignement artistique qui peuvent exister dans les arrondissements.

Dans le 18^e, ladite convention concernera une signature entre le conservatoire et le centre Paris Anim' La Chapelle. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard, ce soir. Et entre le conservatoire et l'atelier musical Paris Seine. C'est un dispositif important, puisqu'il signe la nouvelle ère dans laquelle sont entrés les conservatoires parisiens en termes d'implantation sur les territoires, d'ouvertures à de nouveaux publics depuis 2015.

8. 2019 DDCT 160 Subventions d'investissement (566.300 euros) à trois projets votés au Budget Participatif parisien 2018 et préfiguration sur le site de la Porte de Clignancourt-côté Puces

Carine ROLLAND : Dernière délibération, et non des moindres. Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 345 000 euros à destination de la Sierra Prod, dont nous parlons souvent ici pour la qualité de ses actions culturelles.

Il s'agit par cette subvention d'honorer le vote du budget participatif des Parisiens 2018 qui ont élu le projet Cinéma pour un chapiteau, qui prendra place à la Porte de Clignancourt.

Une première subvention d'investissement a été votée au Conseil de Paris de février 2019 pour des études préalables. Au dernier Conseil de Paris, la ville a pu mettre à disposition un terrain pour le chapiteau. Tout ça, c'est la phase préparatoire. Il s'agit maintenant de financer la programmation et l'installation du cinéma sous le chapiteau. Ce projet s'inscrit dans un projet plus large « Inventons la métropole du Grand Paris 2 ». On parle d'un projet situé à la Porte de Clignancourt, à la place de la grande tour qui a été détruite. « Inventons la métropole du Grand Paris 2 » a tenu un jury de sélection en juin 2019, dont le projet Paris Puces porté par le Groupe Legendre Immobilier Ile de France a été lauréat. Le Groupe Legendre mettra toutes ses compétences et son savoir-faire à disposition de cette parcelle pour un projet tourné vers les puces, comme son nom l'indique, à haute valeur ajoutée environnementale et a accepté une occupation transitoire pour ledit chapiteau. Cela contribuera à l'animation du lieu et à la préfiguration du programme de Legendre.

La présente délibération nous propose d'autoriser le Groupe Legendre à préfigurer la réalisation de son projet dès maintenant, en lien avec la Sierra Prod, d'attribuer la subvention d'investissement dont je parlais d'un montant de 345 000 euros à la Sierra Prod pour la poursuite de la mise en œuvre pour du projet. D'autoriser la maire de Paris à conclure un avenant au bail civil précaire à durée indéterminée avec la Sierra Prod. Et enfin d'autoriser la Sierra Prod à déposer toute demande d'autorisation administrative, notamment en termes d'urbanisme nécessaire au déploiement de son projet.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces nombreuses délibérations. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. S'agissant de la délibération sur les conventions de partenariat entre les conservatoires de la ville de Paris et les centres Paris Anim', nous allons nous abstenir pour ne pas bloquer ces partenariats, naturellement. Mais c'est juste l'occasion pour nous de rappeler les réserves qui sont les nôtres sur le fonctionnement du conservatoire lui-même. Ce que nous contestons, c'est le principe même du tirage au sort. On a eu l'occasion d'en parler, je ne développerai pas. Ce tirage au sort, qui est en fait aussi un aveu d'impuissance des moyens qui sont alloués aux conservatoires dans leur fonctionnement propre. Notamment, il n'y a plus que des cours collectifs.

Plus globalement, le regret de ne pas avoir eu des travaux d'agrandissement du conservatoire à l'occasion du programme d'investissement de la mandature. Dont d'ailleurs il sera fait état plus tard ce soir, dans la communication sur Paris fait Paris. Je vous remercie.

Fadila MEHAL : Je voudrais intervenir sur le même sujet. Je remercie Carine ROLLAND d'avoir fait un long préambule sur cette réforme, dont je rappelle qu'elle était menée à l'époque par l'adjoint, Monsieur Bruno JULVERDE. Elle était quand même partie d'une interpellation très très forte autour de l'incapacité de pouvoir accéder en tout cas aux places du conservatoire de façon très égalitaire, puisqu'il y avait ce tirage au sort. Je me suis réjouie ici et au conseil de Paris, à l'époque, j'étais présidente de la commission culture, pour dire le comité de pilotage qui avait mis en place cette réforme qui permettait en effet à terme d'arrêter le tirage au sort. Puisqu'il était question en effet de diversifier les approches et les structures pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y accéder. À cette époque, on avait obtenu une énorme réforme, enfin une énorme mesure, me semble-t-il, qui allait dans le bon sens : c'était le fait que tous les enfants du CP puissent avoir une initiation à l'éveil musical qui permettait de les sensibiliser à la musique. Parce qu'on savait bien qu'en matière d'accès à la culture, ce sont toujours les parents qui pilotent.

Cette initiative était donc très importante. À maintes reprises, j'ai demandé le bilan de cette réforme. Il y a eu un comité de suivi qui s'est installé. Malheureusement, je n'ai jamais eu, à la fois sur le plan quantitatif, mais aussi sur le plan qualitatif -. À l'époque, il avait été très demandé que ces activités, que ce soit au conservatoire, au centre d'action ou en effet dans des écoles de musique, elles ne soient pas à plusieurs niveaux. C'est-à-dire que l'excellence devait être le fer-de-lance de toutes les activités qui avaient lieu. Il n'était pas question de dire que pour certains, c'était le conservatoire, mais que pour les autres, c'était à Paris Anim'.

J'ai demandé ce bilan. Je sais qu'il est peut-être compliqué de le produire aujourd'hui, mais notre groupe serait vraiment en demande. Parce qu'honnêtement, la réforme qui a prévalu, elle partait de ce constat qu'enfin, le tirage au sort, le hasard, n'avait rien à voir avec l'égalité des chances.

Donc si vous pouviez Madame l'adjointe chargée de la culture, nous prévoir un bilan pour un conseil à venir, nous en serions très heureux.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Sandrine MEES : Merci. C'est déjà la troisième saison du Lavoir Moderne Parisien, nouvelle mouture, avec une programmation très rigoureuse et à la fois très axée sur la diversité. Je voudrais féliciter l'équipe du lavoir moderne parisien. Tout à l'heure, Carine ROLLAND a cité le nom des membres de cette équipe. Je voudrais remercier aussi Carine pour son investissement sur ce dossier.

Je voudrais dire qu'on voit bien qu'il y a une augmentation régulière du public, de la fréquentation, du nombre de spectacles. L'insertion dans le quartier s'améliore dans ce sens. Ceci a une très bonne influence sur la vie du quartier, au carrefour de la rue Deauville et de la rue Léon, comme il se crée dorénavant un véritable pôle culturel.

Je voudrais préciser que c'est la deuxième année que le Lavoisier moderne parisien est aidé par la Ville de Paris. Malgré cette aide, la structure reste encore fragile. Le théâtre tient vraiment sur la volonté et sur le dynamisme de l'équipe qui l'anime, et aussi des nombreux bénévoles qui l'entourent. Car évidemment, il y a encore de nombreuses difficultés avec le propriétaire qui ne sont pas encore totalement dépassées.

La question que je me pose devant cet engagement de la Ville de Paris, c'est aussi : qu'en est-il de l'engagement notamment de la région ? Puisque ce qu'on nous avait dit à plusieurs reprises, c'est que si la Ville de Paris s'engageait pour le Lavoisier moderne parisien, la région suivrait et d'autres institutions suivraient. Or pour l'instant, je crois que nous sommes encore un peu seuls à aider avec beaucoup de volonté le Lavoisier moderne parisien.

Eric LEJOINDRE : Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir sur deux délibérations. Je voudrais intervenir d'abord sur la question du conservatoire, sur une question d'abord de fond. Depuis un certain nombre d'années, nous avons été quelques-uns, dont moi-même, à demander à ce que les engagements qui avaient été pris soient tenus, soit d'une extension du conservatoire existant, soit dans la création d'un nouveau conservatoire digne de ce nom dans le 18^e. Puisque pendant plusieurs années, des centaines de familles ont malheureusement été refusées, faute de place. Or, l'équipement culturel de proximité doit être une priorité dans nos quartiers. Je ne peux qu'insister sur le fait qu'il est urgent que maintenant, nous puissions agir dans l'intérêt général pour ouvrir davantage de places et que le conservatoire soit un conservatoire digne de ce nom pour toutes les familles du 18^e arrondissement. Cela me paraît fondamental.

Deuxièmement : je vais dans le sens de Madame MEHAL. Je crois qu'il est important d'évaluer la politique qui a été la vôtre depuis 2015. Vous avez changé la stratégie, notamment par des tirages au sort, par des cours collectifs. Qu'en est-il de cette politique ? Quel est le bilan des enseignants, des professeurs, de la direction, des élèves ? On serait en droit de l'attendre pour préparer la suite et peut-être pour revoir un certain nombre d'actions qui ont été menées. Là aussi, si nous n'avons pas d'éléments tangibles, on ne peut pas bien évaluer et donc améliorer les dispositifs qui peuvent être ici ou là évidemment appréciés ou contestés.

Deuxième point : le théâtre que je soutiens beaucoup. Je suis même un peu seul à l'Assemblée Nationale, je suis porteur des amendements pour créer un crédit d'impôt spécifique pour le théâtre, qui est le seul domaine du spectacle vivant à ne pas bénéficier d'un crédit d'impôt. Notre théâtre a besoin d'être aidé si on veut diversifier la création, si on veut permettre la mise en place de créations contemporaines émergentes. C'est absolument essentiel. Là-dessus, je pourrais être intarissable. Concrètement, pour le Lavoisier Moderne Parisien que nous soutenons, il y a deux équations. Il y a une équation d'abord du maintien dans les lieux. Puisque vous savez que le propriétaire veut vendre son bien et faire une transaction immobilière. Je l'ai dit à plusieurs reprises : je souhaite que ce lieu soit garanti comme un lieu de création, comme un lieu essentiel pour le quartier de la Goutte d'Or, pour préserver ce théâtre et imposer dans le rapport de force avec le propriétaire cette volonté que la Ville de Paris serait prête à agir fortement pour maintenir quoi qu'il advienne un lieu de création, un théâtre sur place. Je crois que c'est important. Où en êtes-vous dans les négociations, dans les tables rondes pour défendre le maintien de ce lieu de création ? C'est important, c'est la première question.

Deuxième question : pour que la Compagnie Graine de soleil puisse poursuivre son activité, elle a besoin évidemment de soutien et davantage que les 20 000 euros que nous avons votés évidemment, qui sont importants. Si on arrive à établir un rapport de force, évidemment il sera probablement plus facile ensuite pour la compagnie d'aller chercher des soutiens. Mais pour ça, il faut qu'elle puisse déjà se maintenir dans les lieux et qu'elle obtienne de la stabilité dans la durée pour évidemment continuer son travail excellent. J'ai été moi-même la semaine dernière voir une très belle création, Femmes, qui effectivement honore ce théâtre qui doit perdurer et durer dans ce quartier.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Carine ROLLAND.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire, merci à tous. Pour ce qui est du conservatoire, il est vrai que c'est long de trouver la bonne formule pour faire le conservatoire d'aujourd'hui et peut-être celui surtout de demain. Réjouissons-nous déjà qu'on puisse en discuter dans un cadre municipal. Puisque finalement, la municipalisation des conservatoires est assez récente et nous la devons à une volonté de Bertrand DELANOE, à laquelle bien sûr Anne HIDALGO a adhéré et qu'elle a amplifiée après. C'est bien dans ce cadre-là que la réforme est intervenue initiée, vous l'avez dit Madame MEHAL, par Bruno JULLIARD et porté aujourd'hui par Christophe GIRARD. Parce que nous sommes les premiers convaincus que la puissance publique est la mieux placée pour définir ce que sont les équipements de proximité nécessaires à une époque.

Pour ce qui est du bâtiment du conservatoire, nous aurons probablement l'occasion d'en reparler dans la soirée. Ce n'est pas un secret, on en a déjà parlé à de nombreuses reprises ici. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas entendu. Un nouveau conservatoire verra le jour dans le quartier dit Ordener Poissonnier. Un nouveau conservatoire qui permettra plus d'un doublement de la surface. Ce qu'il y a d'intéressant et d'important à voir, c'est que ce n'est pas seulement un conservatoire. On essaye même de l'appeler autrement : Ecole des arts, notamment. Parce que justement, cet établissement sera totalement inspiré du dispositif dont je viens de parler, à savoir la collaboration avec d'autres établissements. Que ce soit les centres Paris Anim ou que ce soit d'autres écoles.

On a une petite divergence là-dessus, Madame MEHAL, on en a déjà parlé. L'excellence, bien sûr tout le monde la souhaite. Qu'est-ce qu'on entend par excellence ? Tous les enfants n'ont pas vocation à aller au conservatoire. Pour rencontrer beaucoup de familles, je peux vous dire que ce n'est pas forcément un souhait. Un enseignement de qualité, bien sûr. Considérer que forcément, le conservatoire est le lieu dans lequel la rencontre avec l'instrument, la discipline artistique et tout ce qu'elle peut apporter se fera au mieux : non, ce n'est pas forcément ce qui correspond à tous les élèves, à toutes les familles. C'est bien le sens de cette réforme que d'adapter la pédagogie à ce que peuvent apporter les conservatoires, à ce que peuvent apporter les centres d'animation, à ce que peuvent apporter d'autres écoles.

Pour ce qui est de l'évaluation, le plan de sensibilisation musical que vous avez évoqué, et dont on ne peut évidemment que se réjouir parce qu'il vient en renforcement de ce que font les professeurs de la Ville de Paris du CP au CM2, le plan de sensibilisation musical c'est uniquement sur le CP, je n'ai pas les chiffres, mais ça fonctionne, pour avoir des échanges régulièrement en comité d'établissement Isabelle RAMONA, que je salue ici, directrice du conservatoire et au-delà du comité d'établissement. On sait que les trois modalités choisies permettent non seulement aux enfants de découvrir des instruments, mais aussi, et c'est extrêmement important, bien souvent d'y emmener leur famille. Et là, on a une dimension importante à souligner de l'éducation artistique et culturelle qui ne se limite pas à ce que l'enfant pratique, à un cadre très circonstancié, mais bien à ce que lui-même peut être amené à transmettre et à faire partager. Néanmoins, nous demanderons des éléments et vous les livrerons sans difficulté.

Pour ce qui est du lavoir moderne parisien, nous sommes nous aussi tellement attachés Monsieur BOURNAZEL au maintien de l'activité artistique que je crois me souvenir que nous avons écrit. A l'époque c'était Daniel VAILLANT qui était maire du 18^e, Bertrand DELANOE qui était maire de Paris. Nous avons écrit à deux ministres successifs : d'abord Frédéric MITTERAND puis Aurélie FILIPETTI pour faire jouer l'ordonnance de 1945 qui protège l'activité de spectacle vivant lorsqu'elle est existante en amont. Donc là-dessus, il n'y a aucun débat. Le lavoir moderne parisien restera un lieu de spectacle vivant. La question de pose de savoir à qui le propriétaire accepte de vendre. Nous n'avons pas la main, pour parler un peu rapidement. Il s'agit de transactions entre un propriétaire privé et celui auquel il souhaitera vendre ou pas. Donc c'est long, certains acheteurs potentiels se manifestent. Nous avons pu en solliciter certains, aussi. Il est très clair que c'est là un aspect fondamental pour l'avenir et la pérennité de l'activité de l'équipe que nous avons saluée tout à l'heure. Tant qu'ils ne sont pas stabilisés en leur lieu, on peut fonctionner comme on le fait aujourd'hui à coups d'aides exceptionnelles, accompagner le projet du lieu est beaucoup plus compliqué.

Nous nous y attelons de manière extrêmement régulière. Maintenant, le propriétaire en l'état actuel des choses a eu des propositions et n'a pas pour l'instant souhaité vendre. Mais nous espérons bien sûr que cela sera le cas. Nous sommes extrêmement vigilants, un certain nombre d'élus autour de la table et à l'hôtel de ville, Christophe GIRARD est très regardant sur ce dossier, Yan BROSSAT aussi lorsqu'il est sollicité, ce qui peut arriver. Nous sommes extrêmement vigilants sur l'acheteur potentiel du LMP.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas réintervenir, mais je voulais rajouter que comme Sandrine MEES, je m'étonne que si la ville soutient beaucoup le LMP, qu'on soit bien seuls, notamment financièrement pour ce soutien. Je rappelle que des demandes de subventions ont été apportées, notamment au conseil régional dont c'est aussi le rôle de financer la culture, y compris localement. Paris fait partie de la région Ile de France, donc il n'y a pas de raison que Paris soit privé du soutien de la région. J'espère que nous pourrions faire évaluer cet état d'esprit, cet anti-parisianisme un peu pénible que nous vivons depuis un certain nombre d'années.

Un mot pour conclure sur la question du conservatoire, pour ajouter un élément. Parce qu'aujourd'hui, depuis sa remunicipalisation, le conservatoire c'est aussi un outil de politique municipale. Ce que nous souhaitons c'est que l'ensemble des enfants qui auraient intérêt à aller au conservatoire, indépendamment de leur CSP comme on dit poliment, puissent avoir accès au conservatoire. De ce point de vue-là, je voulais vraiment saluer l'engagement très fort d'Isabelle RAMONIN et de toute son équipe, qui fait que le conservatoire du 18^e est depuis de longues années le conservatoire de Paris qui accueille le plus de mixité à l'intérieur de ses élèves et qui est arrivé à attirer au conservatoire des publics qui peut-être n'auraient pas imaginé d'eux-mêmes que le conservatoire serait un lieu utile pour apprendre la musique. Ce qui nous impose aussi, et je pense que c'est plutôt une richesse et plutôt une chance, Carine ROLLAND le disait, de considérer que les autres structures à l'intérieur desquelles on peut faire de la musique sont tout aussi valables pour le conservatoire. Pas pour faire la même forme d'apprentissage, mais parce que l'approche des arts et de la musique peut être différente en fonction des familles. J'ai des enfants qui ne vont pas au conservatoire, mais qui font de la musique dans le 18^e. Je pense que c'est aussi cela qu'il faut qu'on valorise. Je voulais saluer l'ensemble des acteurs de la mise à disposition de la culture aux plus jeunes du 18^e, parce qu'il n'y a pas de concurrence, il n'y a pas de divergence entre le conservatoire où il faudrait forcément que tout le monde puisse aller et les autres structures qui seraient un peu moins bien, mais dont on devrait se contenter. Cela dépend de ce qu'on veut, ça dépend de ce qu'on veut pour ses enfants, ça dépend aussi de l'envie des enfants d'entrer dans une démarche ou pas.

Et donc, je pense qu'on est dans un bon équilibre. Je suis vraiment très heureux qu'on ait mis en place cette réforme du conservatoire, comme je me réjouis que l'on ait enfin trouvé une solution pour construire un nouveau conservatoire pour le 18^e, parce que nous nous sommes beaucoup battus pour l'avoir et enfin, nous avons de bonnes nouvelles et nous pouvons avancer.

En attendant, je vous propose que nous votions les diverses délibérations.

La 2019 DAC 21 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 49 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 75 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 82 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 371 est approuvée à la majorité, avec 2 abstentions.

La 2019 DAC 160 est approuvée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

9. 18201919MA Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci Monsieur le Maire. Pour cette séance, les 10 nouvelles associations dont nous allons valider les inscriptions, je le souhaite, à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Comme toujours, les arts et la culture représentent une part importante, puisque c'est déjà 5 associations sur ces 10. Une dans le domaine du sport. Je veux signaler particulièrement cette association qui s'est installée rue Hermel, à quelques mètres d'ici, un club d'escrime avec un entraîneur, un ancien champion qui est multi-médaillé. C'est l'occasion de découvrir une nouvelle activité assez proche, des gens de très grande qualité et un très bel équipement par ailleurs. Une association dans le domaine de l'éducation que l'on connaît bien, qui est Zup de Co Et puis 3 dans le domaine de la solidarité internationale. On vous propose de valider ces inscriptions.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Sur cette délibération, pas de difficultés ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. 2019 DLH 335 2019 DLH 335 - DDCT Attribution d'une aide en nature à l'association « Salle Saint-Bruno » pour l'occupation d'un bâtiment au 9, rue Saint-Bruno (Paris 18e)

Jean-Philippe DAVIAUD : Il vous est proposé ici d'octroyer une aide en nature à la Salle Saint-Bruno d'un montant de 40 467 euros, qui correspond à quasiment l'intégralité du montant du loyer que payait la Salle Saint-Bruno. Jusqu'à présent, le loyer réglé était compensé par une subvention compensatrice de loyer qui était d'ailleurs versée dans le cadre des crédits politiques de la ville. Il a été décidé de ne plus octroyer cette subvention compensatrice de loyer, mais donc que le montant quasiment équivalent était octroyé à la Salle Saint-Bruno sous forme d'aide en nature. Il subsiste un loyer annuel dorénavant de 2 070 euros, ce qui effectivement est extrêmement faible, compte tenu de l'équipement qui vient d'être totalement rénové dans le cadre des crédits du budget participatif, je le signale.

Je pense que nous allons d'ailleurs pouvoir bientôt inaugurer ce lieu, ou en tout cas le visiter plus précisément.

Je vous propose donc de valider cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD. Pas de difficultés ?

La 2019 DLH 335 est approuvée à l'unanimité.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

11. 2019 DCPA 15 Travaux de restructuration avec mise en accessibilité PMR de la crèche collective Georgette Agutte sise, 12 rue Georgette Agutte (18e)- Travaux supplémentaires VdP

Violaine TRAJAN : Merci Monsieur le Maire. Je vais commencer par une délibération qui porte sur les suites des travaux de restructuration de la crèche Georgette Agutte. Vous vous souvenez, de grands travaux avaient eu lieu l'an dernier pour déjà restaurer cet équipement et pour le mettre conforme à l'accessibilité PMR. Il s'agit de régulariser des paiements de travaux suite à des travaux supplémentaires, notamment liés à une intervention de désamiantage qui a été plus longue que prévu. C'est donc une somme de 60 254 euros que l'on vous demande de voter ce soir.

12. 2019 DFPE 206 Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions (156 750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e

Violaine TRAJAN : Elle concerne les liens familles/parents/écoles et services d'équipement scolaires, collèges et primaire. Vous le savez, on a à cœur de rendre visibles les actions des associations qui travaillent à ce sujet. Donc là, il s'agit de soutenir plusieurs projets. C'est une délibération issue de « Faire le Paris des enfants et des familles » qui est un dispositif qui met en avant plusieurs priorités dont on parle souvent lors des soirées de conseil aussi, tout au long de l'année, avec des actions que l'on mène. Issu de cette stratégie, un appel à projets a été porté, proposé par la DFPE pour inciter les associations à développer des actions pour les familles. Nous avons ici sur 22 structures qui développent des projets plus d'un tiers qui concernent le 18^e. Si je les lis, juste pour les nommer puisque c'est bien de rendre visibles leurs actions, nous avons l'association ADAGE qui agit dans le quartier de la Moskowa et anime des ateliers avec des parents. Nous avons l'association AFEF, qui mobilise des volontaires étudiants en résidence pour des interventions dans les écoles et aussi les collèges, puisque là nous avons l'école Charles Hermite, Fernand Laborit et le collège Marx Dormoy. Nous avons ensuite l'association ATNT 18 qui anime des ateliers autour du numérique. Nous avons également l'association Culture de Plus qui anime des papothèques de plusieurs langues et donc qui concerne dans le quartier de La Chapelle 8 écoles. À chaque fois, ce sont beaucoup de familles qui sont touchées et impliquées, qui participent à ces ateliers. Nous avons aussi l'association EIDIP, qui anime des points écoute dans les collèges et qui a mis en place une alerte des parents pour créer du lien entre les familles et les équipes éducatives. Ensuite, nous avons SOS Casamance, dans le quartier de la Goutte d'Or, qui met en place des ateliers sur le décrochage scolaire dans le quartier de la Goutte d'Or. Enfin, l'association ADOS qui anime des ateliers dans le collège Georges Clémenceau. C'est la première année pour ADOS.

Au final, sur les 22 structures, c'est plusieurs associations du 18^e que l'on connaît, dont on parle avec nos collègues entre Cédric DAWNY, Carine ROLLAND ou Maya AKKARI et Philippe DARRIULAT notamment autour des parents pour les soutenir. Ces associations, on les retrouve dans les forums bien sûr enfance, les forums des temps libres et des loisirs et dans bien d'autres actions. Cela fait une belle somme et de beaux projets pour le 18^e et pour Paris également.

Je vous remercie de voter pour ces deux délibérations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Violaine pour la présentation de ces deux délibérations. Est-ce qu'elles appellent des demandes de prise de parole ?

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire. Je ne voterai pas la deuxième délibération, la DFPE 206, puisqu'encore une fois, vous vous apprêtez à financer une association qui, par ses propos, par ses discours, remet en cause nos principes républicains et nos valeurs fondamentales. C'est une association, parmi ces 22 associations, qui s'appelle L'Accord, qui dénonce le soi-disant racisme d'état en vigueur en France qui s'exercerait au moyen de lois explicitement xénophobes et racistes contre les musulmans. On a déjà eu cette conversation il y a environ un an, mais je refuse d'accorder des subventions publiques à ceux qui attisent la haine, notamment à l'égard des forces de police en dénonçant des violences policières qui mutilent et qui tuent des individus au motif de ce qu'ils sont, c'est-à-dire des noirs, des Arabes, des musulmans. C'est proprement scandaleux. Dans le contexte actuel où les forces de l'ordre sont durement éprouvées, notamment après l'attentat de la préfecture, le soutien de la ville est assez incompréhensible.

Je rappellerai d'ailleurs que le préfet de la Drôme porte plainte au nom de l'État il y a quelques jours à peine contre un individu qui a accusé la France de racisme d'état et de chasse aux musulmans. C'est peu ou prou ce que dénonce cette association. Donc je ne vois pas comment la ville peut d'un côté financer ce que l'État condamne et combat de l'autre. Financer, c'est cautionner. C'est ce genre de petite compromission avec nos principes républicains que d'ailleurs votre collègue Frédérique CALANDRA, maire socialiste du 20^e arrondissement, a dénoncé dans une lettre aux habitants. Si vous ne m'écoutez pas moi, écoutez-là au moins elle : c'est une ancienne de vos camarades.

C'est la raison pour laquelle, à moins qu'il y ait un amendement et que vous retiriez cette subvention à cette association, je ne voterai pas cette délibération. Je ne voterai pas non plus la délibération suivante DDCT 158, puisque cette association est également concernée. Je vous remercie.

Gérald BRIANT : On a déjà eu ce débat. Il faut faire attention, quand même. Parce qu'il y a des accusations qui sont graves, au bout d'un moment. Pour raconter tout et n'importe quoi, de ce que j'entends de ce que vous dites, c'est que manifestement on est en train de cautionner une association terroriste. C'est ce qu'on entend. Il faut faire attention sur la façon dont vous parlez. C'est gravissime. Vous ne pouvez pas dire des choses comme ça. Si aujourd'hui vous reprenez dans un texte comme quoi il y a un éditorial qui parle de racisme d'état, oui on peut le dire. Il y en a qui peuvent ne pas partager, il y en a qui peuvent ne pas être d'accord, mais essayer d'obscurcir les choses comme vous le faites, semer la division, semer la haine ... Parce qu'aujourd'hui, on a le début du show « La chasse aux musulmans commence ». C'est un peu ce dont on a le droit, à chaque fois. À chaque fois, c'est « Dans les diviseurs, ce sont les mêmes ». On a notre petit Zemmour local qui fait son petit show. Il faut qu'on subisse ça. C'est un peu fatigant, voilà. Ce que j'aimerais quand même, c'est qu'on redescende de quelques étages. Il y a du travail associatif. Aujourd'hui, on ne subventionne pas. On peut toujours vérifier, il n'y a pas de souci pour pouvoir dire « Je discute parce que ». Mais faire des procès d'intention comme vous le faites, je trouve ça minable.

Violaine TRAJAN : L'association Accord n'est pas dans le 18^e. Elle a quand même des actions qui concernent les enfants du 18^e. Après, je vois que ce projet touche plusieurs arrondissements : le 11^e, le 18^e, le 19^e, le 20^e. C'est un projet qui est suivi par la DFPE et par la DASCO. On peut très bien avoir des échanges avec le maire du 10^e et les services, mais après effectivement, je rejoins ce que disait mon collègue Gérald : cette action touche des familles, c'est suivi et observé par les services de la DFPE qui, après, organisent des visites. De toute manière, il y a des rapports après de bilans qui sont envoyés, qui sont observés par les équipes. Nous nous permettrons, si ce que vous dites était vraiment fondé, de revoir les choses. Mais aujourd'hui, c'est une association qui organise une médiation scolaire, qui crée un dialogue entre les parents, les enfants, les écoles, qui s'adresse aux équipes et qui est en plus coconstruite avec les équipes scolaires. Donc on peut faire confiance aux acteurs de l'arrondissement pour soutenir des projets et voter ce projet-là.

Pierre LISCIA : J'ai été mis en cause directement, d'une façon pas très agréable. Simplement, évidemment je ne remets pas en cause le travail que fournit cette association. Je dis simplement « Regardez qui vous financez ». Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas proclamer que la République est une et indivisible et financer des gens qui communautarisent nos débats. Ce que vous avez dit au sujet de la stigmatisation des musulmans, c'est précisément ce que je combats et ce que je dénonce en dénonçant la subvention à cette association-là. Donc, écoutez un peu Frédérique CALANDRA, grande républicaine devant l'éternel, qui a certainement quelques leçons à vous donner. Frédérique CALANDRA qui, je vous le rappelle, est socialiste.

Fadila MEHAL : Dès qu'on parle du communautarisme, c'est vrai que le ton monte. En même temps, j'ai envie de dire que comme c'est une association qui visiblement est adossée au service de l'État, qui mène des instructions, pour avoir dans une ancienne vie été de ceux qui subventionnaient des actions, je peux vous dire qu'il n'y a aucune action qui ne peut être subventionnée s'il n'y a pas un avis positif des services. Parce que ça engage l'association et ça engage le service public. Il faudra peut-être vérifier en effet ce qu'ont à dire les services normalement spécifiés pour l'instruction du dossier.

Sur le reste, je crois qu'il faut faire attention aux mots. Aujourd'hui, quand une association travaille sur les questions de discrimination, pour autant on l'a beaucoup vu, on l'a beaucoup financé, je me rappelle à l'époque des commissions qu'on appelait les CODAC avec CHEVÈNEMENT et qui étaient en situation de décrire et surtout de dénoncer les discriminations systémiques. Savez-vous que beaucoup de discriminations émanaient du service public ? Les politiques d'orientation, par exemple. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites, il y a des sociologues qui s'y sont penchés pour expliquer comment la politique d'orientation de certains établissements de façon neutre, et même pas de façon biaisée et idéologique, entraînait des discriminations systémiques. Et donc que l'État, en la matière, que ce soit les bailleurs sociaux sur les questions de politique de peuplement, il est possible qu'il y ait en effet dans le système une rupture d'égalité. Après, le terme qui a été enveloppé en effet d'une volonté systématique de l'état de discriminer, évidemment nous ne pouvons que le combattre. Si en effet dans leur statut, dans leurs propos, dans leurs actions cette question est mise de cette façon, je crois que vous avez raison : il faut être très prudent et faire en sorte que les choses ne se passent pas. Quand on traite des questions de discrimination, je peux vous dire pour l'avoir vécu dans mes anciennes fonctions, ce n'est pas simplement le service privé qui est concerné. C'est aussi la difficulté parfois, quand l'État ou les services publics se réclament de l'égalité, eux-mêmes étaient très en demande par rapport à cet appui. Parce que ça leur permettait aussi à l'interne de regarder comment se coproduisait la discrimination.

Daniel VAILLANT : La question de Monsieur LISCIA, il faut l'examiner. Je n'imagine pas que l'État républicain, comme vous le dites, ait pu valider des statuts associatifs sans vérifier. Une association dépose ses statuts et son activité est de toute façon sous contrôle. Or, s'il

s'avérait que cette association n'est pas dans les clous constitutionnels ... On a bien connu cela dans le 18^e pour la Maison des associations. Il y a des associations que l'on a enlevées parce qu'elles n'étaient pas dans les clous de notre constitution, notamment sur les droits de l'Homme. Elles n'ont pas été adhérentes à la MDA, comme on le disait à l'époque. Il suffit que le préfet de police, en l'occurrence à Paris, soit saisi. Ou alors peut-être des élus du Conseil de Paris, vous avez, j'imagine, encore quelques amis là-bas, je n'en sais rien, pour saisir le préfet de police pour vérifier si l'association est compatible avec les droits de la république. Mais en attendant, on n'est pas au courant des défauts que vous attribuez à cette association. À partir de là, je pense qu'au niveau d'un conseil d'arrondissement, on peut voter. Mais toute vérification peut être faite en saisissant le préfet de police.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Un mot de forme, un mot de fond et un mot du 18^e. Le mot de forme c'est que comme le disait Daniel VAILLANT, il n'est pas possible d'amender cette délibération en conseil d'arrondissement. Il faut donc voter cette délibération puisque sinon, on empêche le financement d'actions particulièrement utiles pour le 18^e qu'a rappelées Violaine TRAJAN.

Un mot de fond. Je rappelle que ces projets sont co-construits, comme on dit aujourd'hui poliment, par la mairie de Paris et l'Éducation nationale. Je rappelle que ce travail ne se fait qu'en lien évidemment avec les équipes éducatives des établissements. Je ne pense pas que qui que ce soit, ni à la mairie de Paris ni au rectorat ni dans les équipes localisées des établissements scolaires, écoles, collèges puissent une seule seconde imaginer travailler avec des gens qui seraient d'horribles terroristes qui voudraient mettre à mal notre modèle républicain. Mais il faudra sûrement le vérifier. On peut toujours tout vérifier. En l'occurrence, il s'agit d'une association qu'on ne connaît pas dans le 18^e. Je ne peux donc pas dire ce que je ne sais pas. J'ai regardé les associations qui intervenaient dans le 18^e avec qui on travaille très bien et qui sont indispensables pour faire ce lien entre le collège, l'école et les parents. Parce qu'il s'agit bien aussi de parler aux parents. C'est pour cela qu'il y a une diversité de structures qui sont en place, parce qu'il y a besoin d'une diversité de canaux pour faire en sorte qu'on puisse parler avec les parents. Je rappelle qu'il n'est pas totalement absurde de s'adapter un tout petit peu aussi aux parents à qui on parle, et notamment d'être en capacité de leur parler dans leur langue quand ils ne parlent pas eux-mêmes le français.

Pour le fond, rejoignant la question de forme qui est qu'on ne peut de toute façon pas amender une délibération, évidemment il faut voter cette délibération.

Un mot de fond, un mot du 18^e. Parce que finalement je vois bien des tentations, des tentatives des uns et d'autres d'importer en permanence ici autour de cette table, ce n'est pas très grave, dans le 18^e des débats qui sont agités par d'autres à la télévision ou sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas si j'ai des leçons à recevoir de Frédérique CALENDRA, que j'aime beaucoup, avec qui je travaille beaucoup, avec qui j'ai beaucoup parlé de cette question, avec laquelle il peut m'arriver aussi d'avoir des désaccords. Mais ce que je sais, c'est que le 18^e a beaucoup de leçons à donner au reste de la France pour ce qui est justement des questions qui sont agitées dans le débat public. Parce que s'il y a bien un endroit où nous sommes parvenus à faire en sorte que tienne le tissu social, pourtant parfois soumis à des pressions extérieures très fortes malgré des campagnes de presse, les éditorialistes ... Maintenant, ce sont des gens qui savent tout. Ce sont les éditorialistes qui ont la main mise sur tout, qui parlent du 18^e du matin au soir sans jamais rien n'y connaître, sans jamais n'y avoir mis les pieds, avec un manque de respect terrible pour les gens qui y habitent. Parce que si on écoute ces commentateurs avisés, on vit ici dans l'enfer sur Terre. On ne sait pas comment des gens comme nous par exemple ici osons élever nos enfants dans ce territoire perdu. Ces grands commentateurs, ils font la leçon à tout le monde. Ils vont sur Canal +, sur C8, etc., pour nous faire la leçon du matin au soir. Qu'ils viennent travailler avec nous. Qu'ils viennent ici autour de cette table.

Qu'ils viennent voir comment un tissu social aussi divers que celui du 18^e non seulement tient, mais propose au reste de la France des solutions pour faire en sorte que tout cela tienne. Parce qu'ils ont tout tenté ici, dans le 18^e. Daniel VAILLANT s'en rappelle, ils ont même tenté les apéros saucisson pinard. Ici, ils ont été méprisés par les habitants qui savent comment on fait pour vivre dans une société c'est vrai multiculturelle et c'est vrai, respectueuse du cadre républicain. Je vais vous dire quel est le rapport. Je ne laisserai pas rentrer dans nos débats ici, dans le 18^e, toutes ces caricatures absurdes sur la situation de la France. Ici, on a des leçons à donner aux autres. Je pense qu'on peut être fiers de ce qu'on fait ici, notamment sur les questions qui sont évoquées par vos amis de la télévision.

Voilà pourquoi je vous propose de voter cette délibération qui n'a rien à voir avec ce que je disais, mais de redire aussi que nous sommes fiers d'être dans un territoire qui a des leçons à donner, et peut-être même de temps en temps au 20^e. Je ne sais pas si le 20^e peut bénéficier de ce que nous faisons ici, mais je crois que oui, comme tout le reste du territoire national. Je suis très fier d'être le maire de ce territoire qui a bien des leçons à donner à tous les autres.

La 2019 DCPA 15 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 206 est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

13. 2019 DASCO 84 Divers collèges- Dotation (6 000 euros) et Convention de Partenariat avec la ComUE « Université de recherche Paris Sciences et Lettres »

Philippe DARRIULAT : Je vous proposerai qu'on divise les 4 en 2 parties. D'abord, je vous présente les 3 premières, on fait un vote, et puis la dernière qui sera avec un PowerPoint.

Trois délibérations qui concernent des collèges, des projets de subventions. Ce sont des délibérations parisiennes qui touchent des collèges de tout Paris. Les chiffres que je donnerai, ce sont les chiffres du 18^e. Les montants globaux nous intéressent moins.

La première, c'est une subvention qui doit être accordée dans le cadre du partenariat entre la ComUE, c'est-à-dire le regroupement d'universités qui s'appelle « Université de recherche Paris Sciences et Lettres ». En fait, il s'agit essentiellement d'un regroupement de grandes écoles avec l'Université de Paris Dauphine pour développer des ateliers de visite pédagogiques, des stages d'orientation pour les élèves de 4^e et de 3^e, des conférences spécialisées pour la formation continue des enseignants des collèges, une présentation des métiers scientifiques aux collégiens et à leurs parents et avec une attention particulière en direction des collégiennes sous-représentées dans les universités dans ces spécialités. Tous ces éléments sont faits par la présence de personnes qui viennent des grandes écoles, un peu comme on fait dans le primaire avec le club scientifique qui est fait. Cela concerne un collège du 18^e arrondissement : le collège Marx Dormoy, pour une subvention de 1 500 euros.

14. 2019 DASCO 92 Divers collèges parisiens-Subventions (15.650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ».

Philippe DARRIULAT : Puis vient ensuite une série de subventions qui concernent des collèges du 18^e arrondissement dans le cadre de l'Action collégiens. C'est un atout éducatif mis dans les collèges qui anime des activités notamment de prévention éducative, voyages scolaires, etc.

Il s'agit essentiellement de subventions concernant une vie de collège Aimé Césaire, Berlioz, Clémenceau, Marie-Curie, Marx Dormoy, Daniel Meyer, Gérard Philippe et Maurice Utrillo pour développer des ludothèques pour permettre des animations sur le temps méridien. Chaque collège bénéficiant, pour acheter du matériel, d'une subvention de 350 euros.

15. 2019 DASCO 111 Collèges publics parisiens – Subvention (428 107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges

Philippe DARRIULAT : C'est la suite de ce qu'on a vu la dernière fois : les budgets participatifs des collèges avec les différents chapitres qui peuvent être votés. Il s'agit du collège Mayer qui va bénéficier de mobiliers dans les cours, l'institution d'un espace détente et de calme. Ce sera utile à Daniel Meyer et c'est une très bonne chose. De permettre aussi des kits pour faire des spectacles de montées en scène, sonorisation, etc. Et faire intervenir des artistes dans le collège pour travailler avec les élèves. Nous avons une subvention de 40 000 euros à l'intention du collège Mayer dans le cadre des budgets participatifs.

Voici donc ces 3 subventions que je vous appelle bien évidemment à soutenir. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces 3 délibérations. Je vais les mettre aux voix.

La 2019 DASCO 84 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 92 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 111 est approuvée à l'unanimité.

16. 2019 DASCO 112 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021

Philippe DARRIULAT : Ici, il s'agit de parler de ce qu'on appelle le ressort des écoles publiques. Personne ne connaît ce terme. Ce que tout le monde connaît, c'est la sectorisation des écoles. D'abord, c'est une compétence municipale et ici, d'arrondissement. Bien sûr, ce sera voté pour l'ensemble de Paris. Il s'agit d'affecter les enfants dans les écoles publiques en fonction de leur adresse. Le dernier point que je vous mets, qui me paraît important aussi pour l'extérieur, c'est que l'adresse est le seul critère d'affectation jusqu'à l'entrée en seconde des enfants. Donc contrairement à ce qui est dit, ce n'est pas d'une école à une autre, mais c'est selon son adresse qu'ils sont affectés. Jusqu'au collège, la sectorisation est le cadre d'affectation des enfants dans les écoles publiques.

C'est une question extrêmement importante parce que dans le 18^e, nous avons une situation au début de la mandature en 2014 qui était extrêmement tendue de sur occupation des écoles du 18^e. Sur 67 écoles, 14 étaient dans l'incapacité totale d'accueillir une classe supplémentaire. C'est-à-dire que tous les locaux des écoles accueillaient des classes. Il n'y avait pas de locaux pour la motricité en maternelle, il n'y avait pas de locaux pour les PVP, il n'y avait pas de locaux pour les BCD et les espaces premiers livres. En maternelle, c'est l'espace premier livre et le BCD, c'est dans les écoles élémentaires. Ce sont les petites bibliothèques pour les enfants.

Donc tout était à saturation absolue dans 14 écoles sur les 67. 11 autres étaient en difficulté, c'est-à-dire qu'il n'y avait qu'un seul local qui avait été attribué à autre chose qu'à accueillir une classe. En général d'ailleurs, c'était la BCD et en général, c'était dans un local extrêmement petit. Donc une sur occupation très forte des écoles qui posait un problème et qui posait aussi déjà la question de la réflexion sur la sectorisation.

Pour y répondre, nous avons en plus maintenant à non seulement voir les écoles sur occupées, mais nous avons aussi de nouveaux défis, essentiellement 3 défis à accueillir qui posaient des problèmes de locaux.

Premier défi : à partir de 2013, accueillir les ateliers gratuits créés en application de la réforme des rythmes scolaires le mardi et le vendredi de 15 heures à 16h30. Ce qu'on a appelé d'abord les ARE, qu'on appelle aussi les TAP. Nous avons eu l'occasion d'en parler.

À partir de 2017 aussi, la mise en place des CP et CE dédoublés dans les écoles élémentaires REP et REP +. Or dans le 18^e, c'est la grande majorité des écoles. Dans le 18^e, 28 écoles sur 38 écoles élémentaires et polyvalentes, c'est-à-dire 73,7 % des écoles, étaient en REP et REP +. Il fallait donc dédoubler CP et CE1. En plus, il faut maintenant qu'on anticipe ce que le gouvernement a annoncé, qui est le dédoublement des grandes sections en école maternelle aussi en REP et REP +. Là aussi, vous voyez que 25 sur 37, soit 67 % des 77,5 % des écoles maternelles sont des écoles REP et REP +.

Pour y répondre, la première chose qui a été faite, c'est de réfléchir sur deux mandatures avec Daniel VAILLANT puis avec Eric LEJOINDRE à la construction de nouvelles écoles. J'ai mis là ce qui a été fait : la restructuration du groupe scolaire Dorléac, avec la destruction de l'école et la reconstruction d'une nouvelle maternelle de 10 classes. L'ancienne avait 5 classes, donc c'est un gain de 5 classes. La construction de l'école maternelle Pajol, qui n'est pas vraiment une maternelle. Il y a 4 classes rue Pajol en annexe de l'école de département. La construction de 2 classes sur la terrasse de la maternelle Simplon et la transformation de cette école en école polyvalente. La construction de l'école maternelle Torcy qui a permis d'agrandir aussi de façon très importante l'élémentaire Torcy, puisque les anciens locaux de la maternelle Torcy ont été affectés à l'élémentaire Torcy. Et enfin à cette rentrée, elle attend encore son public, mais il y a la construction de l'école Eva Kotchever située dans le quartier Chapelle International.

Voici juste quelques photos pour le plaisir de l'école Dorléac, de la 37 Pajol qui est visitée depuis par des architectes qui viennent du Brésil, et de l'école Torcy. Ça, c'est juste l'internet illustré.

La question c'est qu'à la rentrée, nous allons avoir une nouvelle école polyvalente située au croisement de la rue Championnet et de la rue du Poteau. Le centre-est Championnet, un ancien lycée municipal qui a été pendant longtemps la bibliothèque de l'Université de Paris 4 pendant la rénovation de l'université de Paris 4. Donc une nouvelle école. Toute la problématique d'aujourd'hui, c'est qu'il faut donner un secteur à cette école. C'est la possibilité de modifier le secteur de toutes les écoles de l'arrondissement et de revoir cette sectorisation, sur un certain nombre d'objectifs que je vais vous présenter. La restructuration du Centre-Est Championnet a été lancée en 2016. Il nous permet d'accueillir sur deux années scolaires, la précédente et celle-ci, le collège Utrillo qui est actuellement en rénovation. Cela va nous permettre à la rentrée d'accueillir une école polyvalente potentiellement de 12 classes à partir de la rentrée 2020. J'ai mis en dessous tout ce qu'a représenté cette restructuration. Je n'ai bien sûr pas pu faire le détail. Disons globalement mise aux normes environnementales, handicap et cloisonnement important, puisqu'une bibliothèque, c'est de grandes salles. On peut donc maintenant faire des salles de classe, mais aussi toute une série d'aménagements. Je ne vais pas exagérer avec le temps en vous présentant ces aménagements.

Là aussi, quelques photos du Centre-Est Championnet, sa cour actuelle, le réfectoire et la façade du Centre-Est Championnet.

C'était la première chose. Il y a une politique volontariste de la municipalité, j'ai envie de dire notre volonté, je dirais presque notre talent, ça a été de construire ces écoles.

Mais il faut dire aussi l'honnêteté et le droit de dire que nous avons en plus de notre talent bénéficié d'un contexte de baisse des effectifs à Paris et notamment dans le 18^e arrondissement. Elle commence en 2014 en maternelle, en 2015 en élémentaire. Depuis 2014, il y a 1 971 enfants de moins, soit une baisse de 14,3 % des effectifs scolaires qui bien sûr aussi, nous ont permis de répondre à ces défis et notamment au dédoublement des classes dans une situation où il y a eu quelques petites tensions, quelques difficultés, mais qui a été nos constructions plus la baisse des effectifs, je vous détaille la baisse des effectifs en élémentaire et maternelle. Vous voyez qu'elle est plus forte en maternelle alors qu'il y a 3 ans en maternelle, qu'en élémentaire où il y a 5 ans. Ce qui veut dire que cette baisse est durable. Vous comprenez pourquoi : les enfants grandissent. S'ils sont moins nombreux, ils seront aussi moins nombreux dans 4 ans. Donc on a une baisse prévisible, durable des effectifs scolaires. Je vous ai fait une courbe avec en gris les effectifs totaux, en rouge l'élémentaire, en bleu la maternelle.

Cette école ouvre. Il faut gérer un secteur, donc il faut prendre des rues aux écoles environnantes. Cela nous permet de faire bouger cette fois la sectorisation de toutes les écoles du 18^e arrondissement pour arriver à un meilleur équilibre. Ce renouveau et cette réforme de la sectorisation, très souvent dans le langage quotidien on appelle ceci la carte scolaire. La sectorisation de la carte scolaire, c'est autre chose. C'est une compétence rectorale. Il s'agit d'attribuer des postes. C'est la création et la fermeture de classes, la carte scolaire. Ici, la sectorisation c'est « J'habite 25 rue Jean Botin, je vais à l'école Evangile ».

Premièrement : modifier la sectorisation pour permettre à toutes les écoles d'avoir un nouveau secteur de façon à ce qu'il n'y ait plus une seule école qui soit en sur occupation. Donc que toutes les écoles puissent accueillir des locaux pour les BVP, des salles de motricité, etc. Ce qui veut dire qu'il peut y avoir des écoles où on diminue volontairement les effectifs, ce qui aboutira à des transferts de classes ailleurs, forcément. On verra la méthode retenue.

Deuxième objectif : harmoniser dans les 7 écoles polyvalentes le secteur maternelle et élémentaire. En polyvalente, il y a dans les mêmes locaux les enfants en maternelle et les enfants en élémentaire. Dans toutes les polyvalentes, il y avait des enfants qui commençaient en maternelle et qui devaient changer d'école quand ils arrivaient à l'élémentaire, ce qui posait de très grandes insatisfactions des familles. Là enfin, on peut y répondre.

Bien sûr, travailler pour la mixité scolaire et culturelle. Veiller à limiter au maximum et combattre les faits de sectorisation des écoles. On peut faire de grands projets en collèges avec les doubles secteurs, etc. Sur les écoles, c'est du travail de dentelle. Ceci avec les directeurs d'écoles sur telle adresse qui doit absolument être préservée à l'école. C'est vraiment ce qui a été fait.

Puis veiller aussi à ce qu'il n'y ait aucune école dans le 18^e qui soit menacée de tomber au-dessous du seuil de 5 classes. Pourquoi ? Parce que le seuil de 5 classes, c'est le seuil où on perd une direction d'école avec des charges totales. Donc il n'y a plus de directeur d'école à la disposition complète des parents, c'est évidemment tout à fait regrettable. C'est le quatrième objectif.

À partir de là, on avait des contraintes. C'est de veiller à la cohérence des trajets maternelle-élémentaire. On ne peut pas mettre l'école au milieu, à l'est l'élémentaire, à l'ouest la maternelle. Quand les parents ont des enfants en maternelle et en élémentaire, ils ne peuvent pas faire le trajet. Il faut donc que le trajet soit faisable du domicile à l'école maternelle élémentaire dans les temps limités qui sont faits. C'est une contrainte lourde, je dois dire, mais sur laquelle nous avons travaillé.

Il faut ensuite travailler sur la continuité pédagogique. Chaque fois que c'est possible, le secteur d'une école est intégré dans le secteur d'un collège. En tout cas, jamais plus de 2 collèges. Idem : chaque secteur d'école maternelle doit correspondre si possible à un secteur d'élémentaire, mais jamais plus de deux. Jamais 3 élémentaires correspondant à 1 école maternelle, jamais 3 collèges correspondant à 1 école élémentaire. Il est nécessaire d'accompagner l'Éducation nationale sur les franchissements, les passages de la maternelle à l'élémentaire. Et donc permettre aux écoles et aux collèges de travailler ensemble et de préparer ces passages.

La méthode, c'est l'habitude dans le 18^e : la concertation. Une très large concertation a eu lieu, avec d'abord les IEN - Inspecteurs de l'Éducation nationale -. Ils étaient 4 à l'époque, ils ne sont plus que 3 maintenant. Les directrices et les directeurs d'écoles. Trois réunions plénières se sont tenues : 17 décembre, 9 avril, 11 juin, avec les parents élus dans les conseils d'écoles qui ont tous été invités en mairie. Là aussi, 3 réunions : 22 janvier, 16 avril, 11 juin. Des visites de terrain avec les parents d'élèves. Dans plusieurs écoles, nous avons eu des demandes de parents d'élèves. Nous avons été avec les services centraux de la DASCO voir ceci. Puis il y a eu quelques réunions supplémentaires sur là où il y avait des petits désaccords, des problèmes à régler sur une ou deux écoles. On a été sur le terrain pour voir ceci. Donc une très large concertation. Tous les gens qui y ont participé s'en sont vraiment satisfaits.

Le résultat : c'est assez lisible, mais c'est pour vous montrer que chaque petite case jaune correspond à une modification de sectorisation. Vous voyez bien qu'il y a une modification générale, globale de la sectorisation ici dans les écoles maternelles, mais on a la même chose dans les écoles élémentaires avec une nouvelle carte de la sectorisation totalement dessinée. En fait, un seul quartier n'est pas touché par la refonte de la sectorisation : c'est le quartier Chapelle Sud, qui n'a pas été impacté. Il faut dire qu'on avait déjà fait d'importantes modifications avant.

On ne va pas tout voir. Je vous propose donc rapidement quelques flashes, uniquement.

Premièrement : le secteur maternelle Belliard Porte Montmartre Clignancourt. Je prends ces deux-là parce que ce sont ceux où se trouve le Centre-Est Championnet. C'est le secteur bleu très allongé.

Ce qui a été décidé, c'est que la maternelle Belliard qui a actuellement 5 classes peu chargées sera dès la rentrée prochaine affectée au Centre-Est Championnet. Centre-Est Championnet accueillera donc en septembre 2020 une maternelle complète composée des petites sections de son nouveau secteur et des grandes et moyennes sections qui sont actuellement les petites et moyennes sections de l'école Belliard. Ce transfert est fait dans une école neuve. Nous sommes dans une grande proximité. On voit bien l'école, vous voyez le Centre-Est avec le grand boulevard. C'est la première décision, avec d'ailleurs transfert des équipes, transfert de l'école, c'est-à-dire la directrice et les équipes enseignantes.

Deuxièmement : nous avons aussi eu besoin dans ce quartier d'une nouvelle maternelle, surcharge très forte de la maternelle de Françoise Dorléac. Donc très forte surcharge, on a chaque année des classes entières qui sont mises en dérogation administrative dans une école extérieure du secteur. Nous avons donc eu besoin de nouvelles places en maternelle. Pour cela, une décision a été prise dans la concertation : la transformation de l'école élémentaire Fernand Labori en école maternelle dès la rentrée prochaine. La maternelle du Centre-Est Championnet récupère également une partie des secteurs des maternelles Cloys et Rouanet.

Maintenant, toujours sur ce secteur le plus impacté forcément, c'est celui de l'école du Centre-Est Championnet, au niveau élémentaire.

D'abord, le nouveau secteur du Centre-Est Championnet touche les écoles Dorléac, de Rouanet, Belliard et Vauvenargues. Une partie du secteur de ces écoles est affecté pour constituer le secteur Championnet.

Deuxièmement : j'ai dit qu'on transformait Labori d'élémentaire en maternelle. Que fait-on des enfants de Labori, bien évidemment ? Ils sont partagés en deux : une partie dans les écoles Dorléac A et B, une autre partie à l'élémentaire Gustave Rouanet.

Enfin, notons dans une des écoles qui étaient très surchargées l'école Joseph de Maistre qui est soulagée au profit de l'école Vauvenargues, elle-même soulagée au profit de l'école Belliard. Cette dernière bénéficie d'un fort agrandissement de ces locaux. En effet, si on transfère la maternelle, ces écoles sont contiguës, il y a une porte coupe-feu qui sépare la maternelle et l'élémentaire, si on transfère la maternelle au Centre-Est Championnet, tous les locaux de l'actuelle maternelle sont affectés à l'élémentaire et donc on gagne une classe. Chaque classe, y compris les classes dédoublées, et y compris toutes les activités non scolaires, les BVP, etc., auront leur lot.

Alors maintenant plus rapidement sur les autres, avec quelques éléments. À Simplon, l'enjeu c'est le soulagement de l'école Simplon au profit de l'école maternelle Marcadet. Elle bénéficie aussi d'un transfert venant de l'école Flocon. L'école Simplon, qui est une polyvalente dans son niveau élémentaire est aussi allégée au profit de l'école Budin. Notons que le Centre-Est Championnet, qui était aussi une école qui avait de très forts effectifs, est soulagé au profit de l'école 69 Championnet, qui elle-même donne sur le Centre-Est Championnet.

Rapidement, les derniers. L'école Chapelle Nord : 2 enjeux majeurs. Premièrement : nous avons une nouvelle école qui à l'origine était prévue uniquement pour le nouveau quartier Chapelle International, mais qui peut accueillir plus. Il y a donc une décision importante qui a été prise : c'est d'affecter le 93 Chapelle, c'est-à-dire la tour ouest de la Porte de la Chapelle, à cette nouvelle école à la rentrée prochaine. Bien sûr, par montée pédagogique : il n'y aura que les petites sections de maternelle et les CP d'élémentaire qui y seront affectés. Ce qui permet de considérablement alléger le secteur de l'école Maurice Genevois, qui accueillait avant cette tour, qui va enfin pouvoir avoir la concordance de son secteur polyvalent élémentaire et des locaux. C'était une école en totale sur occupation et en plus, 1/3 des enfants de maternelle n'avaient pas accès à l'élémentaire de la polyvalente.

Enfin, sur Montmartre Goutte d'Or, 2 décisions importantes. Il y a des changements, mais je parle des principaux. Premièrement : nous avons une maternelle en menace de fermeture que nous avons sauvée dans une discussion, et j'en remercie le rectorat pour cette négociation. Nous avons eu une discussion sur les maternelles 57 Goutte d'Or. L'école pouvait continuer à 5 classes. C'était 5 classes à 14, je crois. Elle est donc passée à 4 classes, mais on a maintenu la direction en créant une TPS. Mais il est évident que ce n'est pas durable.

La décision que nous vous proposons dans cette sectorisation, c'est de fusionner l'école élémentaire des 49 bis et l'école maternelle du 57 pour former une polyvalente. C'est possible, les locaux ne sont pas contigus en façade, mais le sont par la cour de récréation, qui est commune. Donc il n'y a aucun problème pour cette fusion. Avec, en même temps, bien sûr l'objectif, puisqu'on fait une polyvalente, de modifier la sectorisation pour qu'il y ait accord entre le secteur de l'élémentaire et le secteur de la maternelle.

Enfin, il y a un important transfert de l'école Lamarque, qui est vers l'école Becker et de cette dernière vers l'école Jean-Baptiste Clément au niveau de Montmartre. L'objectif est clairement de renforcer les effectifs de Jean-Baptiste Clément, elle aussi menacée de tomber au-dessous de 5 classes et donc de perdre sa direction à temps complet.

Je n'ai pas tout dit, il y a encore plein de choses à dire. Je pourrais répondre aux questions. Je crois avoir présenté l'essentiel.

En conclusion, l'école du 57 Championnet ouvre à la rentrée prochaine avec une maternelle complète, mais uniquement des CP en élémentaire pour les raisons que j'ai expliquées. La montée pédagogique achevée, l'école aura alors tous les niveaux. Ce sera à la rentrée 2024, CP en 20, CE1 en 21, etc. Je rappelle ce que j'ai dit aux parents à chaque fois, c'est que les rapprochements de fratries sont de droit dans la limite des places disponibles. En clair, la famille qui a déjà un enfant, mais où le secteur a changé pourra continuer à avoir les deux frères dans la même école. Honnêtement, avec la baisse des effectifs prévisible, on peut le garantir à peu près. Alors évidemment, il peut y avoir quelque chose qui nous surprend dans une école, mais à 99 % il est garanti que les rapprochements de fratries seront accordés. Et puis je suis heureux de dire que la nouvelle sectorisation que je vous présente aujourd'hui répond à l'ensemble des objectifs que je vous ai présenté dans une diapositive précédente.

Pour finir quand même, un grand merci au personnel de la DASCO qui a travaillé avec nous, à Madame AUBERT-BESSON responsable de la prévision scolaire et Madame DUCHATEAU, d'abord à elles. Un grand merci à Emmanuelle, qui est cachée discrètement au fond, qui a bien sûr participé à ce travail. Un grand merci aux directeurs et directrices des écoles qui se sont vraiment impliqués très fortement dans ce travail avec nous. Y compris, ils y ont pris plaisir. Ils viennent nous voir en nous disant que c'est très intéressant. Bien sûr, les IEN et les parents d'élèves qui se sont engagés aussi dans ces discussions.

J'espère ne pas avoir été trop long. J'espère que vous considérez aussi que cette question valait la peine d'un certain développement. Je vous remercie beaucoup et bien sûr, je vous appelle à voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Philippe pour cette présentation. Je pense comme toi qu'il était important qu'on puisse la faire, d'abord parce que c'est un élément de satisfaction en fin de mandat de se rendre, sur ce sujet comme sur d'autres, que les engagements que nous avons pris ont été tenus et surtout que la cohérence de l'action qu'on a voulu impulser dans le 18^e avec Daniel et ensuite avec moi depuis 2014, elle nous permet aujourd'hui d'être dans une situation pour les élèves du 18^e qui est considérablement meilleure que ce qu'elle était en 95, puis en 2001. Je crois qu'on a tous les ans beaucoup progressé, en n'oubliant jamais un objectif central dans un arrondissement aussi divers que le 18^e : celui de la mixité. Et celui de faire en sorte qu'on offre les meilleures chances possibles à tous les élèves du 18^e. Parce que la mixité sociale et scolaire, c'est une garantie de meilleure réussite pour tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, même si ceux qui viennent de milieux plus favorisés ont plus de facilités bien sûr à réussir, y compris en absence de mixité. Mais pour autant, ils réussissent mieux et on l'a vu avec les bi-secteurs des collègues : ils réussissent mieux, eux aussi, dans des classes plus mixtes et avec une vraie capacité à connaître leurs collègues de tous les milieux sociaux. Je pense que c'est une très belle chose que nous avons faite. Il s'agit de passer par des investissements très importants dans les écoles, très importants pour créer des locaux scolaires. Ça n'a pas toujours été facile. Je me rappelle des longues discussions que nous avons eues pour libérer les locaux du 37 Pajol, que je connais bien pour des raisons personnelles, qui est une magnifique petite école où les enfants se sentent très bien. Bien sûr, le travail fait avec l'université de Clignancourt pour récupérer le Centre-Est Championnet, les nouvelles écoles Torcy et les préfabriqués dont on est enfin arrivés à sortir pour avoir de vraies écoles, pour accueillir nos enfants du haut du nord de La Chapelle. Et puis tout ce que nous avons fait au fur et à mesure du temps pour libérer des espaces. Parce que ce n'était pas gagné à Paris et ce n'était pas gagné dans le 18^e d'arriver à faire les dédoublements de classes.

On voit, chacun l'entend dans les débats qu'il peut y avoir, les difficultés qu'ils ont dans d'autres villes et notamment on en parlait récemment en Seine-Saint-Denis, pour faire ce travail. Nous sommes arrivés à libérer des locaux pour le temps périscolaire, pour les activités, pour les BCD et pour les classes à 12. C'est vraiment une très grande satisfaction pour moi, donc merci beaucoup d'avoir fait cette présentation et merci surtout du remarquable travail de dentelle de concertation qui a été fait. Parce que je crois que tout cela, c'est une amélioration pour la qualité à l'école de 100 % des élèves du 18^e. C'était quand même ça notre objectif.

Je vais donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais soumettre aux voix cette importante délibération.

La 2019 DASCO 112 est approuvée à l'unanimité.

Merci beaucoup. Il a été très important pour le 18^e que tu t'investisses sur ces questions pendant bientôt 13 ans. La continuité, là encore, a été un gage d'efficacité. Merci beaucoup, Philippe.

CAISSE DES ECOLES

17. 2019 DJS 186 Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

La 2019 DJS 186 est approuvée à l'unanimité.

LOGEMENT ET URBANISME

18. 2019 DCPA 18 "Paris fait Paris" : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, et 2018. (COMMUNICATION SANS VOTE)

Michel NEYRENEUF : C'est la délibération « Paris fait Paris », qui revient régulièrement. Je vais vous citer les opérations qui concernent le 18^e et l'état d'avancement des choses.

L'école du Centre-Est de Championnet, nous venons d'en parler. L'opération a été livrée en août 2018.

Le relogement des services de la DPA et de différents services de la ville rue Dupré. L'opération a été livrée en juin 2019.

L'école et la crèche de Chapelle International. L'opération a été livrée en août 2019.

Le gymnase et le jardin rue des Poissonniers : opération livrée actuellement.

Le collège Utrillo, la restructuration devrait être livrée en juin 2020.

Voilà les points d'avancement par rapport à cette délibération sans vote « Paris fait Paris ».

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je crois que la livraison du gymnase et du jardin sur le toit d'Ordener est plutôt prévue au mois de mars ou avril. Ce n'est pas tout de suite, mais enfin ça avance. Les travaux sont en cours.

Je pense qu'on aura là encore un très beau projet. Évidemment, Michel NEYRENEUF n'a pas repris tous les projets qui ont été livrés, parce qu'il y en a quand même beaucoup dans le 18^e, qui tient une place importante dans « Paris fait Paris ». C'est aussi un motif de fierté.

Sur cette communication, pas de demandes de parole ? On continue.

19. 2019 DLH 100 Garantie d'emprunts PAM et Eco-prêt pour la réalisation au 10, rue Georgette Agutte (18e) du programme de rénovation de 18 logements sociaux par la RIVP.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la garantie d'emprunts pour 777 000 euros pour 25 ans pour le prêt PAM et pour l'Eco-prêt de 261 000 euros pour une durée de 25 ans. Ce qui permettra un gain de 43 % pour une gamme énergétique. Cela rejoint d'ailleurs l'un des vœux posés par la suite par 100 % Paris. Je vous invite à voter la délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La 2019 DLH 100 est approuvée à l'unanimité.

20. 2019 DU 83 Campus Condorcet - Porte de la Chapelle/ Dubois (18e) - Avis du conseil de Paris sur l'étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de l'avis du conseil de Paris que nous devons préparer sur l'étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités sur cet équipement public tant attendu. Je ne vous fais pas la liste de l'ensemble de la délibération, mais simplement les différents points que la ville propose d'améliorer.

D'abord une grande attention au fait que le bâtiment ait construit, disons un carrefour très important avec un usage intense, qui demande une attention particulière sur la qualité des aménagements. Ce qui paraît évident, mais il n'est pas plus mal de le répéter.

La capacité de stationnement deux-roues, vélos et autres engins que l'on connaît maintenant est largement sous-estimée et devrait être revue en fonction de la demande pour éviter un débordement excessif sur le trottoir.

Troisième point : le jardin central, plutôt généreux, devra être mis en œuvre de façon à optimiser les surfaces perméables pour contribuer à la réduction du phénomène d'îlot de chaleur et améliorer l'abattement pluvial et augmenter la part de pleine terre.

Quatrième point : une attention particulière sera portée au nivellement général du site afin de permettre un raccordement satisfaisant aux voies publiques existantes et projetées par la Ville de Paris.

Enfin, une attention particulière sur la réduction des nuisances en phase chantier et aussi la sécurité des piétons.

Ce sont des choses qui paraissent tout à fait naturelles, mais il est de bon ton de les redire et de les répéter avant ce chantier important qui va bientôt démarrer.

Je vous propose de voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette délibération. Pas de demande de prise de parole ?

La 2019 DU 83 est approuvée à l'unanimité.

21.2019 DU 155 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018.

Michel NEYRENEUF : Nous sommes concernés dans le 18^e arrondissement par la ZAC Chapelle Charbon sur laquelle il n'y a pas de remarques particulières à noter. Sur le secteur Binet que nous allons clore, puisque maintenant c'est fini, nous avons eu 1 euro de rentrée cette année. C'est l'euro symbolique pour la mise à disposition d'une parcelle municipale à la Foncière Logement, comme c'était prévu dans le cadre de l'ANRU. Par contre, les charges ont été plus importantes. Malgré cela, on arrive quand même à un excédent général du secteur Binet qui sera reversé dans le budget de la ville. C'est une bonne chose, à la fois parce que ça veut dire qu'il y a une bonne gestion des finances et deuxièmement, parce que c'est un secteur sur lequel on peut maintenant tourner la page et aller de l'avant sur d'autres secteurs.

Je vous invite à voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ? Merci. Il est vrai que la métamorphose de la Porte Montmartre est conséquente. Ceci avec Binet et maintenant avec presque le nouveau grand jardin Binet, sa ferme est vraiment spectaculaire. Là encore, je crois qu'on peut se féliciter d'avoir enfin mis les moyens depuis des dizaines d'années dans ce quartier.

Pas de difficultés ?

La 2019 DU 155 est approuvée à l'unanimité.

22.2019 DU 251 Chapelle International - PNE (18e) - Convention d'offre de concours avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement pour le réaménagement de la partie Ouest du rond-point de la Chapelle.

Michel NEYRENEUF : Espaces Ferroviaires se propose d'aider la ville par un concours financier de 400 000 euros pour l'aménagement du rond-point de La Chapelle. Cette délibération est là pour dire qu'on accepte les 400 000 euros. Sachant que le coût de réaménagement dans la Ville de Paris est aujourd'hui évalué à 600 000 euros. C'est donc une très belle participation. Le projet sera défini par la suite, bien sûr dans toutes les modalités de concertation traditionnelles.

Je vous invite donc à accepter ces 400 000 euros.

Eric LEJOINDRE : Moi aussi. D'autant que maintenant qu'on a le budget, il va falloir qu'on définisse comment on arrive à le dépenser utilement. Il est vrai que les urbanistes, comme les conseils de quartier, comme les habitants, « s'arrachent les cheveux » depuis un certain nombre d'années pour savoir ce qu'il conviendrait de faire. Les moyens sont là. C'est de savoir ce qu'il conviendrait de faire sur ce qu'on appelle le rond-point de La Chapelle, qui n'est pas vraiment un rond-point parce qu'il est traversé quand même par 2 voies d'un côté et 3 de l'autre. Il faut que l'entrée de Chapelle International et l'entrée de la rue Boucry soient quand même bien améliorées.

Il nous reste à avoir de l'imagination pour dépenser utilement cet argent, mais je pense que tout le monde va être d'accord pour que nous l'acceptons. Pas de difficultés ?

La 2019 DU 251 est approuvée à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

23. 2019 DDCT 143 Subventions (177.816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Maya AKKARI : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de délibérer pour la DDCT 143. Il s'agit de cofinancements de la part de la Ville de Paris dans le cadre du cofinancement des adultes relais. Nous avons 11 reconductions et 4 nouveaux adultes relais pour les associations Académie Football Club, la Salle Saint-Bruno, le CLIMS Verger Urbain et le CAREP.

24. 2019 DDCT 148 Subventions accordées à 9 centres sociaux et culturels œuvrant en direction des enfants ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires

Maya AKKARI : Il s'agit de financer des actions de soutien à la scolarité de plusieurs centres sociaux. Ce n'est pas dans leur cahier des charges initial, ce sont des actions supplémentaires qu'ils font pour l'ELS, AGO et la Maison Bleue.

Je tiens à cette occasion à saluer le travail partenarial de longue haleine mis en place par les équipes de développement local de la politique de la ville, avec la CAF de Paris et l'Éducation nationale. Ceci nous a permis d'identifier comme on dit dans notre jargon les trous dans la raquette, les endroits où notre action était moins importante et de développer des actions à ce niveau-là.

25. 2019 DDCT 151 Subventions d'investissement (110 000 euros) à 10 associations situées en quartiers populaires

Maya AKKARI : Il s'agit de subventions d'investissement au titre de la politique de la ville pour 3 associations : Les Trois Tambours, Ethnologues en herbe et Rap TZ. Je vous invite d'ailleurs à l'inauguration du local de Rap TZ ce jeudi à 17 heures. Bien souvent dans tous nos événements, vous voyez l'action positive et dynamique de cette association. Par exemple à la fête de la Maison Bleue, il y avait Rap TZ qui ont fait des ateliers radio, ou encore cet été à Valentin Abeille.

26. 2019 DDCT 153 Subventions (80 000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Maya AKKARI : Dans le cadre du Plan d'action quartiers populaires, porté par Emmanuel GREGOIRE, notre arrondissement a pu bénéficier de moyens supplémentaires pour soutenir des actions comme La rue aux enfants de Home Sweet Môme, les actions de l'An Pluriel ou encore sur la promenade urbaine, toutes les animations que vous avez vu cet été, animé par Gaby Sourire, Cliché Urbain, Espoir 18 et Esprit d'Ebène.

27. 2019 DDCT 158 Avenants à 26 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires

Maya AKKARI : Il s'agit d'avenants au CPO de nombreuses associations qui interviennent dans le 18^e. Vous savez que la maire de Paris a une politique volontariste de CPO. Dans ce cadre-là, nous signons un avenant pour une année de plus avec : ADAGE, Le CAIREP, Culture 2 +, Atout cours, Ma plume est à vous et à Extra Muros.

CENTRES SOCIAUX

28. 2019 DASES 247 Subventions (69 400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances.

Maya AKKARI : Ensuite Monsieur le Maire, je change de casquette. Là, il ne s'agit plus de politique de la ville, mais de la délégation centres sociaux, espaces de vie sociale, espaces de proximité avec une subvention à la Compagnie Résonance et l'Association ADOS, qui sont des espaces de proximité dans le cadre de leur action sur notre territoire.

Eric LEJOINDRE : Vous avez été rapide et précise, c'était l'essentiel. Sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc les soumettre au vote.

La 2019 DDCT 143 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 148 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 151 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 153 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 158 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASES 247 est approuvée à l'unanimité.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

29. 2019 DU 134 Dénomination place Cheikha Remitti (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est un plaisir. Je profite de l'absence de Gilles MENEDE, qui aurait dû rapporter cette délibération. Mais comme c'est moi qui avais suggéré ce nom de Cheikha Remitti pour cette placette, je suis content de la présenter.

Il s'agit de Saadia Bédief, qu'on a appelé ensuite la Mère du Rai sous le nom de Cheikha Remitti. Cheikha, ça veut dire « Une femme d'un certain âge ». C'est un titre noble. Pour le Rai, c'est à mettre en distinction par rapport à Cheb, ça veut dire « le jeune ». Ce sont des signes distinctifs plutôt intéressants.

Par contre, « Remitti », vous ne le trouverez pas dans l'arabe. Cela veut dire « Remettez la tournée ». J'ai connu ceci dans les années 80 dans les restaurants et bars un peu malfamés de la Goutte d'Or où j'habitais, et elle chantait le soir. Elle nous cassait un peu les oreilles je dois dire, de temps en temps. Mais elle chantait le soir et c'était évidemment avec un public masculin avec plein de bières. Mais Cheikha Remitti a eu quand même un parcours intéressant. Elle était orpheline, elle était née à Tessala en Algérie. Elle a suivi une troupe de musiciens ambulants, chantant et dansant lors des fêtes populaires. Et puis elle a rencontré un éminent joueur de flûte Gasaba qui lui ouvre les portes du milieu artistique. Elle enregistre alors à Radio Alger. Son nom d'artiste est donc Cheikha Remitti.

À la source du Rai bédouin, des paysans algériens, son répertoire abordant des thèmes comme le statut de la femme, l'amour ou le plaisir charnel, donc aucune censure, est largement diffusé à la radio. En 1954, Cheikha Remitti connaît son premier succès avec *Charrak gatta* chanson dans laquelle elle s'attaque au tabou de la virginité.

À la fin des années 70, elle rejoint la France, s'installe à Paris et anime les soirées du café communautaire, notamment de la Goutte d'Or ainsi qu'au célèbre Bejaia Club dans le 18^e arrondissement.

En 86, elle se produit au festival Rai de Bobigny. Dans les années 90, sa renommée devient internationale.

Je me souviens qu'à l'époque, dans les années 90, étant organisateur de la fête de la Goutte d'Or à l'époque et de la programmation, nous avons imaginé de faire chanter Cheikha Remitti accompagnée d'Yvette Orner. Nous avons été la voir dans son superbe appartement du côté des Champs Elysées et elle se montrait un peu frileuse, mais finalement pourquoi pas. Et puis finalement, ça ne s'est pas fait. Mais ça aurait été un beau moment de fusion.

Auteur de plus de 200 chansons parmi lesquelles *La Camel*, elle est considérée comme la mère du Rai par une génération de chanteurs dont tous les Chebs dont on a parlé tout à l'heure. Elle introduit une instrumentation moderne dans ses compositions. Elle se produit sur scène jusqu'à un âge avancé.

En 200à, elle obtient le grand prix du disque de l'Académie Charles Cros. En 2005, elle sort son dernier enregistrement.

Cheikha Remitti décède le 15 mai 2006 à Paris, quelques jours après avoir chanté au Zénith de Paris au festival 100 % Rai. Elle est inhumée à Oran. C'est donc la placette Polonceau qui sera l'endroit où elle aura son nom.

La placette Polonceau, c'est le prolongement entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau, le prolongement de ce qu'on appelle le parking et le terrain de sport Boris Vian.

Je vous invite donc à voter cette délibération. Le seul ennui, c'est que j'ai peur que beaucoup de gens disent la place « Cheikha Remitti ». Mais bon, tant pis. Peut-être que certains autres reviendront au nom original.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Michel pour cette présentation, dont effectivement tu es à l'origine, enfin en tout cas de l'idée de trouver un lieu pour Cheikha Remitti. Je dois dire qu'un travail a été fait notamment avec un certain nombre d'actrices de la Goutte d'Or, de groupes de femmes qui dans leur marge exploratoire avaient à juste raison demandé à ce qu'on travaille sur la féminisation des noms de lieux, notamment à la Goutte d'Or. Je pense qu'on crée une très belle rencontre entre cette placette Polonceau et l'histoire de la Goutte d'Or, l'histoire de cette grande artiste qui nous amènera, vous le verrez dans la suite du conseil d'arrondissement à proposer un autre lieu pour une autre grande personnalité que nous souhaitons honorer aussi. Mais je crois que là, on a abouti à une très belle proposition.

Est-ce que ça appelle des demandes de prise de parole ?

Fadila MEHAL : Je voulais simplement dire que je me réjouis évidemment de cette proposition, qui est un peu inattendue parce que Cheikha Remitti est dans le cœur de beaucoup d'immigrés de la communauté maghrébine. C'est vrai qu'elle est peu connue, même si vous avez raison de signaler combien elle a été au cœur finalement de l'effervescence et de la remontée du Rai à un moment donné où c'était plus qu'une expression culturelle. C'était pratiquement quelque chose d'anthropologique par rapport notamment à l'exil.

Je voudrais dire que c'est une femme qui a un parcours invraisemblable.

Puisqu'elle avait, comme vous l'avez rappelé, par ses paroles très crues dans un monde islamique extrêmement orthodoxe, elle avait défrayé la chronique quand elle était jeune et quand elle chantait à la fois l'amour, vous avez raison, la sensualité, mais aussi le féminisme. C'était une femme libre. Je pense que c'est en tant que tel qu'elle a été perçue.

Je voudrais dire aussi que le parcours qui a débuté par une réputation assez sulfureuse s'est terminé. Finalement, elle est devenue l'ambassadrice de ce courant. C'était très intéressant, vous ne l'avez pas suffisamment, il me semble, signalé. À la fin, elle se produisait de partout à l'international dans toutes les grandes capitales. Je pense que c'était quelque chose d'important, parce que vous l'avez par contre très bien dit, cette puissance, ce chant rural, campagnard était extrêmement dévalorisé. Elle lui a donné ses lettres de noblesse.

Donc vraiment, je vous remercie de cette appellation qui fera chaud au cœur à beaucoup de gens dans le 18^e, parce qu'elle en fait depuis 1978 un peu son antre. Et cela parle aussi à toute cette histoire commune, partagée de cette immigration qui a beaucoup collaboré au rayonnement à la fois de Paris, mais aussi du 18^e arrondissement. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

La 2019 DU 134 est approuvée à l'unanimité.

PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS

30. 2019 DPE 14 Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Je vais effectivement rapporter des délibérations relatives à la prévention des déchets. C'est un sujet que Gilles traite évidemment en sa qualité d'élu en charge de la propreté. Mais en l'occurrence, il s'agit aussi de parler de zéro déchet puisque l'objectif est d'accompagner un certain nombre d'associations, 6 associations, qui œuvrent à Paris et pour certaines dans le 18^e arrondissement à la prévention des déchets et au recyclage, au zéro déchet.

Parmi ces associations, ces structures, la première dont nous allons parler ce soir, c'est le PIMS qui travaille énormément sur la lutte contre la précarité écologique, économique et sanitaire et qui, aujourd'hui, travaille auprès des publics qu'il reçoit à une sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage et à la consommation raisonnée de ce qu'on appelle les fluides dans les logements.

Une deuxième association qui s'appelle Bas les pailles, que certains peut-être connaissent déjà ici, puisque c'est l'association qui accompagne la Ville dans la sortie des pailles en plastique qui a été votée par le conseil de Paris il y a un certain nombre de mois. L'objectif, c'est de promouvoir auprès des citoyens l'engagement citoyen pour l'environnement tout au long de la vie et d'aller travailler dans différentes écoles de Paris et des primaires en particulier, faire des ateliers de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté écologique.

Une autre structure qui s'appelle Surf Rider, qui est déjà intervenue sur nos marchés alimentaires pour sensibiliser sur l'usage des sacs plastiques. Elle propose un certain nombre d'actions de sensibilisation, notamment pour réduire l'usage que nous avons des bouteilles plastiques en faisant la promotion de gourdes par exemple, ou la promotion de systèmes de consignes.

J'en profite pour vous dire que l'antenne bénévole de Surf Rider dans le 18^e se trouve au 26 bis rue Ordener, non loin du métro Marcadet-Poissonnier.

Vous pourrez y trouver un certain nombre de bénévoles qui pourront vous accompagner tout au long de la mobilisation que vous souhaiterez avoir pour sortir du plastique.

Une autre association qui s'est installée il y a un certain temps dans le 18^e et qui aujourd'hui rayonne au niveau parisien, voire au niveau national : HOP - Halte à l'Obsolescence Programmée -, qui travaille sur la durée de vie des produits et qui outre le fait de mener des actions en justice contre un certain nombre de producteurs d'appareils électroménagers, travaille aussi sur la sensibilisation à la durée de vie et à l'obsolescence programmée. C'est une convention qui nous permettrait de leur confier une subvention de fonctionnement pour pouvoir faire travailler, mobilise les deux salariés et les gens bénévoles qui œuvrent quotidiennement sur HOP.

Enfin, une dernière association qui s'appelle Cyclofficine, qui travaille sur la réparation et le réemploi du vélo. On a déjà un certain nombre d'acteurs du vélo qui s'activent dans le 18^e, nous en avons un autre qui s'appelle Cyclofficine qui intervient régulièrement sur tout Paris et parfois notamment dans les quartiers prioritaires de la ville sur les vélos en faisant de la sensibilisation à l'usage, mais aussi en apprenant aux jeunes et aux moins jeunes à réparer leur vélo.

Voilà pour ces subventions et conventions avec 6 associations œuvrant dans la prévention des déchets.

31. 2019 DPE 32 Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris

Frédéric BADINA-SERPETTE : Il s'agit d'une association qui promeut un certain nombre de projets en lien avec l'eau sur Paris et qui décline en 2019 quatre actions pédagogiques dans divers quartiers populaires.

La première : il s'agit de l'université populaire de l'eau du bien commun. Le but étant de sensibiliser les associatifs, les habitants comme les élus à une culture de l'eau pour prendre conscience de notre usage au quotidien de l'eau, de tout ce que l'eau peut apporter aujourd'hui à la ville et à notre quotidien.

Une autre action qui s'appelle L'eau. Le 18^e est moins concerné, puisqu'il s'agit notamment du 11^e et de sensibiliser à la réduction de la consommation d'eau et à la pollution de l'eau.

Une action qui s'appelle Ecolo cette économie, qui pour le coup aura un impact sur le 18^e. Il s'agit d'ateliers participatifs de fabrication de produits cosmétiques et ménagers.

Puis enfin, une dernière action de l'Université bleue qui vise à modifier les comportements et les idées reçues, là encore pour lutter contre la vente de bouteilles et donc en quelque sorte pour sortir du plastique.

Voilà pour ces deux délibérations qui visent à proposer un certain nombre de subventions pour toutes les associations dont on vient de parler.

Carine ROLLAND : Merci. Nous mettons au vote ces délibérations, qui montrent bien combien les actions individuelles sont renforcées quand elles peuvent s'inscrire dans des cadres collectifs. C'est particulièrement vrai dans tout ce qui concerne le développement durable.

La 2019 DPE 14 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DPE 32 est approuvée à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

32. 2019 DEVE 134 Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas

Philippe DURAND : La première délibération concerne évidemment l'eau. Comme vous le savez, c'est un bien précieux qui va devenir une denrée rare. Avec la terre, ce sont des éléments essentiels à la végétation. Nous y sommes confrontés, dans le cadre de l'opération Végétalisons le 18^e que nous avons mis en place dans l'arrondissement. Consciente de cette problématique, la ville a édité en juin de cette année un guide de gestion de l'eau au jardin qui apporte des conseils techniques et des recommandations.

Dans cette délibération, il s'agit de deux choses. La première, c'est de favoriser la récupération de l'eau de pluie dans les jardins partagés et de faire une meilleure gestion de l'eau par les oyas. Ce sont des poteries médiévales, c'est une gestion écologique de l'eau. Vous remplissez vos oyas et la terre absorbe l'eau par capillarités.

L'expérience que nous avons faite dans le 18^e montre que les oyas permettent de réduire à peu près de 2/3 l'utilisation de l'eau. C'est-à-dire que grosso modo, on diminue à près de 66 % le besoin en eau sur les oyas. Puisque la terre, c'est un peu comme un système de goutte-à-goutte. Elle absorbe l'eau au fur et à mesure de ses besoins.

La ville a déjà engagé différentes actions au niveau de la récupération de l'eau. D'abord en 2017, il y a eu un appel à projets pour les jardins partagés qui a permis à 7 associations de mettre en place des récupérateurs d'eau. Nous-mêmes dans l'espace public, par exemple rue Jean Cottin, on a pu installer un récupérateur d'eau de pluie. Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé en 2019 auprès des jardins partagés pour connaître leurs besoins en termes de récupérateurs d'eau et d'oyas. Il y a 78 jardins partagés qui ont répondu à cet appel à manifestation d'intérêt, dont 6 dans le 18^e qui sont le jardin partagé d'intérêt commun Marcadet-Moncalm, le Bois Dormoy, le simple jardin rue Richomme, Eco Box, Comme un Jardin qui est à Rosa Luxembourg et la Recyclerie.

Ils recevront des tonneaux de récupérateurs d'eau d'une capacité de 225 litres. Il y a 2 types d'oyas qui seront livrés : soit des oyas de 1,5 litre, soit de 5 litres.

Le montant cumulé maximal des deux lots s'élève à 23 500 euros hors taxes. Il sera distribué prochainement aux jardins partagés.

33. 2019 DEVE 152 Budget Participatif Cultiver en Ville – Subvention d'investissement (15 000 euros) à l'association Les Amis Recycleurs pour l'achat d'équipements divers (toilettes sèches, broyeur, récupérateur d'eau)

Philippe DURAND : C'est une subvention d'investissement pour les Amis Recycleurs, qui intervient à la Recyclerie. L'objectif est d'améliorer l'accueil du public et aussi pour développer l'achat de toilettes sèches, qui n'utilisent pas d'eau. Ils vont aussi acheter un broyeur pour le compost et différents petits équipements.

Cette dépense de 15 000 euros sera imputée au budget d'investissement de la ville sur le budget participatif Cultiver en ville.

Je vous invite à voter ces 2 délibérations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je pense qu'il était utile qu'on puisse présenter les deux d'un bloc, parce que ça marque aussi une cohérence dans l'action qui est menée.

Pour ceux qui n'ont pas une connaissance absolue de ce que sont les oyas, même s'ils avaient été attentifs à un précédent conseil d'arrondissement où on en a déjà parlé, ce sont des espèces d'urnes qui sont achetées et qui permettent de préserver l'eau, comme le disait Philippe.

Sur ces deux délibérations, s'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais les soumettre aux voix.

La 2019 DEVE 134 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DEVE 152 est approuvée à l'unanimité.

EMPLOI

34.2019 DAE 261 Subventions (341.000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Gérald BRIANT : Il s'agit, dans le cadre du plan parisien d'insertion par l'emploi voté en 2016, d'encourager les actions des associations qui interviennent en faveur des publics rencontrant des difficultés socioprofessionnelles.

Il y a deux associations qui y concourent sur cette subvention. Il y en a une première que certains d'entre vous connaissent, qui s'appelle l'ARES. C'est une association pour la réinsertion économique et sociale. Son siège est dans le 18^e, sa devise est « Nul n'est inemployable ». Elle accueille 40 personnes qui sont dans une très grande précarité et qui ne sont pas susceptibles d'être recrutées dans une entreprise d'insertion. Il y a un budget de 7 000 euros.

La deuxième, c'est l'association AURORE. C'est une subvention annuelle dont on a fêté le week-end dernier les 10 ans. C'était vraiment une chouette ambiance, qui montre que les expérimentations qui se déroulent des fois de bric et de broc, des fois avec l'attention de tous, avec je dirais l'investissement de tant de personnes, de travailleurs sociaux, d'habitants du quartier, de puciers, vous connaissez un peu tous maintenant ce système qui a fait quelques émissions de télé, on en est à une vitesse de croisière. Maintenant, on a même des gens qui sont élus et en responsabilité. Pour que ce beau projet continue, puisqu'il s'agit d'aller vers le prochain 20^e anniversaire, on a besoin d'une subvention de 320 000 euros. J'espère que nous allons la voter.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'en profite pour saluer non seulement les équipes d'AURORE et tout le travail qui a été fait, y compris par Gérald et mon cabinet, pour faire en sorte que cette fête des 10 ans soit une très belle fête. Non seulement parce que c'était sympathique, il y avait de la musique et de la joie, mais surtout parce que c'était l'occasion de redire ce qu'est ce carré. C'est aussi une preuve, une démonstration de la façon dont on veut faire de la politique ici dans le 18^e. C'est-à-dire prendre en compte les réalités et les organiser, les transformer et ne pas faire comme si elles allaient disparaître d'elles-mêmes. Je trouve que ce carré, de ce point de vue-là, mérite d'être regardé de partout parce que ça marche. Et surtout, il pourrait même être reproduit parce que c'est une bonne solution pour permettre d'organiser ce qui doit être organisé, et donc de mieux interdire ce qui doit être interdit.

Voilà pourquoi moi aussi, je vous invite à voter cette délibération s'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

La 2019 DAE 261 est approuvée à l'unanimité.

35. 2019 DAE 290 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association ARES Association (93) pour la réalisation d'une étude de préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 18e arrondissement

Claudine BOUYGUES : Monsieur le Maire, je vous remercie. Je suis vraiment très heureuse, avec Afaf GABELOTAUD à mes côtés qui a beaucoup œuvré pour que cette délibération puisse arriver, de vous la présenter.

Elle concerne les deux associations dont nous venons de parler à l'instant, à savoir AREZ et AURORE. Cela concerne aussi l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur que nous voulons voir installée dans le 18^e dès que le Gouvernement voudra bien présenter un projet de loi dans les mois on espère à venir, le plus rapidement possible. Vous le savez parce qu'on en a déjà parlé autour de cette table, de nombreux élus sont d'accord avec cette démarche qui a été adoptée par le conseil de Paris en décembre dernier, qui fait que le 18^e arrondissement pourrait être concerné dans un périmètre qui concernerait de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Aubervilliers et qui serait dédié à un quartier où il y a de l'activité économique on va dire plutôt vers la Porte de la Chapelle et un terrain particulièrement approprié pour des personnes qui sont en recherche d'emploi depuis très longtemps. Je pense en particulier à Charles Hermite et à la Porte d'Aubervilliers. Il convient d'aller mobiliser ceci dans le cadre d'une entreprise à but d'emploi au sein de laquelle ces personnes pourraient être salariées sur un contrat à durée indéterminée.

Cette mobilisation est importante pour le 18^e, avec l'ensemble des acteurs. Parce que pour les avoir réunis à de nombreuses reprises, je sais qu'il y a eu véritablement une volonté d'aboutir sur ce parcours. Nous sommes dans un temps de préfiguration on va dire auquel ARES et AURORE ont bien voulu s'associer. Je ne vais pas vous parler d'eux, parce que vous les connaissez bien. ARES est typiquement connue pour favoriser le retour à l'emploi de personnes en situation d'exclusion vraiment profonde et qui travaille depuis très longtemps dans ce quartier de la Porte d'Aubervilliers. AURORE, au-delà de tout ce qu'elle fait dans les quartiers de Paris et particulièrement dans le 18^e arrondissement, elle est investie et porte la structure 13 AVENIR qui est l'expérimentation qui est menée dans le 13^e arrondissement, qui fonctionne très bien. Pour nous, c'est un bel exemple de ce qu'il est possible de faire dans ce cadre-là. L'idée, c'est qu'ARES ait les moyens dans cette période de faire émerger une vision partagée on va dire du projet, à savoir valoriser sur ce territoire l'ensemble des talents et des compétences des chercheurs d'emplois qui sont volontaires, il faut bien le rappeler, qui sont particulièrement éloignés du marché du travail et dans le cadre d'activités économiques nouvelles, qui ne sont pas en concurrence avec les acteurs économiques du secteur et qui sont bien évidemment utiles au service des habitants, au service du territoire.

À ce titre-là, c'est une subvention qui est importante. Merci Afaf de nous avoir aidés dans ce travail. C'est une subvention de 50 000 euros qui sera attribuée à l'association ARES, qui nous permettra dans le semestre à venir d'aller d'une part chercher on va dire les personnes les plus concernées par cette expérimentation, et puis développer le projet tel qu'il devra l'être pour être le moment venu, dès que ce projet de loi tant attendu arrivera, prêt pour que l'entreprise à but d'emploi puisse voir le jour.

Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Claudine, merci beaucoup Afaf GABELOTAUD aussi parce qu'on est allés vite entre le moment où la maire de Paris, à l'occasion d'une cérémonie des vœux, nous a donné le feu vert pour pousser un projet auquel on tenait beaucoup dans le 18^e et notre capacité aujourd'hui à faire la démonstration auprès des parlementaires et de l'État comme quoi nous sommes prêts. Il s'est passé finalement relativement peu de temps. On est arrivés à mobiliser les acteurs locaux très vite. On est arrivés à organiser des réunions à la Porte d'Aubervilliers relativement nombreuses sur un projet qui parle beaucoup aux habitants. Parce que sur la question du chômage de longue durée, on n'a pas tout essayé. Et surtout, on sait bien que c'est en multipliant les différents dispositifs qu'on arrivera à de bons résultats. Je sais que Laurent GRANDGUILLAUME qui préside maintenant l'association se mobilise beaucoup. J'espère que nous aurons bientôt la possibilité d'étendre cette expérimentation au 18^e. D'ailleurs, comme j'ai eu l'occasion de le faire deux fois ici à la mairie, je suggérerai plutôt aux législateurs de voter une loi souple en proposant que par exemple sous le contrôle du préfet de région, les nouveaux territoires qui sont prêts puissent sans attendre qu'une nouvelle loi passe, rejoindre l'expérimentation plus vite. Parce que je pense qu'on a besoin de cette souplesse. Dans le 18^e, je vois au moins deux autres territoires qui pourraient largement bénéficier de ce travail dense. Je pense par ailleurs que ça permettrait de répondre à des besoins qui ne sont pas remplis aujourd'hui dans le cadre du marché. On aura l'occasion d'y revenir.

Voilà pourquoi je me réjouis de cette délibération. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc la mettre aux voix.

La 2019 DAE 290 est approuvée à l'unanimité.

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Merci pour vos encouragements. Je tenais aussi quand même à dire que le 18^e arrondissement a été extrêmement réactif sur Territoire Zéro Chômeur. Cette dynamique-là mérite vraiment d'être saluée. Merci Claudine d'avoir vraiment permis de faire d'une annonce dans un premier temps une réalité très concrète sur le terrain. Les associatifs et les gens sur le terrain sont vraiment à l'ouvrage et nous permettent de nous dire que si une loi arrivait relativement vite, on serait presque prêts à vite relever le défi.

COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

36. 2019 DAE 120 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une subvention pour les illuminations des fêtes de fin d'année pour l'association des commerçants du quartier Ordener. Ce qui nous permet de saluer son président, Monsieur CASTE. Il s'agit d'une subvention de 17 000 euros.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

La 2019 DAE 120 est approuvée à l'unanimité.

37. 2019 DAE 152 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2019 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Dans le même cadre, mais plutôt pour les animations commerciales au titre de l'année 2019 dans son ensemble. Il n'y a pas de particularités sur les animations de Noël, mais plutôt sur l'ensemble des animations fêtes des Mères, rentrée scolaire, etc. Il s'agit d'une subvention de 8 000 euros à l'association Carré de la Porte Montmartre.

La 2019 DAE 152 est approuvée à l'unanimité.

38. 2019 DAE 286 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit là de l'attribution d'indemnités exceptionnelles pour tout ce qui est de la place Jules Joffrin, en raison des travaux et des différents empêchements quant à la convention de renouvellement, etc. C'est une subvention de 17 153 euros pour le kiosquier de la Place Jules Joffrin.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés pour analyser le kiosquier ?

La 2019 DAE 286 est approuvée à l'unanimité.

39. 2019 DAE 295 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit en ce qui nous concerne d'une autorisation d'exploitation commerciale sur l'espace public. Il s'agit pour nous du square Louise Michel pour l'activité commerciale venant de produits touristiques puisqu'aujourd'hui, ces activités sont déconnectées l'une de l'autre. On a une redevance et une occupation pour le manège et une redevance et une occupation distinctes pour la vente de produits touristiques. C'est juste une autorisation qui simplifie un petit peu la visibilité, qui clarifie surtout et qui permet d'avoir deux redevances pour deux activités distinctes.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

La 2019 DAE 295 est approuvée à l'unanimité.

40. 2019 DAE 300 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway.

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de la société Pacifique pour un montant de 3 000 euros, qui se trouve 13 avenue de la Porte de Clignancourt.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficulté ?

La 2019 DAE 300 est approuvée à l'unanimité.

41. 2019 DAE 330 Opération aménagement Boris Vian Paris 18e - Indemnisation amiable entreprise.

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une indemnisation à l'amiable de la part de la CAMS à qui on a confié la délégation de service public pour gérer cet ensemble. Pour l'activité opérationnelle de la société DARNA d'une rupture anticipée. L'indemnité à l'amiable serait d'un montant de 72 500 euros. Il s'agit de délibérer pour que cela puisse se faire.

Eric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

La 2019 DAE 330 est approuvée à l'unanimité.

ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

42. 2019 DAE 252 Budget participatif - Subventions d'investissement (85 820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération parisienne, puisqu'il s'agit de subventionner des associations qui agissent dans différents arrondissements de la capitale. S'il s'agit de se focaliser sur le 18^e, je vous en citerai deux puisque la délibération propose de subventionner ARES, dont on a déjà parlé. C'est l'entreprise d'insertion, cette fois-ci. Dans le cadre du projet Refabriquer à Paris, est lauréate du budget participatif 2017 et va travailler sur une activité de recyclage de vêtements, en lien avec Air France. Le but étant de récupérer les vêtements professionnels d'Air France qui ont besoin d'être recyclés ou réutilisés et qui pour le coup, seront récupérés par ARES et retravaillés dans le cadre d'une logique d'économie circulaire. L'idée, c'est de les aider à mettre en œuvre cette nouvelle activité.

Puis la deuxième association, là aussi que l'on connaît très bien. Il s'agit du GRAJAR qui est un club de prévention qui souhaite organiser un chantier éducatif visant à la fabrication de deux boîtes à livres qui seront installées sur les grilles du square des Poissonniers dans l'arrondissement. Le projet s'appelle Des arbres aux livres pour tous. L'objectif serait de les aider à financer cette réalisation.

Voilà pour la première délibération.

43. 2019 DAE 288 Budget Participatif - Subventions (77.000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Il s'agit toujours d'une délibération parisienne qui concerne la mode éthique. Il faut savoir qu'aujourd'hui, 20 % de la population mondiale contribue aux procédés de teinture textile, 16 % de pesticides utilisés dans le monde le sont pour la culture du coton, 60 % des microplastiques que l'on retrouve dans la mer et dans nos océans sont issus du lavage des vêtements synthétiques. Cela donne un peu une idée de l'impact que nos vêtements et que la fabrication de nos vêtements a sur notre environnement. Aujourd'hui, on achète en moyenne 30 kilos de textile par an, en France. C'est 60 % de plus qu'il y a 15 ans. On en jette 12 kilos. Face à ce constat, Paris a voulu s'engager et soutenir un certain nombre de projets qui encouragent une mode éthique plus responsable et moins consommatrice de ressources sur la planète.

C'est pour cela que la première des actions que nous vous proposons de subventionner ce soir est d'accompagner l'association Paris Good Fashion, qui a pour objectif de faire de Paris la capitale d'une mode plus responsable. C'est une structure bien particulière, puisque l'idée est de mettre autour de la table tous les acteurs de la mode, les grandes marques de couture, les grandes marques de vente comme les Galeries Lafayette, LVMH ou Chanel, des organismes professionnels de la couture, du prêt-à-porter, l'Institut Français de la Mode, il faut le signaler, ou de jeunes marques ainsi que des zones AMG et des associations écoresponsables, notamment la fondation Hélène MacArthur pour travailler ensemble à porter des projets, à accompagner des projets et surtout à changer nos modes de production pour rendre la production textile moins invasive sur notre environnement.

On a un petit objectif derrière Paris Good Fashion, c'est d'essayer de faire en sorte que les Fashion Weeks soient plus écoresponsables. On sait aujourd'hui que ce n'est pas forcément le cas.

Une autre structure du 18^e qui, pour le coup, est financée et qu'on connaît bien, sur laquelle travaille beaucoup Afaf, il s'agit de l'association des professionnels de la mode de la Goutte d'Or et du design. L'idée est de continuer l'accompagnement que nous avons au quotidien de la structure. Je vous rappelle que, dernièrement, l'atelier mutualisé qui a ouvert et qui permet à un certain nombre de fabricants de pouvoir bénéficier d'outils pour produire en petites quantités leur production. Il s'agit d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 16 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Voilà pour les structures qui sont concernées dans l'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Frédéric. Sur ces deux délibérations, je ne vois pas de demande de prise de parole. Je vais donc les soumettre au vote.

La 2019 DAE 252 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 288 est approuvée à l'unanimité.

PRÉVENTION

44. 2019 DEVE 186 Budget Participatif - Subvention (3125 euros) à l'association A.P.S.A.J pour un projet de buvette associative aux jardins d'Eole (18e) et convention.

Sarah PROUST : Merci Monsieur le Maire. Une première délibération que je suis particulièrement ravie de proposer ce soir. Il s'agit, dans le cadre d'un budget participatif, d'une subvention de 3 125 euros à l'association APSAJ, un club de prévention que vous connaissez bien, pour un projet de buvette association aux jardins d'Eole. Cela fait très longtemps qu'on parle de ce projet, cela fait très longtemps que beaucoup sont engagés pour cette buvette associative.

L'idée, c'est une animation à caractère social dans les jardins d'Eole. On sait que dans le jardin d'Eole, on a besoin de différentes animations. Et donc c'est la création et la gestion d'un kiosque de rafraîchissement et de petite restauration. C'est important, parce que ça vise évidemment à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes du quartier grâce à la mise en place d'un chantier éducatif, de contrats aidés, de stages. Le projet n'attendait plus que cette subvention, puisque maintenant tout est prêt du côté des acteurs pour pouvoir faire une expérimentation dès que possible et être totalement prêts dès que les beaux jours reviennent, a priori dès le mois d'avril.

Voilà, il s'agit de cette subvention de 3 125 euros au profit de l'APSAJ pour la mise en place de cette buvette.

Eric LEJOINDRE : Très bien, pas de difficultés ?

La 2019 DEVE 186 est approuvée à l'unanimité.

45. 2019 DPSP 13 Subventions (79 207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

Sarah PROUST : C'est 79 207 euros de subventions, 2 qui concernent le 18^e arrondissement. La première de 5 000 euros pour l'association Académie de Football Paris 18 et la deuxième de 800 euros pour l'association Ateliers comme à la maison.

Eric LEJOINDRE : Merci Sarah. Pas de difficultés non plus ?

La 2019 DPSP 13 est approuvée à l'unanimité.

JEUNESSE

46. 2019 DJS 220 Subvention (1.500 euros) au titre de la jeunesse, à l'association "Une Goutte d'Organisation Productions" et avenant à la convention annuelle d'objectifs (18e).

Cédric DAWNY : La première subvention est de 1 500 euros pour UGOP, qui est une compagnie qui produit des spectacles vivants et met en place des actions culturelles. Pour rappel, c'est une association qui est née et qui a grandi dans le 18^e arrondissement avant de partir sur le 12^e. Ils ne nous ont pas oubliés, puisqu'ils reviennent pour notre plus grand bonheur à la Villa Espace Jeune Parisien de Charles Hermite, qui sera bientôt doté d'un studio d'enregistrement et d'une web radio. UGOP réalisera des podcasts avec une cinquantaine de jeunes de Charles Hermite.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

La 2019 DJS 220 est approuvée à l'unanimité.

47. 2019 DJS 229 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020

Cédric DAWNY : C'est un beau dispositif Paris Jeunes Vacances. Depuis 2003, plus d'une centaine de jeunes de notre arrondissement ont pu chaque année concrétiser leur projet de vacances autonomes. Cette année encore, nous maintiendrons le nombre de chèquiers à l'identique, à peu près autour de 159, soit le nombre le plus important de tous les arrondissements. Ce qui équivaut à la valeur totale de 15 900 euros.

Eric LEJOINDRE : Et c'est bien mérité. Pas de difficultés ?

La 2019 DJS 229 est approuvée à l'unanimité.

48. 2019 DJS 236 Subventions (12.000 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (18e et 19e).

Cédric DAWNY : On se contentera de celle du 18^e arrondissement : il s'agit de l'association ARIANA pour 4 000 euros, pour son projet opération d'insertion éducative, culturelle et sociale Mix Art Berlioz, Porte du 18^e. Ce projet permet à 80 jeunes âgés de 13 à 30 ans du quartier des Portes du 10^e arrondissement de s'approprier l'œuvre musicale et littéraire de Berlioz.

Eric LEJOINDRE : Très bien, pas de difficultés ?

La 2019 DJS 236 est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que pour ce qui est des questions orales, nous nous en tenions au règlement : il n'y aura donc pas de débat. Il y aura une question, une réponse et on passera à la question suivante parce que sinon, on ne s'en sortira jamais.

49. Q18201926 Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Catherine BELEM : Merci Monsieur le Maire. En 2017-2018, j'étais venue vers vous avec une question concernant le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, qui n'étaient donc pas accompagnés. La réponse fut que 56 élèves accompagnés handicapés de nos écoles du 18^e n'avaient pas d'accompagnement, c'est-à-dire pas d'AESH. Construire l'école inclusive ne se décrète pas. C'est une ambition qui nécessite des moyens humains, matériels et une réelle formation dispensée aux enseignants et accompagnants.

Il nous faut susciter les vocations et pour cela, proposer de vraies formations, un contrat attaché à la fonction publique d'état avec une rémunération digne. Malgré des dossiers reconnus par la MDHPH, les démarches faites par les parents en possession d'une notification attestant l'attribution d'une AESH dans l'année scolaire, la chaise de l'accompagnant reste vide. Malgré ces dossiers reconnus par la MDPH, la ville doit porter haut cette question. Nous ne pouvons admettre de laisser sur le bord du chemin des enfants qui sont différents. Nous voulons une amélioration nette de l'inclusion et de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Donc Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire où nous en sommes aujourd'hui ? Combien d'enfants ne sont pas accompagnés dans notre arrondissement ? Merci.

Philippe DARRIULAT : Merci pour cette question. C'est en effet une préoccupation importante. On en avait parlé, par rapport à l'année précédente. Il faut être honnête, d'ailleurs : il y a aussi des difficultés à recruter. Ce n'est pas une suppression de postes budgétaires massifs, mais une difficulté à recruter sur des postes d'AVS. On a aussi d'autres problèmes qui sont liés aujourd'hui à des enfants en très grande difficulté qui se mettent en danger. Les structures d'accueil sont très difficiles à mobiliser. C'est le cas dans une maternelle toute proche d'ici sur laquelle on vient de signer une lettre à la MDPH pour qu'il y ait une sensibilisation.

Au vu de la question, j'ai demandé l'ensemble des éléments de réponse au rectorat pour pouvoir donner les chiffres. Je dois avouer que je ne les ai pas encore reçus, donc je suis dans la difficulté aujourd'hui de pouvoir donner une réponse précise aux questions que tu poses. Mais la demande a été envoyée et soit au conseil, soit en échangeant entre nous, dès que j'aurais ces éléments, évidemment je te les communique. Pour le moment, on a fait la demande au rectorat. Nous attendons des éléments précis.

Passage hors PV.

Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu de changement très fort depuis l'an dernier, c'est tout. Mais dès que j'aurais des chiffres précis, tu les auras.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que c'est une compétence du rectorat et qu'il serait bon qu'il y ait une vraie mobilisation pour cette question centrale qui nous touche dans le 18^e, mais qui touche si j'en crois la presse toute la France. Merci beaucoup.

50. Q18201927 Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative à la remunicipalisation de la Cantine scolaire dans le 18e.

Douchka MARCOVIC : Merci Monsieur le Maire. La question vient du fait que nous avons tous ensemble voté à l'unanimité le 24 juin 2019 un vœu qui était relatif à la gestion de la restauration scolaire. Où en est-on de l'étude de l'avancée des audits sur la remunicipalisation de la cantine scolaire dans le 18^e ?

Sachant que le vœu que nous avons tous voté à l'unanimité prenait en ce sens de lancer en lien avec la ville de Paris un outil sur la construction d'une nouvelle cuisine dans l'arrondissement afin d'évaluer sa faisabilité technique et financière et les conséquences sur la qualité de l'assiette servie dans les écoles, que ce vœu demandait aussi de lancer une étude de faisabilité quant à l'utilisation matérielle dès la rentrée de septembre 2020 de la cuisine du collège Aimé Césaire qui est je vous le rappelle flambant neuve. Ceci afin de pouvoir y produire des repas dans le quartier en liaison chaude. Ce vœu demandait également qu'un audit soit commandé pour préciser les modalités financières d'une municipalisation de la restauration scolaire dans le 18^e à l'échéance du marché actuel qui je le rappelle, va finir en 2023. Et enfin aussi, on avait décidé de mettre en place un comité de suivi, des propositions issues de la concertation qui avait été faite avec les parents d'élèves grâce à la mairie du 18^e arrondissement.

Cette fameuse consultation notamment des parents s'est soldée par un désir des parents d'une remunicipalisation de la caisse des écoles et donc du repas pour les enfants.

Considérant que la DSP actuelle va finir en 2023, il est important de pouvoir anticiper cette échéance. Je souhaite par cette question avoir des réponses sur le vœu que nous avons tous ensemble voté le 24 juin et savoir où en sont les avancées.

Qu'en est-il de la constitution du comité de suivi des propositions issues de la concertation ? Qu'en est-il de l'audit sur la constitution des nouvelles cuisines et qui choisira l'entreprise auditrice ? Qu'en est-il de l'étude de la faisabilité de la cuisine Aimé Césaire pour la rentrée 2020 pour expérimenter la liaison chaude ? Qu'en est-il de l'audit sur la remunicipalisation de la caisse des écoles du 18^e arrondissement, notamment sur les modalités financières ? Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question. Tu vas me donner l'occasion d'y répondre en l'absence de Dominique DEMANGEL qui malheureusement est malade aujourd'hui.

Une réponse globale. On a beaucoup travaillé avec la Ville de Paris pour aboutir à un bon outil. Comme je l'avais indiqué d'ailleurs au précédent conseil d'arrondissement ou à celui d'avant, on a discuté avec la ville pour faire en sorte qu'il y ait un marché qui permettra de désigner une entreprise, qui permettra de travailler sur l'ensemble des questions en même temps parce qu'en fait, elles sont toutes liées les unes avec les autres. Une seule et même consultation est lancée pour ces audits sur la remunicipalisation avec l'aspect financier, mais pas seulement : l'aspect social, etc. Nous prenons compte des évolutions dans le débat, puisque certaines propositions ont déjà eu lieu.

Pour la question de la possibilité de construire de nouvelles cuisines et pour prendre en compte la cuisine d'Aimé Césaire, puisque l'idée c'est d'avoir une démarche globale et cohérente, le cahier des charges a été rédigé par la ville, puisque c'est elle qui lance cette consultation. On attend maintenant les retours. Après, c'est un marché donc les règles du marché public s'appliquent, avec la commission d'appels d'offres, etc. Là-dessus, il n'y a pas du tout de capacité à faire autre chose que de respecter évidemment totalement la loi. Ce qui nous amènera à réunir un comité de suivi. Je vous rappelle que nous souhaitons les réunir après l'élection des parents d'élèves délégués, puisque ça paraissait assez logique. Et au moment où nous aurons des choses précises à dire, nous aurons l'occasion de le réunir après bien sûr la publication du cahier des charges, mais avant la fin de l'année. Et puis début 2020, quand nous aurons les restitutions de cette consultation, ce qui permettra à chacun de faire des propositions éclairées. Même si j'ai déjà entendu que beaucoup de propositions étaient d'ores et déjà faites, ce qui est une très bonne chose.

Voilà où on en est, donc on avance. Il y a un dialogue pour obtenir les choses.

C'est un dialogue qui n'est pas toujours agréable, il faut toujours 100 fois remettre le métier sur l'ouvrage, mais on y arrive. Nous pourrions savoir qui sera susceptible de faire ce travail avec nous dans quelques semaines. Merci en tout cas pour cette question.

51. Q18201928 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative à la situation des commerçants de la Goutte d'Or.

Fadila MEHAL : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez tous : le 18^e arrondissement de Paris est riche de sa diversité, mais aussi de sa vitalité notamment économique. Parfois, mais toutefois, certains quartiers souffrent d'une situation préoccupante et je pense particulièrement à la Goutte d'Or. Il est vrai que l'insécurité et la saleté y sont de plus en plus dénoncées avec des conséquences néfastes certes sur la qualité de vie des habitants, mais aussi sur l'activité des commerces de proximité. D'ailleurs, les témoignages sont nombreux de commerces qui ferment quand il n'y a pas d'agressions qui viennent dégrader le quotidien des habitants. Je dois dire que la situation est loin de s'améliorer.

Les cambriolages sont en hausse : plus de 25 % depuis 1 an dans le 18^e arrondissement. On dénombre 1 344 cambriolages entre janvier et septembre 2019. Très récemment d'ailleurs qui a fait l'actualité, un libraire de la Goutte d'Or a été victime d'un cambriolage. Notre groupe lui témoigne son soutien plein et entier pour le service qu'il rend aux habitants du quartier en promouvant la culture et la lecture. Je pense que son engagement est vraiment inestimable. Mais ces attaques envers les commerces ne relèvent pas de phénomènes nouveaux. La situation des commerçants est critique depuis de nombreuses années. Nombre de commerçants ont fermé leurs établissements. Je pense à des restaurateurs, au kiosquier de Barbesses, aux cambriolages, aux bagarres de rue, des mineurs isolés, trafic de drogue, vols à la tire. Je ne vais pas égrainer toutes les situations, les insultes, la liste est longue et le cadre malheureusement n'est plus très propice à l'entrepreneuriat. Il est vrai que la police intervient, elle doit être soutenue. Le travail des policiers est difficile et il est à saluer en ces temps très difficiles.

Pour conclure, les élus du groupe DPE vous demandent Monsieur le Maire, dans cette difficile bataille pour la reconquête de l'espace public et la préservation des commerces existants, quelles pistes d'actions vous avez mises en place en tant que municipalité spécifiquement dans votre champ d'intervention pour venir en aide à ces commerçants qui, malheureusement, malgré tout, se sentent délaissés et pour quels résultats ? Je pense particulièrement aux moyens pour préserver les commerces de la Goutte d'Or, notamment par les loyers incitatifs des bailleurs sociaux qui paradoxalement, restent encore trop prohibitifs. Je vous remercie.

Christian HONORÉ : Au conseil d'arrondissement du 24 juin et au conseil de Paris du 8 juillet 2019, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons déposé un vœu demandant, je cite « de renforcer la présence de la police nationale dans le 18^e arrondissement, et plus particulièrement dans le quartier Barbesses, de mettre en place en concertation avec les élus parisiens et notamment les parlementaires une véritable police municipale et des antennes locales dans chaque arrondissement. De mener une politique volontariste et proactive de revitalisation commerciale à travers les services économiques de la ville de Paris, la CMA Est, le GIE Paris commerces. D'accentuer et de développer la concertation avec les commerçants et leurs représentants. De s'appuyer sur les projets et propositions des commerçants et leurs représentants. De tout mettre en œuvre pour favoriser et soutenir l'installation et le maintien des commerces de proximité de qualité dans le 18^e arrondissement et notamment à Barbesses et à la Goutte d'Or ».

Nous faisons référence aux départs de deux commerçants historiques des quartiers Barbesse et de la Goutte d'Or. Ces départs ont eu pour origine l'insécurité qui règne dans notre secteur. L'un des commerçants a été agressé physiquement.

Ces deux commerces sont des figures emblématiques du quartier. Ils participaient activement à la comptabilité commerciale et contribuaient au lien social.

Ces dernières semaines, une librairie a été vandalisée. Tout le quartier a été bouleversé, car tout le monde a compris qu'il s'agissait de bien plus que de la détérioration d'un commerce. Il s'agit d'un lieu culturel qui invite à la réflexion, à l'ouverture aux autres, aux autres hommes, aux autres cultures.

Nous ne cessons d'attirer votre attention ici au conseil de Paris sur l'importance des commerces de proximité de bouche ou à vocation culturelle. Vous avez rejeté notre vœu, c'est dommage. Ce vœu déposé en juillet est toujours d'actualité. Nous pensons que sur de tels sujets - sécurité, commerce, culture -, il ne devrait pas y avoir d'enjeux politiques. Seul compte l'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle nous nous demandons quelles mesures comptez-vous prendre pour les habitants, les commerçants, les responsables associatifs se sentent écoutés et entendus par la concertation en menant une politique volontariste pour que ce quartier puisse développer son potentiel. Je vous remercie.

Afaf GABELOTAUD : Merci. Je vais reprendre un certain nombre d'éléments que nous avons déjà dit, puisqu'on en est, je pense, à une énième question/vœu sur la situation des commerces. Cela me permet à chaque fois de pouvoir vous donner un bilan plutôt très satisfaisant. Nous sommes très satisfaits de nous, on doit l'avouer, puisque nous avons mis en place énormément de moyens qui n'existaient pas auparavant, qu'on a dû inventer pour pallier aussi le manque de formations, d'aides et de bilans que nous n'avons pas obtenus par ailleurs. Je vais vous faire le bilan de ce que nous avons pu faire entre autres en faveur du commerce. Nous n'avons pas attendu ni les questions ni les vœux pour nous mettre au travail à ce niveau-là.

Sur la spécificité des commerces et la vocation culturelle, sur le commerce culturel en l'occurrence, nous avons un appel à projets de l'université des commerces culturels qui nous permet de financer jusqu'à 70 % des travaux d'investissement de commerces culturels. On l'a eu sur le quartier Blémont, on l'a eu sur un certain nombre de commerces qui en ont fait la demande dans le 18^e arrondissement quand il s'agissait de commerces culturels.

Nous avons un appel à projets de librairie indépendante pour soutenir leur développement. C'est en tout 256 000 euros pour 22 librairies en 2019, sur une année, dont 3 dans le 18^e arrondissement : La Régulière, l'Attrape-cœur et Les bars vagabonds. Librairies qui sont connues par tous et toutes et dans des quartiers différents. Le soutien aux commerces n'est pas fixé sur un quartier en particulier. On a bien dans le viseur tous les quartiers du 18^e avec une attention toute particulière dans les quartiers les plus compliqués. Il est vrai que la Goutte d'Or, le Château Rouge ont été des quartiers sur lesquels on a mis énormément de moyens.

La mairie du 18^e est consciente depuis des années de l'importance des commerces culturels pour la vie de quartier. Nous nous sommes employés à installer, ce qui est quand même assez rare et il faut le préciser, ce qui a été le cas de la librairie La Régulière par la SEMAEST rue Mira, le disquaire Soul Ableta rue Marcadet via la commission pied d'immeubles, c'était avant le GIE, le disquaire Dizonord avec l'appel à projets et le GIE. Et dans tous les quartiers politiques de la ville, on a cette attention toute particulière. On a installé, quand il y a eu une problématique sur la rue Rabelais d'éviction du numérique, on a

pu réinstaller le GOP du book un petit peu plus loin, à côté de la mairie. Je pense que cette attention toute particulière ne fait pas défaut.

Sur les commerces de bouche, là aussi un bilan plutôt à notre honneur puisque depuis près de 15 ans, la ville récompense tous les ans de 10 000 euros chaque artisan de bouche qui se manifeste la première année d'installation. Dans le 18^e, c'est la laiterie de la Chapelle installée par le GIE. Aujourd'hui, tout le monde entend parler de cette laiterie parce que c'était une innovation parisienne : la première laiterie à fabriquer des fromages dans le 18^e arrondissement. Ceci a fait des émules, parce qu'on en a deux dans le 18^e arrondissement.

En matière de commerces de proximité, la Goutte d'Or n'est vraiment pas en reste. Le contrat Paris commerces est la plus récente des actions. Il y avait effectivement des commissions, mais je vous en ai déjà longuement parlé. On avait fait un inventaire assez précis du nombre d'installations. Sur la Goutte d'Or aujourd'hui, le contrat Paris commerces l'inclut dans le faisceau nord-est et fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la CMA Est. Aujourd'hui, nous sommes à 2 préemptions qui ont été faites. Nous avons acquis les murs du 13 rue Stephenson, du 46 rue des Poissonniers, et nous avons d'autres points en cours d'étude. Donc en un petit laps de temps, nous avons quand même déjà réussi. Ce n'est pas très facile. On peut trouver des fonds, etc., mais aujourd'hui ce sont des murs. Donc on a l'acquisition de murs à proprement dit. On va les réaménager et puis on va pouvoir les louer à des commerces de proximité et de qualité, qui répondent aux besoins des habitants.

La CMA Est se trouve dans le quartier depuis très longtemps, avec la commercialisation des locaux de la Mira, après la grande période où il s'est attaqué à l'habitat insalubre qui a été justement aussi une bonne occasion de permettre de retrouver des pieds d'immeubles dignes de cette fonction-là avec des conditions dignes d'accueil et des pieds d'immeubles neufs. Ça a été, dans tous ces immeubles réhabilités, l'installation de Maison Château Rouge qu'on a dans le quartier de la Goutte d'Or et qu'on peut retrouver au Bon Marché.

Voilà ce qu'on peut créer aujourd'hui dans ces quartiers-là en travaillant avec des personnes qui connaissent le quartier et qui l'habitent. La Régulière, la boulangerie d'Anne Belet qui est traditionnelle, la Cantiniera, le café social de gens et les actions du GIE dans le quartier qui sont les récentes attributions d'un salon de couture qui soutient notre PTCE de la Goutte d'Or de la mode et du design, les ateliers mutualisés à la Goutte d'Or. Avec Maya AKKARI, c'est une grande aventure humaine, mais technique très intéressante, puisque c'est innovant. C'est un atelier mutualisé pour permettre aux couturiers du quartier, mais aussi à des créateurs d'ailleurs de pouvoir venir avec des patrons, de fabriquer sur place et de pouvoir refabriquer à Paris sous leur nom ou pour des grandes marques.

Les Récupérables, 11 rue des Gardes. C'est notre dernière installation avec des tissus récupérés, dans une logique vraiment de récupération des textiles et de produits en plus de très belle qualité. Je vous invite vraiment à aller les voir, c'est très beau et c'est éthique.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, ce sont des ateliers de la Goutte d'Or, Ressourcerie, Solicycle, *inaudible* rue d'Oran, le Collectif 4C et Quartier Libre qui sont au 9-11 rue de la Charbonnière. Le commerce de proximité de qualité, vous en parliez, c'est par exemple l'installation de Hi-fi Store ou Hi-fi vintage, 39 rue Marcadet dans le cadre de l'appel à projets commerces circulaires et artisans réparateurs Humphris au 72 ter rue des Poissonniers, B en vrac, c'est une épicerie bio au 61 rue de la Goutte d'Or, local qui auparavant accueillait la Louve dans ses prémices et qui aujourd'hui est installée rue des Poissonniers dans des locaux bien plus grands et qui fonctionne très bien. C'est aussi Tous

Mobilisés sur la Goutte d'Or sud et sur Château Rouge, qui est une volonté de la maire de Paris d'avoir une attention vraiment toute particulière pour ces quartiers-là puisque c'est une action transversale de la ville sur toutes les difficultés que peuvent rencontrer ces quartiers, des opérations qui sont menées en concertation avec les commerçants, les différents groupes de travail qui depuis le début œuvrent sur des sujets en particulier entre commerçants, riverains, la municipalité et les administrations parisiennes.

Le NPNRU, Goutte d'Or, aménagement qui a vocation à rendre notamment plus urbaine la route de la Goutte d'Or en remodelant un front commerçant à la place des arcades. Est-ce que je dois continuer ? Je pense que oui.

Les aides versées. A priori, il n'y a pas eu d'information. Je vais continuer à faire cet exercice, car on en est très fiers avec Monsieur le Maire. Je pense que c'est un petit plaisir qu'on se fait en vous répondant sur ces questions-là très concrètement.

Les commerçants sont aussi aidés très concrètement à travers des appels à projets. On en est à la troisième édition, pour les aider dans les quartiers de la politique de la ville dans leurs dépenses d'investissement. On a pu verser des aides à Melting Pot, rue Affre, la Poissonnerie Château Rouge rue Dejean, Conibio rue des Poissonniers, la Régulière rue Mira, le Chien de la Lune, rue de Jessaint, , la laiterie de Paris rue des Poissonniers, les caves de Dondoudine rue Mira. Je pense que nous sommes vraiment à un niveau d'attention, de créativité, de mettre vraiment tous les acteurs dans une dynamique de recherche créative dans nos compétences sans dépasser ce que l'on est capable de faire, et en étant un petit peu plus en amont et en innovation. On est vraiment à un niveau très élevé.

Donc, si vous avez des idées, puisqu'il n'y a pas de politique et de couleur politique dans ce combat-là parce qu'il en va de l'intérêt général, nous les prenons très volontiers. Je reste à votre disposition.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Afaf. Je vais m'en tenir à la règle : on ne prolonge pas le débat. C'est vrai qu'il y aurait beaucoup à dire.

52. Q18201929 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative à la sécurité des parcs et jardins.

Didier GUILLOT : Monsieur le Maire, beaucoup d'habitants de notre arrondissement s'interrogent sur la situation des parcs et jardins du 18^e arrondissement qui, vous le savez, sont déjà peu nombreux par rapport au nombre d'habitants et en comparaison aux autres arrondissements.

Ces équipements destinés à l'agrément des habitants, et en particulier les familles, concentrent désormais un grand nombre de difficultés qui rendent leurs usages compliqués, voire impossibles certains jours et à certaines heures de la journée. Sur l'état de malpropreté ou sur la sécurité à l'intérieur et aux abords des squares et jardins de l'arrondissement, beaucoup d'habitants s'interrogent sur les moyens mis en œuvre par la municipalité pour résoudre durablement ces dysfonctionnements.

Si cette situation est vraie dans bon nombre de nos parcs et jardins, elle l'est en particulier beaucoup dans le sud-est de l'arrondissement. C'est notamment vrai pour le square de Madone, le square Rosa Luxembourg, le square Louise de Marillac et bien sûr les jardins d'Eole.

Force est de constater que la dégradation générale de l'espace public des quartiers est du 18^e s'exporte désormais dans les espaces verts. L'exaspération forte des riverains et acteurs publics appelle une réaction forte des élus.

Vous avez récemment obtenu de la DPSP des moyens supplémentaires pour la surveillance du square Rosa Luxembourg de 7 heures à 17 heures. Si le dispositif adopté pour Rosa Luxembourg constitue un début de solution, il est légitime de s'interroger d'une part sur la pérennité et d'autre part sur son déploiement dans l'ensemble des parcs et jardins de l'arrondissement. Aussi, pouvez-vous nous confirmer quelle est la pérennité du dispositif de Rosa Luxembourg et nous indiquer quel est le dispositif global pour assurer la propreté et la sécurité de l'ensemble des espaces verts du 18^e ?

Sarah PROUST : Merci Monsieur le Maire. Pour reprendre un peu les éléments que vous évoquez, vous avez raison les habitants en discutent, mais ce n'est pas tellement qu'ils s'interrogent. Cela fait partie des sujets que nous évoquons beaucoup avec eux en réunion puisqu'évidemment, nous sommes interpellés. Ce que je vais vous présenter ce soir comme dispositif n'a pas commencé la semaine dernière, mais il y a quelques semaines pour la plupart des dispositions. Il sera amené évidemment à continuer tant que la situation ne sera pas résolue.

Trois points. Le premier : nous avons, grâce à la DPSP, renforcé les effectifs de cette direction dans les espaces verts du sud-est notamment de l'arrondissement avec des circuits pédestres spécifiques tous les jours entre 11 heures et 22 heures et des statiques de plus ou moins 30 minutes dans chacun des espaces verts.

Par ailleurs, sachez que la BIP - Bridage d'Intervention Parisienne - est un dispositif parisien lié à la DPSP. La BIP ferme Eole et Rosa Luxembourg du lundi au samedi puisque le dimanche, c'est la circonscription. Les effectifs de la circo nord sont en charge de cela.

Comme vous le savez aussi ou pas, pour rappel, les espaces verts secondaires ferment en ce moment, parce que ce sont les horaires d'hiver, un peu plus tôt : vers 17 heures, 17h30. Les sites principaux ferment un peu plus tard. Ce qui permet aux sites principaux, plus grands et dans lesquels il y a le plus de monde, d'être fermé par plus d'agents puisque les squares secondaires seront fermés un peu plus tôt.

Les patrouilles de la DPSP, après la fermeture des espaces verts, sont aussi actives dans les squares dans lesquels le nombre de gens est le plus important. Cela sert aussi à faire ces évictions, notamment à Louise de Marillac où on a vu une très grande importance de personnes des dernières personnes et ces derniers mois.

Deuxième sujet, puisqu'il faut compléter par tous les dispositifs possibles : il y a la mise en place d'agents de sécurité privés dans tous les squares de l'est de l'arrondissement de 9 heures à 18 heures, 7j/7j. Je ne vais pas vous faire la liste de tous les squares de l'est de l'arrondissement, vous les connaissez.

J'ajoute quand même qu'à Eole, il y a 4 agents de sécurité en journée et qu'à Rosa Luxembourg, il y a un maître-chien en journée également.

Sur la question de la propreté, il y a la création d'une opération de nettoyage de tous les sites occupés. On l'avait vu sur la question de l'espace public. Nous avons une opération complémentaire de celles qui sont existantes sur l'espace public dans l'ensemble des jardins et des squares, qui a vocation à être hebdomadaire. Pour l'instant, le dispositif se met en place donc pour l'instant on n'est pas encore tout à fait en rythme hebdomadaire, mais ce sera fait dans le courant du mois.

Voilà pour l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place. Il y a évidemment la pérennité des dispositifs existants, nous avons eu de cesse ces derniers mois d'augmenter le travail.

Il faut quand même dire que de la part de la police comme de la part du travail de la ville, et ce n'est pas seulement la DPSP, c'est aussi la DPE, c'est aussi la DEM, tous les agents ont été extrêmement mobilisés, mais il a fallu trouver plus de dispositifs, plus de soutiens y compris avec des prestations privées et du gardiennage privé pour pouvoir assurer cette meilleure tranquillité dans les espaces publics.

Je me permets de vous dire en conclusion que si nous avions à Paris un accueil de jour et plus de places d'hébergement, nous aurions aussi plus de facilités dans les squares à ne pas avoir toutes ces personnes qui cherchent à pouvoir être hébergées, à pouvoir avoir un lieu dans lequel se reposer.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Sarah PROUST. Je vais me tenir à cette règle de ne pas reprendre la parole après les réponses excellentes aux questions tout aussi excellentes.

53. Q18201930 Question orale posée par les élu-e-s du groupe LR-CI relative à l'ouverture du stade Championnet Jessie Owens.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. S'il y a des sportifs autour de cette table qui habitent le quartier Grande Carrière et au-delà, ils seront forcément sensibles à cette question.

Le stade Jessie Owens Championnet est en effet fermé tous les samedis matin depuis la rentrée. Après avoir donné ici et là quelques informations que vous confirmerez ou pas d'ailleurs, il apparaît que ce créneau horaire soit utilisé par des élèves du lycée Jules Ferry qui allaient auparavant au stade de la Porte de Saint-Ouen, mais qui ne peuvent plus s'y rendre pour des raisons de sécurité. Encore une fois, vous confirmerez cette information dont je ne suis pas sûr. Donc une problématique apparaît sur la sécurité. Quid du rôle de la DPSP ou de la soi-disant police municipale, dont on aura ici l'illustration d'une mission de base du maintien du bon ordre.

Mais pour en revenir à la question qui préoccupe les habitants, elle est très simple. À quelle date et éventuellement avec quels aménagements de partage de l'espace le stade Championnet Jessie Owens sera-t-il à nouveau rendu aux habitants le samedi matin ? Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette question à laquelle vous avez déjà finalement apporté un certain nombre d'éléments de réponse. En l'absence d'Évelyne DAMS, je vais modifier un peu et confirmer. D'abord rappeler que l'ensemble des équipements sportifs municipaux sont prioritairement réservés aux scolaires du lundi au vendredi de 8 heures à 12h30 et de 13 heures à 17 heures, et le samedi de 8 heures à 12 heures et effectivement notamment pour les lycées qui ont encore cours le samedi.

Il y a une règle absolue qui est mise en œuvre par la Ville de Paris et par le rectorat qui est de ne pas mélanger les publics scolaires avec d'autres publics. C'est-à-dire que quand on réserve des créneaux scolaires, on ne permet pas à d'autres publics que les scolaires d'occuper les espaces sportifs, même quand il y aurait la capacité de le faire. Je pense que c'est une règle qui mérite d'être respectée, parce qu'elle évite des problématiques qu'on a pu connaître.

Effectivement, les élèves du lycée Jules Ferry dont un certain nombre sont des habitants du 18^e, mais pas que, avait l'habitude d'aller au stade Marx Roussier dans le 17^e. Effectivement, le proviseur a fait part de son souhait de ne pas continuer à être sur ce site, compte tenu d'un certain nombre de problèmes d'insécurité.

Je rappelle que le stade Marc Roussier est dans le 17^e arrondissement et que mon collègue Geoffroy BOULAR serait certainement très heureux de vous dire l'ensemble des mesures qu'il a l'intention de prendre avec la DPSP qui, je le rappelle dans le 17^e comme dans le 18^e, dépend en grande partie du maire d'arrondissement. Tout ne dépend pas de lui, mais enfin les maires d'arrondissements sont quand même un tout petit peu là pour régler le problème. Mais je ne doute pas que mon excellent collègue Geoffroy travaille pour faire en sorte que les lycéens de Jule Ferry puissent retourner dans le 17^e là où ils ont l'habitude d'aller. Mais en attendant, l'inspection académique a demandé à la ville de Paris de trouver d'autres créneaux à proximité pour les élèves de ce lycée. Puisque je rappelle que les lycées qui ne bénéficient pas de leur propre équipement sportif, c'est-à-dire la quasi-totalité des lycées qui ne sont pas à la périphérie de Paris, occupent les terrains de sport qui sont à la périphérie de Paris.

Il y avait donc 2 possibilités pour les lycéens de Jules Ferry. Soit Bertrand Dauvin, soit Jessie Owens. Vous le savez, le plateau et la piste d'athlétisme de Dauvin sont en travaux depuis la rentrée. Ils devraient durer jusqu'au mois de décembre grâce au budget participatif, puisque nous refaisons le plateau et la piste d'athlétisme. Et donc il ne restait pour accueillir ces lycéens que Jessie Owens. Et donc effectivement depuis la rentrée scolaire, le lycée Jules Ferry a obtenu ce créneau de 8 heures à 12 heures sur les aires sportives et sur les pistes d'athlétisme. À voir comment tout cela évolue. Ce n'est pas la solution idéale, il n'y en a pas. La solution idéale serait de régler le problème de Marx Roussier dans le 17^e arrondissement, mais je crois savoir que mon homologue le maire du 17^e s'en occupe avec beaucoup de dynamisme. Il s'agirait de faire en sorte que nous puissions récupérer Jessie Owens pour un usage plus local, parce qu'il est vrai que ça manque. En même temps, je pense que personne n'imaginerait que nous ne donnions pas le droit aux lycéens de Jules Ferry d'avoir accès à un équipement sportif à proximité pour faire du sport, qui est d'ailleurs une obligation notamment pour passer le Baccalauréat. Et donc, on va continuer à suivre cela de très près.

Dernier élément de réponse. On est sur un équipement municipal sur lequel la DPSP est compétente. Pour Marx Roussier, on connaît cette situation dans d'autres équipements sportifs du Nord-est parisien notamment dans le 18^e. On est aussi en limite de compétences entre la DPSP et la police nationale, compte tenu du fait que beaucoup des problématiques qu'ils connaissent là-bas sont liées à ce qu'il se passe autour dans les immeubles. Ceci n'a pas forcément lieu exactement à l'intérieur du stade.

J'avais eu l'occasion de le dire publiquement dans la presse. Je me suis un tout petit peu étonné quand les sénateurs du groupe Les républicains comme de la majorité présidentielle ont refusé de voter un amendement qui avait été déposé par des sénateurs de Paris et qui permettait d'accélérer la possibilité pour la ville de Paris de déployer sa police municipale. Je sais que dans 15 jours je crois, ce même texte repassera au Parlement et à l'Assemblée nationale pour le coup. J'espère que les parlementaires parisiens iront défendre l'intérêt des parisiens et ne voteront peut-être pas cet amendement s'il n'était pas parfaitement rédigé, mais en tout cas un amendement qui permettra de faire en sorte que nous puissions avancer sur ces questions.

Merci en tout cas pour la question.

54. Q18201932 Question orale posée par Pierre Liscia relative au respect des règles édictées par la Ville de Paris en matière de distributions alimentaires de rue.

Pierre LISCIA : Merci Monsieur le Maire.

Au mois d'avril dernier, la mairie de Paris a annoncé un plan en faveur des quartiers en difficulté du nord-est de la capitale, dont le volet associatif prévoyait, je cite, « l'interdiction des distributions alimentaires non encadrées et la mise en œuvre d'une charte de distribution alimentaire signée par le secteur associatif pour éviter les nuisances que vous connaissez en journée par ces distributions ».

Quelques semaines plus tard, au mois de juillet 2019, la ville a édité un guide à l'usage des intervenants distribuant de l'aide alimentaire sur l'espace public parisien, qui rappelle les règles et les principes, dont le respect demandé par la ville aux organisateurs des distributions alimentaires. La ville y énonce ainsi 4 règles en matière d'hygiène et de santé des usagers, en matière de sécurité pour éviter et prévenir les tensions et les violences lors des distributions, les règles en matière de sécurité routière et surtout de stationnement des véhicules, et enfin des règles en matière de propreté dans l'espace public qui imposent aux intervenants de s'assurer « par tout moyen la récupération des déchets qui résultent des distributions : aliments, assiettes, verres, couverts, etc. ». Le guide précise également que le non-respect de ces règles et principes peut entraîner la verbalisation des intervenants. La ville de Paris, par la voix de son premier adjoint Emmanuel GREGOIRE, a même prévenu par voie de presse « qu'elle n'hésitera pas à déclencher une guérilla juridique contre ceux qui posent des problèmes importants ».

Malgré cette fermeté apparente affichée par la ville de Paris, il semble aujourd'hui que les distributions dites non encadrées se tiennent régulièrement dans les quartiers nord-est parisiens et en particulier dans le 18^e arrondissement et que certaines opérations de distribution contreviennent aux règles et aux principes essentiels qui sont énoncés par le guide que je viens de citer.

Mes questions sont simples. D'abord, qu'est-ce qu'une distribution encadrée ? Qui décide des autorisations ? Qui les contrôle ? Quels sont les moyens mis en place par la ville pour s'assurer du bon respect des règles et des principes qui sont énoncés dans le livre ? Combien d'interdictions ont été prononcées ? Comment la ville fait-elle respecter ces interdictions ? Combien d'infractions constatées ? Combien de verbalisations, également ? Je précise que je parle évidemment de deux secteurs que vous connaissez bien qui ont des problématiques différentes. C'est on va dire l'axe Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers. Évidemment Philippe de Girard-Pajol où les distributions sont moins importantes en termes numériques, en nombre et en fréquence, mais qui posent peut-être plus de problèmes pour les riverains dans le quartier. Je vous remercie.

Gérald BRIANT : Plusieurs choses. D'abord, quelques éléments de contexte. S'il y a des distributions alimentaires, c'est bien parce qu'il y a aussi une population migrante, SDF qui est là et qui est en grande souffrance. Donc on est en train de parler de solidarité. On parle de citoyens qui prennent sur leur temps, qui prennent sur leur argent pour aujourd'hui s'occuper de personnes qui sont en grande difficulté. D'abord, c'est la première chose à laquelle j'ai envie de penser : c'est à eux. C'est toujours la même cible que vous citez. Je tenais à le dire en ces termes-là.

Ensuite, aujourd'hui nous sommes face à une grande difficulté qui est que nous avons des campements qui ne cessent de grandir. Je crois que de mémoire, depuis la crise de l'accueil de 2015, on est en train d'être au taquet de ce qu'on a connu et en énorme difficulté.

La bonne nouvelle c'est que manifestement, on se dirige vers une opération de grande ampleur sur les secteurs avec accueil inconditionnel sur les secteurs de Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers. Normalement, des moyens devraient être déployés. Ils vont nous permettre de fortement décongestionner cela. C'est à voir parce que les dernières qu'il y a eu, elles ont été un petit peu délicates parce qu'il y a des gens qui se sont retrouvés dessus. Il y a parfois des distributions alimentaires qui sont anarchiques.

La bonne solution, c'est d'en finir avec ces campements de fortune qui feront qu'au final, nous n'aurons pas cela.

Sur la question proprement dite, vous avez dit ce qu'il y avait à dire sur la charte. J'ai quelques éléments pour être précis. Depuis août, via UASA qui est un peu la brigade qui maraude et qui permet d'aller au contact des campements, il y a eu 13 maraudes sur les 3 secteurs Pajol, Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers. Il y a 21 distributions qui ont été identifiées, où le travail a été fait, c'est-à-dire à la fois distribution de guides, discussions, demandes de matériel s'il y avait besoin, notamment pour des questions de propreté, et de voir comment pouvaient se prendre les bonnes habitudes de façon à ce que personne ne soit incommodé par la situation.

De l'avis des intervenants et des personnels de l'UASA, les contacts ne se sont pas mal passés. On a un souci aujourd'hui avec une structure, qui s'appelle Charity Concept, qui est sur le secteur Pajol. La dernière fois, il y a eu des rixes le 7 octobre avec je ne dirais pas une association, parce que c'est vraiment quelque chose d'un peu étrange, qui s'est laissée complètement déborder, qui n'a pas du tout organisé les choses et qui s'est retrouvée en grande difficulté. Du coup, l'idée c'est que cette structure va être convoquée par le commissariat. Une démarche a été faite, elle va être reçue de façon à faire en sorte que ce ne soit pas attentatoire à l'autorité publique. On est sur un cas. Après, il faut rappeler aussi ce qu'est le droit et ce qu'est la distribution. Il n'y a pas d'autorisation qui est donnée. Concrètement, ce n'est pas la maire de Paris ou le maire du 18^e qui autorise. On est là après, pour en fonction de ce qu'il s'est passé sanctionner si nécessaire, mais on n'autorise pas. Il n'y a pas de ticket d'autorisation pour cela.

Il y a donc tout à fait un dialogue, et puis il y a une partie de rappel du droit. Je vous tiendrai au courant de ce que ça a donné, des suggestions. Il y a vraiment intérêt à ce que ça se passe bien jeudi. C'est ma préoccupation de l'instant. J'espère que ça va bien se passer. On nous promet des moyens, donc on verra et on fera le point. De toute façon, on sera amenés à se voir le 27. On fera un petit bilan de l'opération qui se déroule normalement jeudi, je croise les doigts.

Eric LEJOINDRE : Parce qu'à l'origine de tout ça, il y a quand même la question de savoir pourquoi il y a tant de personnes à la rue depuis des mois et des mois dans le Nord-est parisien. Mais ce n'était pas l'enjeu de la question.

Merci beaucoup pour l'ensemble de ces questions et de ces réponses. On passe aux vœux.

VŒUX

55. V18201953 Voeu déposé les élu-e-s du groupe PS relatif au changement de nom du centre Paris Anim La Chapelle en centre Paris Anim Rachid TAHA.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Nous commençons par un vœu très réjouissant. Vous verrez qu'on n'est pas si loin des questions d'exil, de voyages, de réfugiés avec la proposition qui est faite ce soir de renommer le centre Paris Anim La Chapelle en centre Paris Anim Rachid TAHA.

Quelques mots sur ce grand artiste, bien sûr. Rachid TAHA est né en Algérie en 1958, en plein conflit. Il arrive en France 10 ans plus tard, d'abord en Alsace puis atterrit à Rillieux-la-Pape où il est ouvrier dans une usine Thermix. Rapidement, il forme en 1980 le groupe Carte de séjour qui sort son premier album en 1984.

Carte de séjour, c'est évidemment un groupe totalement mythique parce que c'est le début de ce qu'on a appelé les musiques du monde, mais c'est aussi des chants et des musiques très engagées. Rachid TAHA et son groupe font partie de tous les mouvements de lutte contre les discriminations, pour l'intégration et contre l'intolérance envers les immigrés.

En 1985, Carte de séjour sort ainsi une reprise de Charles TRENET qui a fait grand bruit, du tube « Douce France », que Charles TRENET avait chanté pendant la Seconde Guerre Mondiale en l'hommage des prisonniers enrôlés dans le service du travail obligatoire – STO-. Cette fois, Rachid TAHA et Carte de séjour reprennent le texte et en font une ode à la tolérance et à l'intégration, encore une fois. D'emblée, lorsque Rachid TAHA s'engage en musique, c'est du côté de l'engagement.

Il a toujours beaucoup travaillé sur ses origines, ses racines, sur ce qu'elles pouvaient apporter à lui et aux autres. En 1991, c'est son premier album solo qui s'appelle Barbesses, on ne s'invente pas. En 1988, il sort une reprise d'une chanson qui avait été produite initialement par un chanteur chaâbi qui s'appelle Dahmane El Harrachi. La chanson, c'est *Ya Rayah*. Elle a fait le tour du monde, faisant connaître les rythmes orientaux et contribuant là aussi au mélange - dans le bon sens du terme - des cultures.

Rachid TAHA c'était cette figure très inspirée, toujours très impliquée, qu'on voyait beaucoup à la Goutte d'Or. Michel NEYRENEUF me pardonnera : je vais citer la fameuse dame de tout à l'heure en essayant de ne pas écorcher son nom, puisque Rachid TAHA a beaucoup repris Cheikha Remitti dans les bars de la Goutte d'Or, contribuant ainsi à faire connaître le Chaâbi, le rail moderne. Je voudrais rendre hommage à une personne qui s'est tout de suite manifestée lorsque Rachid TAHA est décédé : il s'agit de Naima IALI, qui est une historienne des musiques populaires orientales et maghrébines qui organise de fabuleux karaokés sur les tubes orientaux. Naima s'est tout de suite manifestée en disant « Ne loupez pas ça. Rachid TAHA était non seulement un grand contributeur pour faire connaître ces cultures-là, mais aussi un grand amoureux du 18^e ». Un autre a pris le relais de Naima : Mouss AMOKRANE, directeur artistique de FGO Barbara depuis l'année dernière, infatigable militant lui aussi des droits de tous, dans tous les sens du terme. Mouss se joint à nous pour effectivement réclamer qu'un lieu porte le nom de Rachid TAHA.

Initialement, comme l'a dit Michel NEYRENEUF, il avait été évoqué l'idée de baptiser la placette Polonceau du nom de Rachid TAHA. Suite à des marches exploratoires effectuées avec des femmes, il fut préféré le fait d'honorer cette grande dame qu'était Cheikha Remitti. C'est très bien puisqu'ainsi, chacun pourrait avoir son espace.

Au nom de la carrière de la belle figure et de l'engagement qu'était Rachid TAHA, au nom de son implication dans la vie culturelle du 18^em et bien au-delà, considérant l'accord de principe de son fils, nous vous faisons la proposition avec Eric LEJOINDRE et l'ensemble des élus socialistes et apparentés de renommer le centre Paris Anim La Chapelle en centre Paris Anim Rachid TAHA.

Eric LEJOINDRE : Merci Carine. Je pense que ça va recueillir l'unanimité, compte tenu du fait que nous en avons par ailleurs discuté en commission de dénomination des voix, même si nous n'avons pas donné lieu à être précis à ce moment. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Sinon, je le mets aux voix.

Le vœu V18201953 est approuvé à l'unanimité.

56. V18201954 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe PS relatif la protection des locaux d'activité en pied d'immeuble.

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous aimons tellement nos commerces que nous proposons même des vœux.

Il s'agit d'un vœu pour la protection des locaux d'activité en pied d'immeuble, puisque nous faisons face - comme pour les logements - à un phénomène que je ne citerai pas. Je pense que vous voyez absolument ce que c'est. Il s'attaque aujourd'hui aux pieds d'immeubles en rez-de-chaussée afin de pouvoir profiter d'une faille juridique qui fait qu'aujourd'hui, le PLU ne fait pas vraiment la distinction quand les autres sont en protection commerce et artisanat de ce qui est une location saisonnière et du commerce. Je prends cette faille juridique pour pouvoir utiliser ces locaux commerciaux et les louer, comme il est également un peu facile aussi de changer la destination d'un local commercial en local de logements. Ce qui a fait flamber énormément les prix, ça avait commencé plutôt dans le 3^e arrondissement, plutôt dans le centre de Paris. Ce phénomène est devenu beaucoup plus général et dans nos arrondissements plus particulièrement, parce que les locaux commerciaux étaient encore à des prix à peu près corrects. Mais aujourd'hui quand on a des artisans, des cabinets d'architectes, etc., ils ont beaucoup de mal à se mettre à leur compte puisque les locaux commerciaux atteignent à peu près les mêmes prix que les prix de logements. Ce qui fait qu'on a rattrapé des écarts de 6 000, 7 000 euros le mètre carré, on est aujourd'hui à environ 8 000, voire 10 000 euros, exactement comme pour les logements, ce qui rend absolument impossible l'installation de commerces et d'artisans en particulier.

Nous demandons à la maire de Paris de permettre et de saisir l'État pour faire évoluer le Code de l'urbanisme afin que la destination soit codifiée de telle manière qu'elle permette la distinction fine des catégories d'activité en séparant l'hébergement touristique du reste des activités. On ne pense pas introduire dans l'activité commerce la location saisonnière. Et de réviser le plan local d'urbanisme afin de bénéficier de cette évolution du Code de l'urbanisme et d'étendre les protections déjà existantes pour le commerce et l'artisanat à tous les types d'activités, hors hébergements touristiques. C'est une ville toujours en émulation, en création, qui ose, qui tente et qui fait qu'on a des quartiers extrêmement riches aussi bien en commerces de proximité, mais aussi en exercices et en expériences créatives de tous genres et qui fait cette spécificité typiquement parisienne. Et donc d'interdire que tous les pieds d'immeubles de la capitale puissent être changés en usage de logements.

Je citerai juste un exemple qui nous invite à beaucoup réfléchir et qu'on considère comme une vraie réussite : il s'agit de l'association du Carré Versigny qui en s'attaquant justement à la problématique des pieds d'immeubles et en se réappropriant ces pieds d'immeubles en étant un collectif et en osant s'y attaquer dans le privé en disant qu'ils se portent acquéreurs, ils ont réussi à protéger un certain nombre de commerces de proximité, mais se trouvent aussi confrontés à cette problématique de location saisonnière.

Je pense qu'il est important de pouvoir lutter aussi bien sur les logements et sur les pieds d'immeubles. Parce que je pense que l'un et l'autre sont toxiques, pour nos spécificités parisiennes.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Afaf pour ce vœu. Qui souhaite intervenir ?

Christian HONORÉ : Tout simplement pour dire que nous allons voter ce vœu, d'autant plus que nous avons fait un vœu similaire au dernier conseil de Paris. Donc pas de problème, nous soutenons ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc le mettre aux voix.

Le vœu V18201954 est approuvé à l'unanimité.

57. V18201955 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à l'état d'abandon du lycée Rabelais

Gérald BRIANT : Le lycée Rabelais est dans un état d'abandon terrible. Il n'a pas été rénové depuis 1973. C'est un vœu qui est là pour rappeler l'urgence que nous demande la communauté éducative de ce lycée, qui vraiment appelle au secours. C'est le secours incendie, qui est notamment défectueux. C'est toute une série de travaux qui ne sont pas faits qui fait que maintenant, nous avons un état complètement à l'abandon de l'établissement, un état physique. Il y a besoin au plus tôt que les travaux s'engagent et qu'enfin, la région prenne ses responsabilités. En plus, dans un site où aujourd'hui on voit que tout a été rénové aux alentours. Il ne reste plus que le lycée Rabelais. Si on ne veut pas dégoûter les enfants du 18^e de rester dans le 18^e pour être des lycéens du 18^e arrondissement, il faut vraiment que ce soit fait d'urgence.

C'est donc vraiment un vœu d'interpellation. Il ne cherche pas à dire autre chose. J'espère qu'on sera nombreux à le voter. J'espère qu'il pourra recueillir un avis favorable.

Eric LEJOINDRE : Je n'en doute pas. J'ajoute que j'ai moi-même écrit à la présidente de région il y a quelques semaines pour l'alerter à nouveau, comme je l'ai fait l'année dernière, comme je l'ai fait les années précédentes, sur la situation du lycée Rabelais. Il faut rappeler qu'il va finir par être le seul équipement public du coin à ne pas avoir obtenu ce dont il a besoin, c'est-à-dire une vraie rénovation. Dans quelques mois, nous allons livrer le collège Utrillo. Nous avons livré les logements, on travaille avec la métropole sur l'ensemble de la parcelle. Je ne parle même pas des travaux immenses de Clignancourt pour l'université. Grâce aux JO, nous allons bénéficier à Dauvin et à Poissonnier de deux très belles rénovations de l'ensemble des structures sportives. On a travaillé sur le mail Jean Cocteau. Bref, tout avance dans ce secteur sauf ce qui relève de la responsabilité de la région et de sa présidence. Je n'imagine donc pas que nous ne votions pas ce vœu à l'unanimité, parce que les élèves et les équipes éducatives du lycée Rabelais le méritent bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord si le lycée est dans un état lamentable, et je partage tout à fait votre constat, c'est aussi parce qu'il n'a pas été entretenu sous la présidence de Monsieur HUCHON lors des précédentes mandatures du conseil régional. Donc il ne faut tout de même pas non plus trop charger la présidente de la région Ile de France. Ce d'autant plus qu'elle a fait déjà pas mal de rénovations depuis qu'elle est arrivée à la région, il y a 4 ans.

En effet, le lycée Rabelais peut passer aujourd'hui pour être un groupe parents pauvres. En voyant le vœu, j'ai pris quelques renseignements pour vous rassurer. Il y a en effet une rénovation globale qui est prévue au plan pluriannuel d'investissement 2017-2027. Il y a des études de faisabilité qui sont en cours. Notamment des études pour les travaux de façade, qui ont commencé. Il y a une surveillance accrue de ces dispositifs déjà commencés en fait, qui se font actuellement en 2020. Des études réalisées pour ces travaux en 2020 et en 2021. Pour la sécurité du lycée, il y a toute une étude qui est faite, notamment en ce qui concerne la place de la loge du gardien. S'agissant du système de sécurité incendie, il y a une opération en cours, en phase d'avant-projet pour des travaux prévus à l'été 2020.

Je n'ai pas beaucoup plus d'éléments à vous dire, si ce n'est que la rénovation globale est dans le plan pluriannuel d'investissement, ce qui ne manquera pas de vous rassurer.

Philippe DARRIULAT : D'abord, il y a une très légère modification qui va dans le sens du vœu qui vous est proposé, qui a été discutée avec Gérald. D'abord vous rappeler en effet que ce qui a été dit dans ce centre scolaire seulement, la continuité avec Utrillo qui va être flambant neuf et Rabelais qui n'est ni flambant ni neuf. Cela met encore plus en évidence les difficultés de ce lycée.

On a eu un petit déjeuner avec le maire, avec le proviseur de Rabelais il n'y a pas longtemps. Il avait témoigné fortement son inquiétude, il n'avait pas votre confiance. Suite à cela, le maire a envoyé une lettre à la présidente de la région. Je pense qu'il était important de le rappeler.

Puis rappeler aussi que c'est un problème de continuité des engagements des collectivités territoriales. Il y a là-dessus des plans qui ont été réfléchis par la présidente de région, qui avaient été présentés à la communauté éducative de Rabelais. Je crois que tu étais là Michel, aussi. Il y a eu des élections, des changements de majorité. On reprend le dispositif à zéro et on refait les éléments. Donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'entretien. Il y a eu un projet de rénovation, l'idée était bien de faire en même temps tout ce carré, c'est-à-dire tout le dispositif logements, collège Utrillo, lycée Rabelais. Mais le changement de majorité a fait que tout a été fait, sauf ce qui est de la responsabilité de la région, c'est-à-dire le lycée Rabelais.

On peut penser, en tout cas c'est ma conviction, que la région a une méfiance, une distance vis-à-vis de tout ce qu'il se passe à Paris. J'ai pu entendre des discours qui disaient que globalement, les Parisiens sont favorisés. Qu'on aille expliquer aux populations de la Porte de Clignancourt et du lycée Rabelais qu'ils sont une population privilégiée. Je pense que ce sera assez difficile.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je mets aux voix le vœu modifié que vous avez eu sur table, avec une modification de forme.

Le vœu V18201955 est approuvé à la quasi-unanimité.

58 V18201956 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à l'insertion professionnelle par le biais du programme d'aménagement Ordener Poissonniers.

Danièle PREMEL : Comme tout aménagement, la question qui nous est posée est celle de savoir si l'opération a un effet sur le devenir du quartier, au regard de son développement social, économique, et sur la création de nouveaux services à la population ou un rééquilibrage sur des dimensions qui font qu'un quartier est intégré dans la ville. Effectivement, nous avons déjà évoqué ce quartier et ce projet qui va comporter non seulement des logements, mais également des jardins publics, un cinéma, de l'agriculture urbaine, des commerces, et ce grand conservatoire.

Les concertations avec les habitants vont se poursuivre, car tout projet a besoin d'être amélioré. Je ne doute pas qu'il y aura une amélioration sur ce projet, mais il y a des points importants sur lesquels l'insertion sociale et professionnelle peut jouer un rôle pour le quartier. C'est pour cela que je propose que la population de cet arrondissement, qui est surtout à proximité, dont beaucoup de jeunes avec des difficultés d'insertion, puisse bénéficier de l'emploi qui sera créé sur ce projet. À Paris, nous avons déjà une politique d'insertion forte, entre autres sur la clause d'insertion. Nous n'avons pas indiqué le pourcentage dans le vœu, mais pour les clauses d'insertion, il faut que nous puissions non seulement demander qu'il y en ait, mais, surtout, qu'elles représentent un temps de travail

suffisamment important pour que ce soit une réalité d'insertion, et pas seulement un travail pour le mois. C'est une des premières questions.

La deuxième question concerne le projet du cinéma MK2. Sur ce territoire et à cet endroit, ce cinéma est une opportunité de travailler avec l'insertion, comme cela a été fait avec l'UGC du 19, c'est-à-dire en préparant et en formant les jeunes à pouvoir occuper des postes au sein du cinéma MK2. À l'UGC du 19, nous sommes très bien reçus. C'est une vraie possibilité pour ces jeunes d'avoir un premier emploi, un emploi pérenne, qui leur permet d'être valorisés dans leurs fonctions. C'est pour ces raisons-là que nous demandons que la ville se rapproche d'Emerige/Ogic pour lui demander de bien inscrire les clauses d'insertion, et de façon assez importante, que tout opérateur qui intervient dans ce lieu s'engage à prévoir dans toutes ses opérations les clauses d'insertion. Et que la ville négocie aussi avec le MK2 pour qu'on puisse mettre en place un projet d'insertion pour nous permettre de nous inscrire dans la formation. Nous sommes très en amont, mais plus on travaille en amont sur ces choses-là, plus on a de chances de réellement réaliser de l'insertion professionnelle dans un lieu qui peut le permettre. Je vous remercie.

Claudine BOUYGUES : C'est un très beau projet qui verra le jour aux alentours de 2024. Je m'en réjouis vraiment, et je remercie Danièle d'avoir posé cette question. Ce vœu doit nous rassembler, j'aurais pu écrire cette demande de la même manière si je n'avais pas été déléguée du maire sur les questions de l'emploi. Nous menons ce travail de façon systématique lorsque des entreprises viennent s'installer dans notre arrondissement. Avec le dernier qui est venu s'installer, Boulanger, nous avons fait ce travail sur tous les projets. Parfois cela fonctionne, mais on ne peut pas systématiquement imposer aux entreprises d'avoir la même vision que nous sur la création d'emplois locaux.

Mais dans bien des cas, par les partenariats que nous entretenons à travers le Forum Emploi que nous renouvelons chaque année, à travers les conventions, le Pacte Emploi... Je pense par exemple à Chapelle International avec la Sogaris, avec METRO, avec Casino... Tous ces partenariats font qu'un climat de confiance s'installe. Il est prévu dans l'agenda d'Éric LEJOINDRE de rencontrer le président de MK2. J'ai relevé le nombre d'emplois prévus, c'est 5 à 6. Ce n'est pas beaucoup, mais si nous en avons 2 pour des jeunes du 18^e, par exemple, c'est déjà une bonne chose. Tout ce travail sera mené avec les acteurs locaux de l'emploi, au premier titre la Mission Locale pour les jeunes, le P.L.I.E, le Plan Local Insertion Emploi pour les personnes plus âgées. Ce n'est pas écrit dans votre vœu, mais également avec Pôle emploi, avec qui nous entretenons une relation de confiance.

L'insertion professionnelle, dans le lauréat qui a été choisi, est au cœur de sa démarche. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il a été choisi. Concernant les clauses, vous le savez, car vous êtes une actrice avertie de l'emploi à Paris, ce sont les PEC qui portent le plan local d'insertion et d'emploi, qui sont l'opérateur chargé par la ville de la mise en œuvre des clauses dans la capitale, et en particulier dans les quartiers politiques de la ville de Paris. Ils font un travail extraordinaire. Ce que vous soulevez, à savoir qu'il faut des marchés relativement importants pour que les clauses puissent être mobilisées, je le partage totalement. Ça fait partie des enjeux qui se posent pour la réalisation des clauses. Mais je peux vous assurer de la volonté totale de la part de la Ville. Le résultat de la mobilisation des clauses par les PEC est très important, il faut aussi le signaler. Tous ces éléments ne sont que l'encouragement à poursuivre le travail mené jusqu'ici, et que nous allons continuer dans le sens que vous demandez.

Je vous demande un vote favorable sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : C'est donc un avis favorable à ce vœu. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Galla BRIDIER, et on passe au vote.

Galla BRIDIER : Je vais vous expliquer la position de vote du groupe écologiste sur ce vœu. Sur le fond, nous sommes entièrement d'accord. Il faut, sur chaque projet d'aménagement, prendre très en amont cette question des clauses d'insertion. J'entends bien le bilan extrêmement positif sur le 18^e, et je ne mets absolument pas en doute et en questionnement les propos de Claudine Bouygues tenus à l'instant. Pour avoir à titre professionnel touché ces questions, notamment pour le compte d'un bailleur social, je peux vous dire que ce territoire est extrêmement complexe pour faire coïncider, correspondre les besoins de nos jeunes, et notamment pour faire définir les choses par les Missions Locales. Mais là n'est pas le sujet de mon propos.

Évidemment, il faut prendre les choses très en amont pour que cela bénéficie complètement à notre territoire. Cependant, nous nous obtiendrons sur ce vœu ce soir. Comme vous le savez, et comme nous allons l'aborder un peu plus tard, à ce stade des choses, nous ne soutenons pas le projet retenu sur cette parcelle. Nous souhaitons poursuivre la discussion sur son aménagement avant même de parler des modalités. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. On aura l'occasion d'y revenir, mais je suis heureux d'entendre que vous souhaitez continuer la discussion et non l'empêcher, c'est une très bonne chose.

Le vœu V18201956 est adopté.

59 V18201957 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif au service public fiscal, foncier et financier.

Danièle PREMEL : Nous commençons malheureusement à être amenés à intervenir régulièrement, depuis plusieurs années, sur les disparitions des services publics dans nos quartiers. Après les commissariats, la Poste, la sécurité sociale, c'est aujourd'hui la menace sur le service fiscal de la rue Boucry. Cette nouvelle remise en cause signe les promesses non tenues de maintenir dans les quartiers prioritaires le service public comme signe que ces quartiers ne sont ni oubliés ni abandonnés. Nous, comme citoyens et élus en responsabilités, nous savons que les services publics locaux sont le bien commun, le socle d'une société solidaire et que leur maintien et leurs développements sont la condition de l'égal accès à tous, à tous les usagers du service public, pour tisser le lien social et garantir une cohésion sur les territoires.

Nous savons aussi que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agents des services publics, notamment pour les plus fragiles ou âgés qui n'ont pas facilement accès aux outils numériques. Notre expérience et nos relations avec les habitants de nos quartiers devraient nous réunir pour refuser cette nouvelle fermeture. S'opposer, au nom de notre quartier, de notre arrondissement, ne peut pas nous faire oublier que le service fiscal de la rue Boucry entre dans un plan général de restructuration du réseau territorial, des trésoreries, présenté au mois de juin par le ministre de l'Économie et des Finances. Il prévoit notamment une baisse du nombre des services assurant l'accueil des usagers, mais aussi des suppressions de postes. Je donnerai quelques chiffres sans appel que nous regardons dans le rétroviseur : 40 000 suppressions de postes depuis 2002 aux impôts, 2000 fermetures de trésoreries sur les 4000 qui existaient en 1990.

Ce mouvement a même inquiété le Défenseur des droits dans un rapport récent sur la fracture numérique rendu en janvier dernier, qui souligne que le processus de dématérialisation peut se résumer à pallier la disparition des services publics sur certains territoires, et à privilégier une approche budgétaire et comptable. Cette politique a amené un mouvement de grève intersyndical des agents de la direction générale des finances publiques, mené le 16 septembre 2019. De nombreuses communes et collectivités ont voté

des motions pour s'opposer à ce projet qui consacre une nouvelle régression du service public dans les territoires.

Pour toutes ces raisons, notre groupe communiste - Front de gauche du Conseil du 18^e arrondissement propose que le Conseil d'arrondissement du 18^e s'oppose à la réforme qui touche à la présence et aux missions des services fiscaux envisagés par le ministre de l'Économie, que le maire du 18^e demande et alerte le ministre de l'Économie et des Finances sur l'importance de maintenir un réseau de services trésorerie permettant de recevoir l'usager et, pour l'arrondissement, de maintenir le centre des impôts de la rue Boucry. Également que l'avis du Conseil municipal soit systématiquement sollicité avant de procéder à la fermeture ou à la réduction des accueils du public par le centre de finances publiques. L'ensemble des comptes et des notifications décidées par la collectivité devront continuer d'être contrôlés par des agents publics sous statut de la DGFIP.

Je ne peux m'empêcher de terminer par un détour nostalgique et de circonstance : les feuilles mortes du service public se ramassent à la pelle. Je vous remercie.

Carine ROLLAND[00:14:49] : Merci, Mme PREMEL. Nous avons donc été alertés à la fois par votre vœu et par des représentants de l'administration concernée sur la situation que vous évoquez. Nous ne pouvons que rejoindre ce qui a été évoqué. Concernant ce que vous avez mentionné concernant votre Défenseur de droits, j'ajouterais que la question se pose évidemment partout, dans toutes les collectivités, toutes les administrations, de ce qu'apporte et jusqu'où on peut aller par rapport à la numérisation. C'est un phénomène totalement répandu aujourd'hui. Néanmoins, il ne concerne pas tout le monde et il ne doit pas être une obligation pour tous. De la même manière que la Ville de Paris, et nous échangeons souvent au niveau de la mairie d'arrondissement avec Juliette HEON se pose des questions pour savoir ce que l'on peut dématérialiser, jusqu'où on peut aller sans nuire à la qualité du service au public et du service public, la question se pose pour ce type d'administration, sur un sujet toujours sensible qui est celui de l'impôt. Fort de ces réflexions et considérations, Eric LEJOINDRE va recevoir des membres du personnel de cette administration très prochainement, au cours du mois de novembre. Dans cette attente, nous appelons à voter favorablement ce vœu. Je n'ai pas vu d'autre demande de prise de parole.

Je mets aux voix ce vœu.

Le vœu V18201957 est adopté.

60 V18201958 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif au soutien aux populations du Rojava

Nadine MEZENCE : C'est un vœu d'actualité, nous en avons déjà beaucoup parlé. Une grande émotion a suivi l'agression en Turquie, suite à l'abandon des troupes américaines au Rojava vécu comme une injustice contre le peuple kurde. Avec ce vœu, nous souhaitons vivement témoigner de l'engagement du peuple kurde qui a mené jusqu'au bout une guerre contre Daesh. Nous émettons le vœu que la Ville de Paris demande au gouvernement français de sommer la Turquie de cesser son agression contre le groupe kurde. Merci.

Carine ROLLAND : L'émoi et l'effroi provoqués par les événements internationaux que vous avez évoqués justifient exceptionnellement qu'un vœu n'ait pas de rapport direct, nous avons beaucoup de réfugiés dans notre arrondissement, dont des Kurdes, mais néanmoins le lien est ténu avec les questions relatives à un Conseil d'arrondissement. Néanmoins, au vu des combats menés par la Ville de Paris et de ce qu'il se passe dans ce pays, et si vous acceptiez de retirer dans les attendus une mention que je vais préciser, nous appellerions à

voter ce vœu. Il s'agirait d'enlever dans le deuxième attendu : « *Rompre sans attendre les relations diplomatiques et économiques avec la Turquie* ». Ça ne me semble pas totalement réalisable ni réaliste.

Rires

Je vous rappelle d'ailleurs qu'en matière de relations diplomatiques, c'est extrêmement compliqué. Certaines instances internationales ne peuvent supporter qu'on en sorte. Ce n'est pas possible. En dehors de cette modification de considérant, nous appelons à voter ce vœu. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Christian HONORE : Nous pouvons en effet partager l'émoi pour ce drame. Malheureusement, j'insisterai sur le point que vous avez soulevé, à savoir que ce n'est pas du ressort du 18^e arrondissement. Par conséquent, si vous le permettez, nous allons NPPV, on ne va pas participer au vote, le motif étant que ça n'a pas de rapport avec le 18^e arrondissement. Je vous remercie.

Carine ROLLAND : Je mets aux voix ce vœu avec la modification

Le vœu V18201958 est adopté à l'unanimité.

61 V18201959 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV pour apposer une plaque commémorant l'occupation pendant un an, par 3000 Sans-papiers, du bâtiment sis 14 rue Baudelique.

Pascal JULIEN : C'est presque en continuité avec le sujet précédent. Les événements en Turquie vont certainement se traduire par de nouvelles migrations ici ou là de gens qui vont risquer leur vie pour venir se réfugier où ils peuvent. Risquer leur vie en Méditerranée, en franchissant des barrages militaires, policiers parce qu'ils fuient des situations politiques, mais d'autres fuient les conséquences du dérèglement climatique, l'oppression... Tous ces facteurs n'étant pas contradictoires les uns avec les autres, comme souvent on veut nous le faire croire. On veut à tout prix distinguer les réfugiés économiques et politiques, comme si on ne pouvait pas être les deux à la fois.

Cela se traduit par une présence de très nombreuses personnes sans-papiers sur notre territoire. Il y a 10 ans de cela, c'est le 10^e anniversaire, un bâtiment qui appartenait à la caisse primaire d'assurance-maladie qui était à l'abandon en attendant un projet, un immeuble social et de crèches, a été occupé par des sans-papiers. Ils se sont organisés à travers un collectif, le CSP 75, et pendant plus d'un an, ils ont accueilli 3000 personnes qui, de façon plus ou moins durable, ont séjourné dans ces bâtiments. Ils ont trouvé un refuge pour les loger, mais également un accueil, une chaleur, des lieux de réunion, des activités culturelles, des ateliers de toutes sortes. Ce fut un lieu d'animation extraordinaire dans le 18^e qui a rayonné à l'échelle de Paris. Il était totalement pacifique. Nous n'avons pas eu, on s'en souviendrait, de plaintes de riverains. Et quand on leur a demandé de partir parce que le projet urbain prévu par la municipalité devait se mettre en place, ils ont accepté de partir sans aucune difficulté, de manière pacifique.

On se souvient également de l'occupation de l'église Saint-Bernard en 96 qui s'était terminée de la manière que l'on sait. Ce type d'événements contribue à forger l'accueil que le 18^e et Paris offrent aux gens, qu'ils soient d'ailleurs avec ou sans papier. Notre arrondissement regorge d'activités, d'associations qui offrent des services aux gens, aux étrangers avec ou sans papier. Tout à l'heure, il était question des distributions alimentaires. On ne demande pas la carte aux gens, on les nourrit quoiqu'il arrive. Sans parler des cours d'alphabétisation qui existent. Je ne vais pas citer tout ce que fait notre arrondissement, c'est extrêmement riche.

Ces gens-là font preuve d'une obstination et d'un courage qui force l'admiration. Ce sont des résistants des temps modernes. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec tout ce que demandent les résistants. Je ne me suis pas opposé à ce qu'on rende hommage à des résistants communistes qui, par ailleurs, étaient un peu stalinien. Je considérais que ce n'était pas aux stalinien qu'on rendait hommage, mais aux résistants. Là aussi. Il est vrai qu'ils avaient mis une grande affiche à l'entrée, surnommant avec ironie ce bâtiment de « Ministère de la Régularisation de tous les sans-papiers ». On peut ne pas être d'accord avec cette revendication. Moi je le suis, mais on peut ne pas l'être. Mais on doit tous reconnaître le courage de ces hommes et de ces femmes et leur obstination.

C'est à ce courage, à cette obstination qu'il nous faut rendre hommage maintenant à l'occasion de ce 10^e anniversaire. C'est pourquoi mon groupe propose que soit posée une plaque commémorative au 14 rue Baudelique. Pour Saint-Bernard que j'évoquais tout à l'heure, il n'y a pas de plaque, mais le square en face a été nommé « Saïd Bouziri ». C'est moi qui l'ai proposé, car on avait du mal à trouver un nom pour le square. C'est écrit aujourd'hui, cela fait bien référence à ce fait historique majeur, quelle que soit la manière dont on l'analyse. C'est un fait historique indéniable qui a eu beaucoup d'importance. L'occupation de Saint-Bernard et Baudelique sont des événements qui contribuent à mettre la question des sans-papiers dans le débat public, et à donner une autre image plus positive de ces populations qui, sinon, sombrent dans l'oubli. Voilà pourquoi nous avons déposé ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Nous sommes sur un sujet complexe, celui de l'accueil des réfugiés. C'est bien qu'on ait l'occasion de rappeler l'histoire des sans-papiers, qui n'est pas une histoire terminée. Ce n'est pas parce qu'on subit aujourd'hui la crise de l'accueil dans le 18^e faute de dispositifs adaptés qu'il faut oublier qu'il continue d'y avoir dans notre pays, et notamment dans notre arrondissement, une problématique lourde pour un très grand nombre de familles de ceux qu'on appelle les sans-papiers qui étaient à Baudelique, mais également à Saint-Bernard, à la mairie, à Pajol, à Sainte-Ambroise, dans le 10^e.

L'histoire du 18^e, elle est d'une certaine façon liée à cette réalité qu'on connaît encore aujourd'hui. On a eu l'occasion d'en redire l'essentiel il y a quelques semaines dans la discussion sur la question de l'hébergement d'urgence. Une des causes principales pour laquelle les systèmes d'hébergement en urgence sont aujourd'hui bloqués en Île-de-France et à Paris, c'est le refus de régulariser des personnes, même en sachant qu'elles ne seront jamais expulsées. Elles apportent à la vie des quartiers dans lesquels elles vivent beaucoup de richesses. Ce refus de régularisation maintient dans l'hébergement d'urgence de nombreuses familles qui pourraient accéder au logement social ou au logement.

On crée la fluidité que nous n'avons plus dans l'hébergement d'urgence qui explique en partie la présence hallucinante aujourd'hui d'un nombre de personnes à la rue impressionnant, inconnu, qu'on a jamais vu. Pourtant, depuis 2014-2015, nous en avons connu, des situations avec des personnes à la rue. On continue à croire qu'on obtiendra enfin des opérations de mises à l'abri. Mais cette situation est aggravée par le fait que les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas souhaité s'attaquer de front à la question de ceux qu'on appelait les sans-papiers. J'exclus un de ces gouvernements, car lui l'a fait, c'est celui dirigé par Lionel Jospin et Daniel Vaillant. À l'époque, ils n'en ont pas fait des tambours et des trompettes, mais ils ont quand même réglé beaucoup de situations. Si la situation en 2002 était ce qu'elle était au niveau de l'hébergement d'urgence et des personnes à la rue, c'est également, car cette action à bas bruit a eu lieu. Il est intéressant qu'on puisse avoir ce débat.

À ce stade, le fait de mettre une plaque sur la rue Baudelique sans en discuter le texte, les références, n'est pas la bonne méthode. Je propose à Pascal JULIEN qu'il retire son vœu, qu'on puisse avoir une discussion collective avec les élus que ça intéressera d'ici le prochain

Conseil d'arrondissement. Ce n'est pas pour oublier cette démarche, mais pour réfléchir à quelque chose de plus global. La rue Baudelique, et même si personne ne m'a demandé mon avis, je n'étais pas très d'accord avec cette idée d'appeler ça « Le ministère de la Régularisation de tous les sans-papiers ». Ce n'est pas exactement la démarche institutionnelle qu'il faut, mais nous pouvons discuter de tout cela.

Peut-être aussi rappeler la situation à Pajol, à Saint-Bernard. Redire ce qu'il s'est passé dans la mairie, avec des situations compliquées, et revenir avec quelque chose de plus abouti qui nous mettrait plus à l'aise, s'il fallait à un moment ou à un autre le proposer au bailleur, à la Ville de Paris. La proposition faite aujourd'hui, si j'en comprends le sens, est un peu lapidaire, rapide. Cela ne permettra peut-être pas de mettre tout le monde à l'aise autour de cette table. Sur cette question, ce serait bien que le 18^e apporte un message. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Gérald BRIANT : Le vœu est une bonne idée. Il repositionne la question sur celle des sans-papiers, qui est une des composantes importantes des phénomènes migratoires sur lesquels nous sommes et qui la complexité du phénomène auquel on est confronté. Aujourd'hui, on l'entend beaucoup, je vous ai fait l'article sur la question des distributions des migrants. Mais il y a plusieurs genres qu'on peut rencontrer à Porte de la Chapelle. Il y a les gens qui sont déboutés du droit d'asile, c'est une situation classique. Mais vous avez ceux qui sont sur la circulaire de Dublin et qui, d'une certaine manière, sont dans les rouages administratifs. On ne peut pas tout à fait les qualifier de sans-papiers. Ils sont en attente, ça dépend des situations, soit ils doivent retourner en Italie, en Grèce, soit ils doivent attendre 10 mois. Je ne vais pas refaire tout l'article. Il y a une pluralité de gens, dont ceux qui sont demandeurs du droit d'asile, mais qui ne sont pas sans-papiers aujourd'hui, mais qui dorment dans la rue, car les relais d'hébergement qui devraient être faits ne le sont pas. Les conventions internationales le prévoient, mais la France est défaillante.

Nous avons aujourd'hui à remettre ces personnes, qui sont un peu sorties et qui resteront sur le territoire... Expliquer aujourd'hui qu'on va refaire partir des gens dans leur pays en disant que c'est facile, ce n'est pas vrai. Quand il y a des gens qui sont sur notre territoire depuis 10 ans, qui ont des enfants, qui travaillent, ces choses ne se font pas. Il y a deux semaines, j'étais au tribunal administratif. Nous faisons des parrainages républicains et d'autant plus dans le 18^e arrondissement. Je défendais une enfant de 18 ans qui était très bonne élève et qui avait une OQTF. Cette jeune femme venait d'Afrique noire, elle avait été excisée, et il a encore fallu expliquer devant la juge pourquoi elle ne devait pas être renvoyée dans un avion pour un pays où elle n'avait plus de famille, plus de relais. Nous vivons des situations terribles.

Le fait de dire aujourd'hui qu'il y a une histoire, une lutte, c'est important. Ça repositionne les questions migratoires dans leur complexité et dans ce que rate la France. Elle a beaucoup été mise en difficulté, malgré les 11 dépôts de loi de projets migratoires qui ont été faits sur cette question spécifique. Elle ne peut pas dire qu'elle n'a rien fait, mais elle l'a mal fait.

Je suis de l'avis de Monsieur le Maire, ce n'est pas ici que je mettrais la plaque. Ce serait mieux sur l'église Saint-Bernard. D'une certaine manière, ce fut sérial. Ça a été le déclencheur de quelque chose. De plus, ça rayonne un peu plus loin que l'arrondissement. Ça veut dire quelque chose, c'est parlant, et on peut en faire un événement qui sera bien compris. Je suis plutôt favorable à cela, mais nous pouvons inscrire sur cette plaque l'épisode qu'il y a eu rue Baudelique, car ça a été un événement important. On a un Conseil d'arrondissement dans trois semaines, on peut prévoir quelque chose de vraiment intéressant et qui peut avoir une forte dimension sur le public. C'est une bonne idée qui nécessite un peu de temps.

Fadila MEHAL : Je n'entrerai pas dans le débat de l'immigration, qui est à la fois planétaire, européen et local. Il faut rappeler l'histoire et la mémoire de ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont venus en France trouver refuge, et particulièrement dans le 18^e arrondissement. C'est important, ça a été un ancrage mémoriel très important. Pour autant, je souscris à la proposition du maire. Il y a beaucoup de maladresses dans les conclusions de ce vœu en appelant, d'une certaine façon, à la régularisation de tous les sans-papiers. Il faut porter témoignage que nos rues, nos places et parfois nos églises ont abrité ces personnes, mais dans la mesure où cette précision n'indique pas une volonté de régulariser tous les sans-papiers. Nous avons eu l'occasion d'en débattre très amplement, les positions des uns et des autres sont parfois relativement contradictoires.

Je me soumetts à la proposition du maire.

Laurent QUIENNEC : Loin de moi l'idée de nier les cas personnels souvent dramatiques qui ont été évoqués, ni la vocation d'accueil temporaire de réfugiés qui est aussi notre devoir moral. Des réfugiés qui ne sont pas toujours des sans-papiers. Ce qui est gênant dans cette proposition, c'est qu'il y a vraiment un point de vue produit politique qui est celui de la régularisation systématique. Je ne le partage pas. Il serait paradoxal qu'une mairie, dans un état de droit, s'élève à travers l'apposition d'une plaque à l'action de personnes qui par définition sont en irrégularité.

C'est pour cela que nous allons nous abstenir.

Daniel VAILLANT : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais ayant moi-même contribué à cette histoire ancienne... La question des sans-papiers, des Turcs en grève de la faim au 127, avenue Marcadet... Nous n'étions même pas élus, je n'étais pas maire. C'est une histoire qui recommence. Mais il faut se méfier des globalisations simplificatrices. Il y a eu Saint-Ambroise, Pajol, la mairie... J'ai quand même fait évacuer la mairie. Je l'assume, car ce n'est pas un endroit où on fait ce qu'il se faisait à l'époque. Heureusement, le commissaire, à l'époque, a bien géré. Nous avons réussi. Après, ce fût Saint-Bernard et la fin catastrophique de l'aventure dans des conditions que vous connaissez.

Il y a eu, c'est vrai, rue Baudelique avec de nombreux sans-papiers qui réclamaient une régularisation à laquelle ils n'avaient pas droit. Je me souviens très bien comment il a fallu régler le problème « à bas bruit », pour reprendre votre expression. Il y avait deux groupes qui n'étaient pas totalement d'accord entre eux. Il a fallu une démarche qui m'a coûté, comme maire, pour qu'il y ait beaucoup de régularisations. Elle m'a coûté, car il a fallu que je fasse une démarche auprès de quelqu'un qui n'avait plus mon amitié pour régler les problèmes. Je m'en souviens, mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il y a des situations totalement différentes. Ce n'est pas la même chose d'être en attente d'un statut de réfugié politique, d'être débouté du droit d'asile, d'être Rom au nom de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne en 2004... Moi, j'étais contre. J'étais ministre et j'avais fait un rapport négatif sur la question de l'entrée de la Roumanie et la Bulgarie dans les conditions où ça allait se passer. Il y a des situations extrêmement diverses.

Je veux bien que l'on communique, mais il y a quand même des réalités et des complicités pour faire prendre des risques à des gens. J'ai toujours été contre les passeurs qui prennent de l'argent à des gens qui n'en ont pas, et qui se saignent pour prendre des rafiots qui plongent dans la mer. Je ne suis pas pour la globalisation des papiers pour tout le monde, c'est une porte ouverte. Je ne l'ai jamais été, même si comme ministre de l'Intérieur, il y a eu beaucoup de régularisations. Je sais qui s'en occupait et comment. Nous avons réussi, et nous n'en avons pas beaucoup parlé. Je ne pouvais pas faire de la publicité. On le faisait sur critères, ils n'y étaient pas toujours, mais on le faisait par humanisme et pour régler un certain nombre de situations. Aujourd'hui, je suis très surpris. Peut-être que dans un débat futur, on évoquera le fait que peu de monde évoque une question essentielle : comment la

France et l'Europe se tournent vers des pays, notamment africains, pour leur tendre la main ? Tendre la main au peuple et non pas aux chiens sanglants qui dirigent parfois ces pays, même s'il y a des évolutions. Nous l'avons vu récemment en Éthiopie. En 1993, un dictateur en puissance a remplacé un dictateur avéré. Ça n'a pas réglé beaucoup de problèmes. Espérons que les discussions en cours entre l'Éthiopie et l'Érythrée puissent aboutir.

Le co-développement, pardonnez-moi, mais je sais qui l'a mis en place et qui l'a supprimé. Il y avait une délégation, qui était au départ celle de Pierre Guidoni puis de Philippe Barret. Brutalement, on a supprimé cette délégation au co-développement. C'est par le co-développement, par l'aide, la santé, le travail, l'éducation qu'on réglera les problèmes. On raconte des histoires. Si nous pensons que tous les Africains qui souffrent vont venir vivre et travailler en France, ce n'est pas vrai. On pourrait l'envisager en disant que c'est bien, humain, formidable. Mais ça ne se passe pas comme cela. Je ne veux pas que l'on mente et qu'on facilite le travail des passeurs. Il y a des passeurs. Tant qu'on n'aura pas contribué à régler les problèmes en Libye, on continuera à avoir ses difficultés. Nous avons conscience que la question de la démocratie libyenne n'est pas vraiment bien réglée.

C'est pourquoi je souscris à la proposition du maire. La commission des voies pourrait peut-être se saisir de cette question dans un huis clos pour parler, voir quelles initiatives pourraient être prises. Je ne suis pas contre le rappel d'une forme d'histoire, mais je ne suis pas sûr qu'apposer une plaque commémorative chez un propriétaire privé, qui devra l'accepter... Ou alors, c'est un rapport de force. En revanche, peut-être qu'une plaque qui rappellerait une certaine histoire des sans-papiers dans le 18e... Par exemple, sur le square Saïd Bouziri, ça aurait un sens. Encore faudrait-il se mettre d'accord sur le thème, mais nous pourrions y arriver. Ça donnerait du sens. Au nom de l'histoire, ce serait une riche initiative que nous pourrions prendre et voter par le Conseil d'arrondissement. Nous verrons bien qui le fera, avec ou sans plaisir, mais par la raison.

Voilà pourquoi je propose qu'on renvoie la commission de dénomination des voies et à un prochain Conseil d'arrondissement. Pas trop tard, car nous savons très bien ce qui nous attend en termes de démocratie locale. Ce n'est pas le meilleur moment pour débattre sur un sujet comme celui-là. Si nous pouvons le faire le plus rapidement possible, ce serait bien. Je déconseillerais de faire cela en pleine campagne électorale.

Si nous voulons rassembler l'histoire, essayons de le faire avec intelligence en pensant aux gens à qui on veut rendre hommage, et non se rendre hommage à soi-même pour s'auto-satisfaire de la position que nous avons prise. C'est ce que je souhaite.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je vais demander à Pascal JULIEN s'il souhaite ou non s'engager dans la démarche que je proposais.

Pascal JULIEN : Loin de moi l'idée d'ignorer la complexité des situations, des typologies. Je l'ai d'ailleurs fait dans le vœu. Je n'avais pas du tout l'intention de déclencher un débat à caractère géopolitique ou de nous mettre tous d'accord autour de la table sur une politique à l'égard des sans-papiers. D'être pour, contre, en partie, aux critères, aux cas par cas, non. Je ne soulevais pas ça. D'ailleurs, je ne l'ai pas dit dans mon propos introductif. Je le place sur un plan humanitaire. Ce à quoi nous devons rendre hommage, c'est au courage, à l'obstination. Tous ces gens, ces hommes, ces femmes, quelle que soit leur situation juridique, géographique, ils ont en commun cette obstination. Ils ne lâchent pas.

Quand on discute avec eux, ce qui est frappant, c'est l'énergie, la joie de vivre dont ils font preuve. Ça m'a donné des leçons, je ne peux plus avoir le cafard quand je vois comment ils réagissent. Ils sont dans la pire des misères, et ils sourient, ils organisent, ils prennent des initiatives, trouvent des soutiens. Ils occupent Baudelique et créent un lieu de vie réglé, régulé. Oui, il y avait deux groupes. Oui, il y avait une divergence. Il n'y en a pas ici, autour

de la table, des divergences ? On régule et on avance. On fait ce que l'on peut avec ce que l'on a pour obtenir des régularisations. Ils en ont obtenu beaucoup, et sans doute grâce à toi, je n'ai pas dit le contraire.

Mon vœu ne souhaitait pas déclencher tout ce qui a été dit, que je partage. C'est seulement, car il y a un lieu qui l'incarne, et il y en a peut-être plusieurs. Vous évoquiez la Résistance. Quand je me promène dans la rue, je suis content de voir qu'il y a différents lieux : « Ici habitat untel », « Ici a eu lieu tel événement ». Je ne vois pas pourquoi il y aurait seulement un lieu qui résumerait l'ensemble de l'histoire des sans-papiers. Il y en a plusieurs dans l'arrondissement qui en témoignent. Il y en a, peut-être, deux qui sont plus importants que d'autres. Je ne vais pas contester ce que vous racontiez sur la mairie, mais deux sont plus importants, car ils sont positifs et constructifs. Il y a Saint-Bernard, mais en face, il y a déjà, et je le cite dans le vœu, le texte de Saïd Bouziri. Mais Baudelique a été très important. Il faut remettre l'historique en perspective.

Je ne suis pas en train de vous faire un cours d'histoire politique. Je me place sur un plan humanitaire. C'est susceptible de rassembler tout le monde sur les bancs politiques de droite, du centre comme de la gauche. Nous sommes des républicains. Et comme républicains, on sait ce que c'est, on comprend la misère, même si on n'a pas tous la même stratégie pour y répondre. Nous sommes au moins d'accord sur le constat.

Voilà ce que je demande. Ça s'incarne à travers des lieux historiques indiscutables, et Baudelique est indiscutable.

Concernant la proposition, nous n'avons plus beaucoup de Conseils d'arrondissement devant nous. Nous n'en avons plus qu'un. Si effectivement, Monsieur le Maire, vous vous engagez comme vous l'avez fait publiquement à dire qu'on se retrouve dans trois semaines, qu'on se sera réunis entre-temps peut-être exceptionnellement en urgence, car la commission n'aura peut-être pas encore de date prévue d'ici là, pour discuter de ce cas... Oui, nous arrivons en fin de mandat. Je ne dis pas « notre majorité », je dis « nous tous ici », l'opposition et la majorité. Nous avons des valeurs communes, ce serait dommage qu'on ne marque pas le coup en reconnaissant le caractère, le tempérament et le courage de ces gens-là. Cela dit, ils ont des défauts, comme tout le monde. Je ne suis pas de ceux qui mystifient les pauvres, les ouvriers ou les sans-papiers qui seraient de meilleures catégories humaines que d'autres. Ils sont comme tout le monde, ils ont des défauts. Parmi eux, il y a des voleurs, comme il y en a parmi vous. Ils font partie de l'humanité. Mais quand même, cette partie de l'humanité, on ne lui rend jamais hommage sur un plan strictement humain.

J'accepte votre proposition, en espérant qu'elle sera commune.

Eric LEJOINDRE : La proposition qui sera retenue est le fait qu'on se réunisse et qu'on travaille. Arrivera-t-on à un texte qui rassemblera tout le monde ? Nous verrons bien. Il sera toujours temps pour toi de redéposer un vœu si ce n'est pas le cas au prochain Conseil d'arrondissement. En tous cas, merci beaucoup pour ce geste qui va nous permettre d'avancer.

62 V18201960 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif au besoin de transparence, d'information et d'encadrement maîtrisé du déploiement de la 5G dans le 18e.

Douchka MARKOVIC : C'est vraiment sans transition.

Rires

Il s'agit d'un vœu sur la technologie 5G. Vous connaissez déjà la 2G, la 3G, la 4G, et maintenant arrive la 5G. Mauvaise nouvelle pour nous, elle arrive dans l'arrondissement par le biais d'une expérimentation. Trois adresses ont été fléchées pour l'accueillir : le 100 boulevard de Rochechouart, le 11 rue Forest et le 78 boulevard de Clichy.

Ce vœu dénonce le commencement d'une expérimentation alors que l'Anses n'a pas encore fait d'étude pour connaître les effets sanitaires possibles de la 5G. Il y a un désir des opérateurs de commencer son déploiement massif à partir de 2020. Or, l'Anses a décidé de regrouper des scientifiques, elle a fait un appel à candidatures d'experts afin de créer un groupe de travail. Cela pourrait prendre deux ans, ce qui est normal pour une étude scientifique. On aura les résultats de cette étude au plus tôt le 15 avril 2020, et au plus tard au 15 octobre 2022. Nous n'avons pas encore les résultats d'études que déjà on veut déployer la 5G, et notamment à Paris. Ce vœu est donc là pour protéger le 18^e et les Parisiens, car il sera diffusé au Conseil de Paris. Son objectif est de demander à la Ville de Paris d'interdire le déploiement et l'exploitation de la 5G tant que l'étude de l'Anses n'a pas été à terme, et qu'elle n'a pas remis ses recommandations.

À l'heure actuelle, on a une défiance de la part des opérateurs. Ils ont peur de ne pas pouvoir poser les antennes 5G sur les toits, ils profitent donc des poses 4G pour commencer à mettre les tubes, les positionnements, donc d'implanter la 5G en prévision. Ils disent qu'elle n'est pas active, mais elle est déjà installée. Ça nous pose un problème. Normalement, il doit y avoir une déclaration préalable, une demande de permis de construire, une publicité qui doit être faite par rapport aux implantations. Une demande d'avis d'implantation doit aussi être faite en mairie d'arrondissement, puis à la mairie centrale, pour pouvoir contrôler le déploiement.

Nous avons une expérimentation qui aura lieu dans le 18^e arrondissement, sans que la mairie ni les riverains ne puissent contrôler le déploiement. Je suis responsable de la délégation environnementale des antennes relais, j'ai demandé comment seraient activées ces antennes sur ces trois adresses. Réponse : « Nous n'en savons rien ». Il va y avoir une expérimentation, une activation des antennes, mais nous ne serons pas au courant. Pourtant, elles seront actives. Nous avons donc une demande précise de savoir quand seront activées ces antennes 5G, jusqu'à quand, pour quelle durée, et quels sont les impacts sur les riverains.

À travers ce vœu, je vous demande de faire en sorte que des précautions soient prises pour les Parisiens et les Parisiennes. Qu'il ne puisse pas y avoir de déploiement de la 5G sur l'ensemble de l'arrondissement et dans tout Paris avant que chaque dossier d'activation soit dédié à une déclaration préalable de permis de construire, que la mairie soit au courant, et que surtout, aucun déploiement ne soit possible avant que l'Anses ait remis le résultat de son étude en 2022.

Eric LEJOINDRE : Vous avez vu sur table une version amendée du vœu. Elle entraîne l'approbation de Douchka MARKOVIC qui a travaillé dessus. Je vous propose qu'on discute de cette version amendée. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ce sujet sera abordé de façon beaucoup plus efficace et utile au Conseil de Paris.

Pascal JULIEN : Les débats d'arrondissement sont extrêmement importants sur cette question. Pour suivre cette question au Conseil de Paris, comme je l'avais souligné en arrondissement, l'un ne va pas sans l'autre. Je soutiens complètement le vœu déposé par Douchka. Il y a un organisme au Conseil de Paris nommé Onde Paris, créé à l'initiative de mon groupe, où nous discutons de ces questions sans enjeu, sans vote. Nous avons demandé un exposé technique, car le problème de ces questions est qu'elles sont extrêmement techniques. En matière de démocratie locale, c'est compliqué. Lors d'une

réunion, tout le monde n'a pas le même niveau de formation sur la question. Nous souhaitons donc être formés sur la 5G.

Je ne comprendrais pas qu'on laisse s'installer une technologie. Le nombre d'antennes va être surmultiplié par rapport aux gens. Ce sont des microantennes qui seront sur les murs, sur le mobilier urbain, dans plein d'endroits. Ce ne seront pas seulement les macroantennes actuellement posées sur les toits. Il n'y a aucune étude d'impact. Nous entendons parler de lobbying en permanence, s'il y en a bien un, c'est celui des opérateurs de téléphonie mobile.

Ce vœu est réellement le bienvenu, merci beaucoup.

Gérald BRIANT : J'ai en souvenir les discussions pour la 4G. À l'époque, le principal argument était la puissance. C'était l'argument inverse. Dire qu'on met plus d'antennes, ça permet aussi de mettre moins de puissance. D'une certaine manière, ça correspond à ce que l'on disait à l'époque. Je souhaite aussi une expérimentation. Mais s'il y a un vrai problème sanitaire, évidemment qu'il faut le signaler d'entrée. Je ne suis pas familier de ça aujourd'hui, même si je l'utilise beaucoup. Je n'ai pas senti qu'il y avait un danger sanitaire prééminent. Pour l'instant, j'ai envie d'en savoir un peu plus et de voir ce que dit la communauté scientifique concernant les potentielles difficultés.

Si ça correspond au vœu commun, pas de problème. Je voulais simplement faire cette remarque.

Douchka MARKOVIC : Il faut bien comprendre les choses. Naïvement, nous voulons croire qu'une nouvelle technologie écrase une ancienne. Or, c'est faux. À chaque fois, c'est une nouvelle route qu'on construit à côté des autres. Ce n'est pas parce que la 5G arrive que la 4G, la 3G ou la 2G vont disparaître. Quand on dit que c'est une bonne nouvelle, car ça permettra de baisser les autres, c'est faux. Ça ne fait que les ajouter. Nous parlons de technologie, mais ça utilise des fréquences. Ce sont à chaque fois de nouvelles fréquences qui arrivent. À l'heure actuelle, 6 bandes fréquences sont utilisées. En aucun cas une baisse des ondes électromagnétiques ne sera annoncée avec la 5G. Je souhaite relire ce qui est écrit dans mon vœu : « L'Anses travaillera à l'évaluation de l'impact sanitaire et des risques associés au déploiement de la 5G en fonction des données relatives aux expositions induites par cette technologie, considérant que le site de l'Anses ne présente ni information ni représentation sur la 5G destinée au grand public ». Pourquoi ? Car les données scientifiques sur le sujet sont rares.

Eric LEJOINDRE : C'est aussi un sujet lié à toutes nos propres contradictions. Nous passons toutes nos journées, et notamment nos soirées ici, accrochés à nos portables, à demander à ce que les réseaux, y compris dans le métro, puissent avoir accès à la téléphonie partout. C'est ça, le cœur de la contradiction. Nous voulons tous être connectés partout, les Parisiens sont de très grands demandeurs de connexion. Et en même temps, nous faisons face à des technologies qui évoluent. Le texte distribué est équilibré, il permet à chacun de se retrouver, de trouver des formes de solutions que nous pouvons imaginer. Mais on ne réglera pas cette contradiction majeure globale. Les Parisiens sont très en demande de connexion. S'il y a un endroit où les gens ne supportent pas les zones blanches, c'est bien Paris.

Nous sommes d'accord pour mettre aux voix le vœu tel qu'il a été distribué sur table.

Le vœu V18201960 est adopté.

63 V18201961 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la collaboration entre la Caisse des écoles et les parents d'élèves

64 V18201969 Vœu déposé en séance par les élu-e-s du groupe PS relatif à la collaboration entre la Caisse des écoles et les parents d'élèves.

Douchka MARKOVIC : Un vœu sur l'envie, le désir d'une collaboration plus accrue et étendue entre la Caisse des écoles et les parents d'élèves. Nous avons un souci, nous, la mairie du 18^e, de travailler en collaboration avec les parents d'élèves, sachant que des commissions de menus et de restauration ont lieu et existent depuis plusieurs mandats. Une concertation des parents d'élèves a également été mise en place, notamment sur la question de la restauration scolaire, pour augmenter la qualité alimentaire pour les enfants dans le 18^e arrondissement. Nous avons tous à cœur de favoriser cette concertation et cette collaboration.

Tout le monde ici présent sait bien qu'il y a un sujet sur les cantines scolaires dans le 18^e arrondissement. Certains parents prennent des photos des plateaux-repas et se rendent compte qu'il y a des différences entre le menu et ce qui est présenté dans l'assiette. Nous avons également mandaté des auditeurs, Agriate Conseil, qui ont fait des contrôles inopinés dans les écoles entre octobre 2018 et avril 2019. Sur 41 contrôles inopinés, le constat est de 15 % de non-conformité sur la prestation alimentaire, c'est quand même assez élevé. Ça sous-entend que le menu n'est pas respecté, qu'un élément du menu peut être changé. Ensuite, nous avons 14 % de non-conformité sur la partie service et 22 % sur la partie hygiène. Nous constatons également que Agriate Conseil, l'auditeur, préconise « la nécessité du respect des menus validés par la Caisse des écoles, le respect strict des grammages et une amélioration nécessaire des assaisonnements ».

L'intérêt premier de La Sogeres est de faire des profits, c'est une grande entreprise. En tant que mairie et Caisse des écoles, nous devons contrôler le délégataire, ce qu'il sert, les grammages, la traçabilité, la provenance, etc. Il y a 84 écoles, nous sommes face à un travail colossal. Le travail des parents d'élèves vient en renfort pour aider les élus et la Caisse des écoles à mieux comprendre ce qu'il se passe, de façon concrète, dans les assiettes. Personnellement, j'ai beaucoup appris avec les photos qui ont été prises par les parents d'élèves. Ça permet de mieux se rendre compte de ce qui est servi quotidiennement dans les assiettes des enfants.

Par ce vœu, je souhaite que, au lieu d'être dans une défiance, on arrive à une collaboration. Les propositions sont les suivantes : essayer de voir les parents comme un groupe de contrôle indépendant, des bénévoles qui permettraient à la Caisse des écoles de mieux savoir ce qu'il se passe à chaque instant. Les parents sont très nombreux, ils ont la possibilité, bien plus que la Caisse des écoles, de pouvoir faire des contrôles. Bien sûr, en étant encadrés. Le parent d'élève aura le droit de pouvoir s'inscrire dans une école, il ne pourrait pas venir de façon inopinée. Il s'inscrirait, mais sans avoir l'obligation de prendre le repas et de payer les 7 euros à la Caisse des écoles. Il pourrait entrer en étant suivi par le personnel de l'école, pourquoi pas, et prendre une photo pour l'envoyer aux experts, à Agriate Conseil, les auditeurs, qui pourraient donc vérifier la conformité ou non. Il y aurait la date, ça permettrait un contrôle beaucoup plus grand.

Deuxième point : l'accès aux commissions menus et restauration doit être ouvert à un maximum de parents. Aux dernières commissions, il n'y avait pas beaucoup de monde. Or, c'est important de faire une communication la plus vaste possible, notamment par e-mail ou SMS, à l'intégralité et à l'ensemble des parents.

L'idée est qu'il y ait un renfort des contrôles, et surtout que ça permette de sanctionner davantage financièrement la Sogeres. Il faut que tous les manquements constatés soient

sanctionnés de façon rigoureuse et systématique pour que la qualité progresse de façon plus marquée et plus constante, pour le bien de tous les enfants du 18^e arrondissement.

Je vous propose de voter ce vœu.

Eric LEJOINDRE : En l'absence de Dominique, voici quelques éléments de réponse. Merci pour ce vœu qui rappelle que dans le 18^e arrondissement, des arrondissements parisiens qui travaillent avec la Sogeres, car nous sommes trois maintenant avec le 2^e arrondissement, nous sommes ceux qui opèrent le plus de contrôles, et de vrais contrôles avec une société indépendante. Nous sommes le seul arrondissement à le faire. Ce n'est pas le cas du 2^e arrondissement qui utilise pourtant la Sogeres depuis au moins aussi longtemps que nous. Il faut reconnaître que ce travail est très important. C'est un travail de contrôle sérieux, précis et concret. Nous avons évoqué la complexité des antennes de téléphonie mobile, nous sommes dans la même complexité s'agissant de restauration collective. Je considère que ce contrôle de prestations alimentaires doit être fait avec le degré de vigilance. Je n'ai aucune difficulté à ce que les parents viennent manger à la cantine quand ils veulent, en s'inscrivant. Je ne considère pas qu'une photo soit un élément de contrôle, on ne contrôle pas en prenant une photo. On ne sait pas ce qu'il y a dedans, ni si c'est représentatif de ce qui se fait dans les autres écoles. Nous l'avons vu récemment.

Pour que ce travail supplémentaire des parents puisse être fait, et c'est tout à fait utile, ne mettons pas sur le même plan les contrôles effectués par la Caisse des écoles, les professionnels de la restauration collective, par Agriate, société indépendante que nous payons pour faire ce travail, et, bien sûr, les autres contrôles purement sanitaires de la préfecture et de la Ville elle-même.

Voilà pourquoi je ne peux pas donner un avis favorable au vœu tel qu'il est présenté. Si on veut se faire une idée de la qualité de la prestation, il faut la manger. Je ne vois pas très bien comment on peut aller dans une école pour regarder et se rendre compte. Cela ne fonctionne pas comme ça. On peut sûrement travailler, hors Conseil d'arrondissement, avec le comité de gestion de la Caisse des écoles sur la question du prix, si c'est cela l'enjeu. Voir si nous pouvons imaginer des quotients de parents qui ressembleraient à ceux des enfants, même si un repas adulte est de fait plus cher qu'un repas enfant. Si on veut se faire une idée réelle de ce qui est proposé dans la prestation de restauration scolaire, il faut venir déjeuner. Si pour un certain nombre de parents la question de payer le prix du repas est un sujet, on trouvera bien sûr des solutions. Quand un adulte vient manger à la cantine, le repas est facturé, c'est tout à fait normal. Mais je suis sûr qu'on pourra trouver des solutions pour éviter cet écueil. Il faut que chacun puisse avoir cette liberté de venir et de regarder.

Je ne reviendrai pas sur tous les considérants. Je rappelle simplement que les contrôles faits par Agriate donnent un taux de conformité de 85 %, on peut lire les choses dans le sens que l'on veut. Vu la complexité du cahier des charges, les spécialistes de la restauration collective considèrent, même si on peut toujours faire mieux, que c'est un taux satisfaisant.

Je le redis pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension, plus on ira, et c'est ce que je souhaite tant que je serai maire, vers plus de produits frais, de produits cuisinés directement sur place, de produits cuisinés et livrés dans les cuisines du 18^e, plus il y aura des divergences entre les menus prévus 2 ou 3 mois à l'avance et ce qu'il y aura dans l'assiette des enfants. Si nous voulons mettre des tomates et que ce n'est pas disponible ce jour-là, de fait, on servira autre chose. Plus on ira vers une offre qualitative, plus il y aura des divergences. Si nous voulons être sûrs à 100 % que tous les jours le menu prévu 3 mois à l'avance soit servi, la seule solution est de tout congeler et de le réchauffer. Ce n'est pas du tout la démarche dans laquelle nous voulons être engagés.

Voilà pourquoi je ne peux pas accepter le vœu tel qu'il a été proposé par les élus Europe Ecologie les Verts. La question de la tarification et celle des sanctions concernant le comité de gestion. Il faut qu'on travaille un peu plus sur la question de venir manger à la cantine.

Un dernier élément sur les raisons pour lesquelles nous avons récemment fait évoluer l'organisation des commissions. À partir de maintenant, l'organisation des commissions est très simple. Il y a environ 80 écoles dans le 18^e, et 4 commissions dans l'année. L'idée est que pour chacune des commissions, on invite les parents d'élèves de 20 écoles différentes, ça commence à faire du monde. Cela permet de répondre à la demande de la consultation que j'ai organisée l'année dernière, de faire en sorte que la diversité des parents puisse s'exprimer sur cette question, et qu'il puisse y avoir une invitation faite à l'ensemble des parents dans l'année pour venir au moins une fois. Si l'équipe de la Caisse des écoles se rend compte qu'il n'y a pas assez de parents inscrits, ils iront bien sûr chercher des parents dans d'autres écoles. Si nous voulons faire en sorte que chacun qui le souhaite puisse s'impliquer, il faut faire des invitations personnalisées. Quand un mail est envoyé à 50 destinataires, personne ne répond jamais. Tout le monde pense que d'autres vont s'en occuper. Si nous voulons faire en sorte que tous ceux qui le souhaitent puissent s'impliquer, c'est la bonne méthode. Si elle ne fonctionne pas, on pourra toujours la faire évoluer. Le comité de gestion est là, et le Conseil d'arrondissement aussi. Cette méthodologie générale répond à la demande qui est celle de la consultation, je pense qu'il faut au moins la tester. Dans ces conditions, on arrivera à faire évoluer les choses.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour son engagement pour la restauration scolaire. Ce n'est pas le seul sujet du 18^e, mais c'est un sujet important sur lequel on avance beaucoup. J'ai entendu et fait des propositions qui nous permettront de faire évoluer les choses et de rendre, peut-être même rapidement, les possibilités d'évolution. Si nous sommes par exemple capables de garantir nos approvisionnements, et il y a des propositions en la matière, alors on pourra avancer plus vite sur cette idée de refiscaliser. Les propositions faites par Célia Blauel et d'autres ont beaucoup de sens, car c'est comme cela, en faisant des propositions concrètes sur des événements précis, qu'on arrivera à créer le contexte global qui nous permettra de faire évoluer, peut-être même plus vite que ce que les uns et les autres imaginaient, la restauration scolaire dans le 18^e. Mais pas seulement, car nous ne sommes pas les seuls à être en liaison froide, à travailler avec des entreprises ni à ne pas avoir de cuisines dans chacune de nos écoles. Les revendications que nous portons auront à être élargies. Je ne sais pas ce que les uns et les autres en diront dans les autres arrondissements.

Gérald BRIANT : Sur le vœu, j'ai un doute sur l'idée que chaque parent inscrit vienne assister au repas en libre-service dans la cantine. Ce n'est pas gérable, ça ne peut pas marcher avec les enfants. Mettre en situation ce système durablement, très franchement, c'est une fausse bonne idée. Avec le personnel, les enfants, voir les parents qui viennent, c'est très compliqué. Qu'il y ait une possibilité via les élus de venir et d'assister au repas de droit à l'improviste, ce serait une bonne solution. On pourra contrôler quand on veut. Nous avons voté il y a deux semaines pour des représentants de parents. La moindre des choses, c'est qu'ils aient des pouvoirs, des droits et des devoirs. Il faut donner un peu d'influence à cette institution qui est importante et qui se renouvelle chaque année. Le fait de passer par des parents autres, ça l'affaiblit. On a besoin d'avoir de plus en plus de parents qui interviennent dans les écoles et la restauration.

Je suis favorable à ce que ça passe par ce biais-là, ça me paraît intelligent. Ça permet également de contrôler un peu, mais ça ne peut pas être par les parents qui ont envie de venir. Ce n'est pas possible, ce n'est pas gérable. Il faut voir comment organiser cela dans la pratique.

Il y a une vraie idée, celle de se demander comment mieux contrôler. Il y a deux choses. D'abord, les parents devraient être immédiatement informés, ou au moins dans la journée, des soucis d'approvisionnement ou autres. Cela permettrait d'avoir tout de suite le retour des éducateurs, du personnel et des enfants. La deuxième est de s'interroger sur comment faire avec les enfants. Il y a des choses qui existent, on interroge aujourd'hui avec les sourires... Il y a quelque chose à faire. Ce sera peut-être saugrenu au début avec des « je n'aime pas », mais nous pouvons travailler pour que les enfants soient associés au contrôle. Ça me paraît être une bonne chose.

Pour terminer, il faut aussi se questionner sur le système vers lequel nous voulons aller. Je ne vais pas passer mon temps à regarder ce que fait la Sogeres, mon avis est fait depuis un petit moment. Ce n'est pas l'avenir. Découvrir à chaque fois qu'un repas peut être mieux fait, je le sais déjà. C'est mon expertise, mais également celle d'autres personnes. Ce qui m'intéresse, c'est qu'on se projette sur ce que l'on va faire, et comment faire pour que les parents soient mieux associés à ce qui sera fait dans le nouveau système. C'est l'enjeu. Ma religion est faite sur la Sogeres, je passe à autre chose. Je ne suis pas le seul à penser cela. Que fait-on aujourd'hui pour que les parents soient plus acteurs ? Il faut trouver les formes. Il y a des participations en commissions. Comment va s'organiser une cantine ? Quel sera le contrôle qui continuera à se faire ? Ce n'est pas parce qu'on aura des cantines rapprochées des consommateurs qu'il n'y aura plus besoin de contrôles plus importants. Il faut travailler ces questions-là.

Je suis sur le deuxième vœu. Le premier n'est pas réaliste.

Eric LEJOINDRE : Pour l'information de tous, car tout le monde n'est pas membre du comité de gestion, même s'il y a des élus de tous les groupes, j'ajoute que nous avons demandé dans le nouveau marché passé avec Agriate de travailler sur cette question de l'expression des enfants. C'est important. Je la connais quand ils s'adressent à moi quand je vais déjeuner à la cantine, c'est toujours très intéressant. Ce n'est jamais très original, si on leur servait des hamburgers et des frites tous les jours, ce serait parfait. Mais ce n'est pas exactement l'enjeu. J'espère qu'on trouvera les voies et moyens d'avoir cette expression de la façon la plus intelligente possible. Je ne doute pas qu'il y ait de nouvelles technologies et des choses qui permettront d'avancer sur cette question.

Philippe DURAND : Pour des modalités pratiques, prenons l'exemple de la ville de Mouans-Sartoux qui fait 100 % bio et 95 % local. Ils ont résolu la problématique des menus en ne donnant pas de noms, « tomates » ou « pommes », mais seulement « de saison ». Ça permet à ceux qui fabriquent les repas d'avoir beaucoup plus de latitude et de ne pas aller chercher des pommes je ne sais où, car c'est écrit.

Eric LEJOINDRE : La commune de Mouans-Sartoux a beaucoup de terres agricoles autour, et des terres de la commune. Je connais bien leur système.

Philippe DURAND : Mouans-Sartoux est quand même une des villes qui a transformé, au niveau du PLU, du foncier en terres agricoles. Ils ont créé une régie agricole.

Eric LEJOINDRE : C'est exactement ce que je disais, nous n'en sommes pas là et nous ne sommes pas exactement dans la même dimension.

Douchka MARKOVIC : Quand on parle de changement dans la prestation alimentaire, bien sûr que si c'est changer un élément par un équivalent nutritionnel et tarifaire, pas de problème. Mais quand on commence à changer un élément par un autre qui n'est ni un identique nutritionnel ni tarifaire, ça pose une difficulté.

Ensuite, je n'ai jamais dit qu'il fallait envoyer une armée de parents dans une école. Un parent qui va quelque part, accompagné par le personnel, qui regarde le plateau pris en photo et le plateau effectif, je ne vois pas où est la difficulté. Au lieu que cette photo se retrouve sur les réseaux sociaux, elle serait envoyée à nos auditeurs d'Agriate Conseil qui regarderaient, contrôlèrent. Ça leur permettrait d'avoir des données supplémentaires. Cela réglerait ce qui est en train de se faire, et comment travailler dans une collaboration plutôt que dans la défiance. Je trouve dommage que ce ne soit pas accepté. On pourrait aussi modifier ce vœu et inscrire que seuls les parents FCPE puissent entrer dans les écoles, ou les élus...

Brouhaha

Douchka MARKOVIC : Là, c'est tous les parents qui sont disponibles. Il ne faut pas oublier qu'il faut pouvoir le faire, ce n'est pas juste en avoir le désir. Il faut pouvoir matériellement, être libre pendant les heures des repas, poser un jour de congé, etc. De la part des parents qui cherchent un peu à savoir ce qu'il y a dans les assiettes, c'est malgré tout du temps pris sur leur temps de travail ou personnel. Ce n'est pas par loisir qu'ils viennent faire ça.

Eric LEJOINDRE : Il n'y a pas de divergence entre nous sur le principe, mais sur la méthode. Si nous voulons savoir ce qu'il y a dans les assiettes de nos enfants, il faut le manger. C'est pareil à la maison, comme partout. Si on veut savoir ce que mangent nos enfants, il faut le manger. Ça pose un problème de coût massif, c'est pourquoi il faut voir comment faire avec le comité de gestion. Je ne vois pas quel avis on peut se faire sur une prestation, alimentaire ou non, sans manger, goûter, si on ne fait que passer.

En tant que professionnel comme Agriate, on va peser les barquettes, contrôler les températures. Bien sûr, il n'y a pas obligation de manger. Mais quand je vais dans les écoles et dans la cantine, si je ne mange pas, je ne vois pas comment je peux dire : « Je sais ce que les enfants ont mangé », même s'ils me disent parfois des choses qui n'ont pas grand-chose à voir avec ma propre perception.

Le sujet est là. Que signifie : « Travailler un contrôle », « travailler ensemble » ? C'est prendre les choses sérieusement, les regarder précisément et participer à l'ensemble de l'expérience. Quand je mange avec des parents à la cantine, ça m'arrive régulièrement, on ne parle pas du tout de ce qu'il y a dans l'assiette. On parle de beaucoup plus que cela, du réfectoire, des animateurs, du rapport à la nourriture en général... Comme ça dure assez longtemps, au bout d'un moment, on change de plaisir. C'est ce dialogue qui est constitutif d'un vrai contrôle. Ce n'est pas juste le fait de venir et prendre une photo. Ça ne me pose pas de problème, mais ne confondons pas tout. L'enjeu est là.

La question n'est pas de savoir si les parents sont élus, inscrits ou non, mais plutôt de se demander si on participe vraiment à ce moment qu'elle repas à la cantine. Quand on le fait aussi souvent que moi et qu'on parle longuement ensemble, car j'y reste au moins 1h30 pour bien me rendre compte des choses, on voit qu'il y a plein de raisons différentes pour lesquelles on se sent bien ou non à la cantine. La première chose que les enfants disent, c'est : « J'aime bien la cantine, car je suis avec mes copains ». En général, ils ne parlent pas tout de suite de l'expérience alimentaire. Ils parlent du fait de déjeuner avec leurs copains, de rester avec eux, d'aller dans la cour avec. Cette démarche est la bonne, c'est celle que je propose, elle est plus intéressante.

Par contre, j'ai demandé à Agriate de mettre en place une adresse mail générique. Bien sûr, chacun a toute liberté pour l'utiliser autant qu'il le souhaite. J'ai dit à plusieurs réunions dans le cadre de la concertation et du comité de gestion, où il y a moins de parents, que je regrette qu'elle soit aussi peu utilisée. Quand il y a quelque chose à faire remonter, cet outil existe. Il faut qu'on le fasse mieux connaître et qu'on utilise plus cette adresse. C'est un outil

très efficace. Pas besoin de voter de vœu là-dessus, utilisons l'outil que nous avons précédemment mis en place pour permettre notamment aux parents, mais aussi aux animateurs, aux directeurs d'école et à qui le veut, d'être en contact direct avec notre organisme de contrôle. Mais il ne prendra pas en compte une photo comme un élément constitutif d'un dossier. C'est une appréciation, mais ça ne permet pas de savoir quels étaient les publics, la provenance, si c'était dans le cahier des charges, si ça a été pesé... Mettons bien les choses là où elles sont.

Voilà pourquoi je ne propose pas d'adopter le vœu qui a été déposé par Douchka MARKOVIC mais je propose d'adopter le second vœu.

Je mets aux voix le vœu présenté par Douchka.

Le vœu V18201961 n'est pas adopté.

Je mets aux voix le deuxième vœu.

Le vœu V18201969 est adopté à l'unanimité.

65 V18201962 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la demande d'une réelle concertation concernant le projet Ordener Poissonniers.

Galla BRIDIER : Ce projet a fait l'objet de plusieurs échanges et discussions depuis le début de cette mandature. Les Ecologistes du 18^e arrondissement ont d'ailleurs largement participé aux différentes étapes proposées, des réunions publiques aux marches exploratoires en passant par les ateliers urbains, et aux discussions institutionnelles. À ce stade du projet, je souhaite formuler avec ce vœu qu'un grand parc voit le jour sur cette parcelle, tout en maintenant les bâtiments historiques de la SNCF qui pourraient accueillir le Conservatoire de musique comme cela a été acté. Mais aussi, et nous venons d'ailleurs de parler de ce sujet, éventuellement une cuisine pour les cantines scolaires de l'arrondissement.

Nous considérons qu'à ce stade du projet, le moment est venu d'aller plus loin dans ce que nous avons déjà acté. Considérant l'urgence climatique que nous connaissons tous, et sur laquelle nous sommes tous d'accord, mais aussi le contexte politique qui nous le permet, nous continuons à dire que nous manquons d'espaces verts dans notre arrondissement. Nous avons besoin de ces 4ha d'espaces verts supplémentaires, en plus de ceux qui sont déjà prévus et votés ensemble. Je pense évidemment au parc Chapelle-Charbon, même s'il sera, dans un premier temps en tout cas, bien plus petit que prévu.

Malgré tous les efforts qui ont été faits, nous sommes très loin des dotations en espaces verts des autres arrondissements. Il en va de notre capacité à vivre en ville, dans notre ville, à l'ère du réchauffement climatique. Nous savons aussi que ce projet a pris beaucoup de retard pour de multiples raisons, je ne les connais pas toutes. Nous pensons que des discussions avec la SNCF peuvent être lancées, à l'instar du projet de la Gare du Nord qui sera rediscuté. Elle cherche à valoriser ses terrains. Lors de la dernière réunion publique, elle semble avoir laissé entrevoir une possibilité de discussion quant aux modalités de valorisation qui pourraient se faire, notamment sans imperméabiliser les sols. Mais tout cela reste à discuter, décider, renégocier.

Nous souhaitons rediscuter de ce projet de cette parcelle Ordener Poissonniers. C'est également une demande assez forte de beaucoup d'habitants. Ils ne se sentent pas complètement entendus dans le cadre de la concertation en cours, et ne disposent pas non plus de toutes les informations nécessaires à la prise de décision. Je rappelle qu'au moment du jury qui s'est tenu en juin pour la sélection du projet et du groupement, les habitants n'ont

pas pris part au vote justement pour ces raisons-là. Le projet retenu ne satisfait pas leur grande majorité.

Enfin, à travers ce vœu nous demandons qu'il y ait une analyse et une vision globale des conséquences en termes climatiques, mais pas seulement, également en termes de qualité de vie des habitants actuels et futurs de l'ensemble de cette partie très importante du nord-est du 18^e arrondissement. Il est en train de voir apparaître beaucoup de projets d'aménagement, dont certains très aboutis comme Chapelle International, mais aussi Gare des Mines, Hébert, le projet des gares. À titre d'exemple, la question de l'impact de l'ensemble de ces projets sur la circulation n'a pas été posée. Ces impacts n'ont pas été calculés, ou alors ils n'ont pas été communiqués. Nous connaissons tous les problématiques actuelles en la matière, avant même que l'ensemble de ces projets ne voient le jour. Il serait bien d'affiner l'analyse de leur impact.

Michel NERYRENEUF : Je suis un peu surpris du décalage entre le texte écrit et la parole prise. Le titre du vœu, c'est : « Demande d'une réelle concertation concernant le projet Ordener Poissonniers ». En réalité, à la fin du texte et de ton discours, vous avez déjà fait la concertation, car vous avez déjà décidé de ce qui se ferait ou non, qu'il n'y aurait pas de logements, etc. La concertation n'a pas atterri, elle n'est pas terminée. Pour des raisons X ou Y, un atelier prévu n'a pas pu se dérouler comme prévu et la réunion de restitution n'a pas eu lieu. Il y a eu besoin de continuer à travailler. L'évolution du projet doit exister, et c'est une demande d'un certain nombre d'habitants, d'associations, qui jouent le jeu de la concertation. Cette évolution, on la connaît. Actuellement, nous sommes à 1,2ha d'espaces verts sur 3,5. Nous sommes déjà presque à un tiers. Il y a des possibilités, nous sommes en train d'envisager avec la SNCF d'ajouter 3000ha.

Rires

Michel NERYRENEUF : 3000 m².

Applaudissements

Michel NERYRENEUF : 3ha de végétalisation, pleines terres, etc. 2100 m² ont déjà été supprimés, pour des raisons de formes urbaines rationnelles par rapport à l'endroit où sont placés l'école et le futur conservatoire. Ce sont tous les logements qui étaient au-dessus de l'école et qui gênaient l'accès au futur conservatoire, afin qu'il soit mieux vu et qu'il soit l'élément phare de cet ensemble d'aménagements. Il y a aussi d'autres endroits. Il y a une demande précise de l'adjoint à l'urbanisme, Jean-Louis Missika, qui a été faite au moment du concours. Un certain nombre d'attendus ont été donnés. En plus des 2100 qui ont été trouvés, d'autres pourraient aussi être retirés le long de la rue Ordener, de façon à dégager de nouvelles visions sur l'ensemble du site ce qui ferait environ 8000 m² de logements en moins, soit 130 logements. Des associations ont participé à la concertation, ASA-PNE a par exemple proposé un étrillage à 350 logements. On serait à 370. Pourquoi ne pas baisser plus ? Ce n'est pas vraiment la question.

La question est de savoir si on veut un projet complet, agréable pour ceux qui sont dedans et ceux qui sont à l'extérieur. Ce projet est un des meilleurs projets que j'ai eu à présenter jusqu'à présent. À part Pajol, car c'est différent. Ce projet est fait pour les gens qui vont y habiter, mais il est d'abord et surtout pour ceux qui sont autour, avec des lieux de destination importants donnés, dont le parc qui fera plus de 1,5 ha. C'est beaucoup plus que 30 % de l'ensemble de la surface. Je sais que certaines personnes disent qu'elles ne veulent pas d'un cinéma, mais il y a des gens qui vont au cinéma. Quand je vois le travail fait pour ouvrir le Louxor, qui est un travail 10e/18^e, car c'est nous qui avons négocié son ouverture avec Tati, ce cinéma est plein. Les gens viennent du matin jusqu'au soir, et nous pouvions en douter.

Le projet concerne donc des cinémas, un conservatoire, une salle de spectacle avec la Bellevilloise, et différentes autres activités qu'on propose dans un prochain atelier. À la fois, travailler sur l'agrandissement de leur utilisation et la réduction de la densité, et en même temps de faire comprendre aux gens du comité de suivi ce que ces nouveaux acteurs, en s'installant ici, apporteront à la vie du quartier. C'est ici que la concertation doit intervenir, elle passe par un atelier, et ensuite une restitution finale.

Sur la philosophie plus générale de dire : « Pas de logements ici », je laisse d'autres élus intervenir pour défendre la question.

Gérald BRIANT : J'ai lu le vœu avec attention. Il y a un grand disparu, c'est le demandeur de logement. C'est terminé pour lui. Paix à son âme.

Rires

Gérald BRIANT : Nous avons 14 000 demandeurs de logements dans le 18^e arrondissement, 130 000 sur Paris. Il y a tout cet espace-là, mais il n'y a pas droit. C'est un peu compliqué. Il faut dire les choses aux gens. Si on refuse maintenant de s'occuper des demandeurs de logements, car si on ne construit pas dans des parcelles disponibles alors qu'il n'y en a pas tant que ça, comme nous ne voulons pas faire de tours, ou les met-on ? Ça veut dire qu'il y a des gens qui vont partir. Au bout d'un moment, il faut dire les choses.

J'ai entendu Cédric Villani dire qu'on allait réfléchir sur le Grand Paris, que des gens repasseront de l'autre côté du périphérique. Mais si on veut être en gestion, il faut se poser la question des demandeurs de logements. Dans ce vœu, cette question-là n'est même pas abordée. C'est hallucinant. La planète, si on la protège, c'est quand même pour les êtres humains. Il faut que les choses soient dites. La question du demandeur de logement doit être abordée. Je ne vois pas pourquoi on renonce à faire moins de bureaux, on se pose la question de les retransformer en logements. N'ajoutons pas des bureaux à des bureaux. Disons-le, ce n'est pas un gros mot de dire qu'il faut faire des logements et que la pression est importante. Je suis pour faire beaucoup plus d'espaces verts, mais qu'il y ait un compromis. Que l'on commence à envisager la figure du demandeur de logement qui, je le signale, a dû se rendre dans le 18^e dans des conditions terribles, parce qu'il est en grande difficulté. Je fais les permanences d'élus. Tout le monde n'en fait pas, mais moi j'en fais. La principale préoccupation, c'est le logement. Une fois sur 20, c'est la question de la crèche. Mais tout le reste, c'est le logement. Et là, ça n'existe plus. On s'occupe de ceux qui sont bien, tranquilles. Mais les autres, soit ils sont dans des situations désastreuses sur les xxx[1:42:29] etc., soit ceux qui veulent venir de Paris... Je dis attention. C'est dangereux. Il faut raison garder, et notamment à gauche, en termes d'idéologique. Je pense aux êtres humains, et ils ont un toit sur la tête.

Douchka MARKOVIC : La question n'est pas le logement, c'est le lieu. À cet endroit-là précisément, faut-il davantage de constructions ? C'est ça, la vraie question, et non s'il faut plus de logements à Paris. Pourquoi faut-il toujours combler le vide par de la construction ? Est-ce qu'une ville, ce n'est pas aussi accepter le vide, des espaces dans lesquels les gens se promènent, s'arrêtent, se posent, vivent, dansent ? Peut-être que le sujet, c'est cela.

À cet endroit-là précisément, ce que l'on porte, c'est quelque chose de différent. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas de projets urbains dans le 18^e. Les constructions de logements dont vous parliez, elles vont avoir lieu. Chapelle Charbon, Chapelle International, ça pousse partout. Où est le problème qu'à cet endroit, il y ait autre chose qui génère de la terre et non des immeubles, de l'urbanisation ?

Les Parisiens ont besoin de logements, certes. Mais ils ont également besoin de respiration, voir de la verdure, pouvoir se relaxer. Nous avons besoin d'espaces dans lesquels on puisse

s'aérer. Des grands espaces, pas simplement des petits dans lesquels on voit déjà son voisin. Nous sommes tellement nombreux à Paris, dans le 18^e arrondissement, il y a tellement peu d'endroits pour aller dans les espaces verts, dans des parcs... Le sujet, ici, c'est comment arriver à plus d'espaces verts, et non comment raboter les choses. Les logements, il y en a. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas de projet. On nous parle des bureaux, on n'a jamais dit qu'on voulait plus de bureaux que de logements. On a dit qu'on voulait plus d'espaces verts.

Quand on me dit que les Parisiens n'en veulent pas plus, regardez un peu les résultats aux budgets participatifs. Ça pleure d'écologie partout, à tous les instants. C'est ça, la demande. Ouvrez les yeux, la demande, c'est plus écologique, plus d'espaces verts, plus de fleurs et d'arbres. Quand on voit des manifestations de riverains qui se mobilisent pour essayer d'empêcher que des arbres soient coupés, je les salue et les remercie. Le réchauffement climatique, c'est nous tous ici, et ce n'est pas seulement les humains. Ils ont leur part à prendre aussi dans le changement pour faire en sorte que la densification et le réchauffement climatique à Paris... Nous parlons du 18^e arrondissement, dans lequel on a la densité la plus grande de Paris.

Réfléchissons ensemble sur le 18^e que l'on veut demain.

Applaudissements

Eric LEJOINDRE : Il y a un élément très important dans l'ensemble des débats sur l'urbanisme. Il faut dire la vérité, non, le 18^e n'est pas l'arrondissement le plus dense de Paris. C'est le 11^e, pour des raisons assez évidentes. Les arrondissements du centre de Paris sont plus densément construits que les arrondissements de la périphérie.

Brouhaha

Eric LEJOINDRE : Nous sommes à un Conseil d'arrondissement, On se calme. Ensuite, on laisse s'exprimer ceux qui ont la parole. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions des uns et des autres.

Donc, l'urbanisme exige d'être un peu précis dans ce que l'on dit. Sur la parcelle d'Ordoner Poissonniers, qu'il y a-t-il aujourd'hui ? Une grande dalle de béton et quelques constructions de la SNCF 100 % bétonnées, fermées au public, inaccessibles, en dehors de la ville. La SNCF, la SNEF, à juste raison, proposent de rendre cet espace, qui aujourd'hui ne sert à personne, pas plus à un arbre qu'à un être humain, à la ville. Donc à charge pour la SNEF, avec nous bien sûr, de réfléchir à ce qu'est le bon quartier et le bon équilibre à Ordoner Poissonniers.

Il y avait une divergence, et j'ai préféré l'intervention orale de Galla que le vœu écrit. C'était plus complexe et emmenait plus d'idées. Quand j'ai lu le vœu, je me suis dit qu'on demande une concertation, on dit exactement ce que l'on veut avant la première concertation, et on fait comme si elle n'avait pas existé depuis au moins trois ans. Des discussions, il y en a eu. Des engagements pris par la SNEF et par la ville également. Ils ont tous été tenus. On en a ajouté, et on a bien eu raison. Aux jurys, nous en avons encore ajouté, Jean-Louis Missika et moi, à juste raison. Dans les dernières discussions qu'on a eues avec la SNEF, Jean-Louis et moi en avons encore ajouté, et on a bien eu raison. Quelle est la réflexion qui nous anime ? Quel est le bon équilibre pour le quartier ? L'urbanisme d'aujourd'hui, ce n'est pas la spécialisation du territoire. C'est le mélange.

Aujourd'hui, le bon urbanisme est quelque chose qui permet à toutes les fonctions de la ville de se retrouver dans chacun des quartiers. Si les ateliers tels qu'ils sont prévus se tiennent, si ceux qui demandent la concertation acceptent qu'elle ait lieu, on pourra d'ici la fin de

l'année, peut-être que ce sera décalé de quelques semaines, aboutir à un projet satisfaisant pour tout le monde. Encore faut-il que chacun laisse ces réunions se tenir. On ne peut pas réclamer des concertations et refuser qu'elles se tiennent, ou alors, il faut discuter des choses. Je pense qu'on va atterrir sur un projet très équilibré, avec une part importante en espaces verts de pleine terre au sol.

Regardez ce qu'il se passe autour de vous, on ne construit pas aujourd'hui comme dans les années 70, 80, 90, ni même 2000. Regardez le bilan carbone actuel, l'apport en matière de chaleur des constructions actuelles. Regardez la part, par exemple, du bois. C'est beaucoup plus intéressant qu'avant, et ça ne fait que faire évoluer le bilan carbone de ce que l'on construit. Ne restez pas dans l'idée qu'on fait de l'urbanisme comme il y a 10 ans, 20 ans, ou même comme à Chapelle International. On est complètement passé dans un autre monde. Les architectes et les constructeurs ont ça en tête. Regardez le bilan, ne serait-ce que sur la chaleur, de ce que l'on construit aujourd'hui. Parfois, on améliore même les choses.

Dans cet équilibre d'usage, il faut bien sûr un très grand espace vert. C'est ce que l'on propose, un grand espace vert sécurisé. Il faut aussi qu'il y ait du passage, du monde, et répondre à des besoins en matière d'équipements publics, comme sur le Conservatoire, l'école. Demandons aux parents d'élèves qui ont leurs enfants dans les écoles pour le moment ce qu'ils pensent de cette future école et des perspectives que ça leur ouvre, notamment en matière de mixité sociale. Nous sommes tous pour la mixité sociale. Là, il y a des propositions concrètes. Elles vont changer la vie des gens qui habitent déjà sur place. Pensons à leurs demandes en termes de loisirs, de culture.

Regardons l'intérêt pour ce quartier quand il y a eu de l'événementiel, avec Grand Train, ou Ground Control. Il y avait du monde qui venait, et même en Uber. Les gens disaient que c'était super, car Uber débarquait à Marcadet-Poissonniers. Ce n'est pas exactement mon état d'esprit, mais c'est une réflexion. Oui, l'attraction d'un quartier, ça compte aussi, les lieux de destination. Pourquoi vient-on et se mélange-t-on dans ces quartiers ? Dans ces lieux de destination, il faut penser à des destinations de soirées, des logements, des cinémas, des lieux de journée. Quand on se dit qu'une grande école de design pense à Marcadet-Poissonniers pour venir s'implanter, on se dit qu'on a, peut-être, pas tout raté dans ce quartier. Elle ne se serait pas posé la même question il y a 10 ans.

La ville change de cette façon, avec ce qu'on y construit. Si nous voulons qu'elle continue à évoluer, il faut trouver ces équilibres. L'équilibre n'est pas encore trouvé, nous n'en sommes pas très loin, mais il n'est pas encore là. J'espère qu'on y arrivera, car on aura fait quelque chose d'utile pour l'ensemble du quartier.

Donc oui, la concertation va se poursuivre. Oui, il faut penser à l'urbanisme d'aujourd'hui, pas celui d'il y a 20 ans. Il faut penser à la mixité des usages, la mixité sociale, la mixité des besoins, regarder le quartier sur son microquartier et aussi en élargissant le spectre. Il faut bien sûr poser un certain nombre de questions, notamment celle de la circulation que vous évoquiez à juste raison.

La solution pour ces questions de circulation, elle a peut-être aussi un peu trait à la façon dont on se déplace aujourd'hui. J'aurai l'occasion de m'exprimer dans un autre cadre au moment venu, mais sur les questions de circulation, notamment sur la rue des Poissonniers, en rapport avec la rue de la Chapelle et la rue Marx Dormoy, avec le boulevard Ornano, il y a des choses à faire, et bien avant Ordoner Poissonniers. Un certain nombre d'acteurs de cette rue l'ont quittée pour aller à Porte de la Chapelle. Nous avons aujourd'hui des opportunités qu'on n'avait pas il y a quelques mois ou quelques années.

C'est comme cela que l'on crée la ville, et non en arrivant et en disant : « C'est comme ci, c'est comme ça, on n'y touche pas ». C'est en écoutant, en avançant et en utilisant les

opportunités qu'on a pour la faire évoluer. Ce projet doit encore être digéré, il y a des éléments à transformer. Mais rayer d'un trait de plume les trois années de travail qui ont eu lieu avec beaucoup d'habitants, d'élus, d'urbanistes... Leurs expressions, les équilibres du quartier, les besoins en matière d'équipements publics et privés, le fait qu'on puisse avoir dans ce quartier une occupation de journée, des entreprises qui s'installent et qui soient là toute la journée, et qui en profitent pour augmenter le chiffre d'affaires des commerces et donc aussi pouvoir monter en gains.

Nous avons longtemps parlé de la carte scolaire, de la sectorisation, posé la question du devenir des écoles du coin, avec enfin l'opportunité de penser un nouvel équipement aussi à cet endroit-là. C'est bien sûr la question du coût de la production alimentaire. C'est cette opportunité dans laquelle nous sommes.

Voilà pourquoi je ne voterai pas le vœu tel qu'il est proposé. Le projet doit encore évoluer, il va atteindre un équilibre qui en fera un des très beaux projets parisiens pour le 18^e. Je sais qu'on ne décidera pas tout, tout de suite. Le temps avance, et c'est comme ça. Mais on aboutira à quelque chose qui parlera à l'ensemble des habitants.

Je dirais un dernier mot là-dessus. Je n'oppose pas les différentes fonctions dans une ville, mais j'essaie de n'en oublier aucune. C'est trop facile de toujours dire : « Oui, mais pas ici ». Car nous disons toujours « pas ici », mais on ne dit jamais où. Moi, je dis : « Partout ». On essaie de faire aujourd'hui un urbanisme qui rééquilibre. Là où il y a beaucoup de logements et pas beaucoup d'activités, on remet de l'activité. Là où il y a beaucoup d'activités, par exemple comme dans le 8^e arrondissement où il n'y a pas de logements, on essaie d'en remettre pour rééquilibrer tout cela. On essaie de faire en sorte que la ville soit à chaque endroit, dans chaque quartier, multifonctionnelle. C'est ça, la ville de demain.

Sur la question de la densité, il ne faut pas en parler de façon théorique. Il faut la regarder quartier par quartier, et se rappeler des textes qu'on signait. Il y en a plein autour de la table qui étaient à l'époque conseillers régionaux. Regardez les grands plans, et ce qu'est le 18^e dans le grand plan qui, à l'époque, était porté par une vice-présidente de la Région qui était à Europe Ecologie Les Verts. Regardez les zones de densification supplémentaires que portait la Région.

Un dernier mot, et j'en aurai fini. Je pourrais passer des heures à parler de l'urbanisme. On peut à la fois expliquer que Paris perd des habitants et que c'est une catastrophe, et en même temps qu'on soit dans cet état. Mais à un moment, il faut choisir. S'il y a moins d'habitants, de fait, il y a moins de densité. C'est un principe de base. Une ville n'a pas vocation à trop perdre d'habitants. Paris n'a pas vocation à revenir à l'époque où il y avait 3,5 millions de Parisiens. Mais je sais aussi les évolutions qui ont eu lieu dans le 18^e, que l'éradication de l'habitat insalubre, qui a été un combat que l'on a mené, c'était avec une réduction du nombre d'habitants dans les quartiers concernés. Car avant, et pas il y a 50 ans, mais plutôt 5 ou 10, quand il y avait 20 m², il y avait 6 personnes. Ça, c'est de la densité. Maintenant, la moyenne de la taille des logements, heureusement, a évolué. La moyenne des demandes a également. C'est ce qu'on appelle le logement social de service, on transforme le logement social par du vrai et beau logement, y compris social, en respectant les normes.

Ayez tout ça en tête, regardez quartier par quartier, précisément. Comment fait-on pour atteindre l'ensemble des objectifs que l'on s'est fixé ? Sur Ordoner Poissonniers, le projet n'est pas encore abouti. On va y arriver, j'espère dans les semaines qui viennent. Je me réjouis que la volonté soit qu'on puisse tenir les réunions de concertation prévues dans de bonnes conditions, qu'on puisse aller au bout de cette démarche. Au bout du bout, après, chacun décidera ce qu'il voudra. Cela concerne le choix individuel et la vie politique, et c'est très bien.

Je ne vais pas voter ce vœu qui demande une réelle concertation, mais qui, en même temps, écrit déjà exactement ce qui sera fait et tire un trait sur trois années de travail.

Voilà pourquoi je ne propose pas de le voter, mais je le mets aux voix.

Le vœu V18201962 n'est pas adopté.

66 V18201963 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif au respect des conclusions de l'enquête publique concernant la concertation sur les parcelles Vian et Polonceau

67 V18201968 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relatif au projet de requalification du secteur Boris Vian, Polonceau, Goutte d'Or

Sandrine MEES : Ce vœu concerne le projet de requalification de la rue Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or, et plus précisément le projet des parcelles Boris Vian et Polonceau. Il y a eu une enquête publique en juillet dernier, ses conclusions ont été rendues. Il s'avère que le commissaire-enquêteur exprime des réserves importantes au sujet du décaissement pour ces deux parcelles, je n'entrerai pas dans les détails. Il trouvait que le projet proposé, qui a déjà évolué, n'intégrait pas suffisamment les enjeux du développement durable et de la stratégie de la ville face au dérèglement climatique. C'est pourquoi le commissaire-enquêteur avait proposé deux préconisations, d'une part que les projets alternatifs puissent être étudiés lors de la concertation, ils sont en cours d'étude, et que la concertation soit poursuivie et améliorée jusqu'en février 2020.

En effet, à travers cela, le commissaire-enquêteur a proposé que le projet soit le plus consensuel possible. En outre, son avis était réputé défavorable tant que ses réserves n'étaient pas levées, et tant que les préconisations n'étaient pas mises en œuvre.

La concertation a d'ores et déjà évolué, elle a été élargie et réorganisée. Elle a abouti à une réflexion collective qui est renouvelée et davantage approfondie. C'est pourquoi les EELV du 18^e émettent le vœu que la ville confirme que les deux réserves exprimées par l'enquête publique seront bien prises en compte, que la concertation inclut l'étude du projet alternatif et que la concertation soit encore prolongée jusqu'en février 2020.

Christian HONORE : La requalification du secteur Boris Vian-Polonceau-Goutte d'Or a donné lieu à une multiplication des projets sans qu'apparaisse une réelle cohérence. Le commissaire-enquêteur, dans le rapport qu'il a déposé le 25 juillet 2019 sur demande de Madame la Maire de Paris par arrêté en date du 29 avril 2019, a émis des réserves. Dans sa première réserve, il indique : « Que les projets qui semblent exister soient examinés dans la mesure où ils sont présentés à la mairie avant la fin d'octobre 2019 ». Dans sa seconde réserve, il indique : « Que la ville organise une concertation et un dialogue supplémentaire limité dans le temps, novembre 2019-février 2020, et obtienne, avant de publier un arrêté de déclassement des parcelles A, B et C, une approbation si possible majoritaire des parties concernées, structures représentées par le comité de suivi ou autre ».

Ce secteur mérite une attention particulière en raison de ses difficultés, mais surtout de son extraordinaire potentiel. Il est indispensable de trouver des solutions de réhabilitation et de réaménagement de ces secteurs en lien avec les riverains, habitants, commerçants et associations. Nous ne cessons de vous dire que rien ne peut se faire sans les habitants et les associations de riverains ou de commerçants. Ils sont une richesse, un gisement d'idées, de projets que vous ne pouvez ignorer.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe 100% Paris, nous demandons d'entériner le rapport du commissaire-enquêteur et les réserves qu'il a mises dans son avis, d'accorder un oratoire actif à toute décision jusqu'au 2 mai 2020 sur

l'ensemble des projets en cours d'étude, de réacheminer des projets alternatifs et d'organiser la nouvelle concertation requise par le commissaire-enquêteur.

Michel NERYRENEUF : Les vœux ne sont pas exactement les mêmes. Pour aller vite, j'appellerai à voter favorablement le vœu déposé par Europe Ecologie les Verts, et à voter évidemment contre le vœu de 100 % Paris. Je vais m'expliquer.

Le commissaire-enquêteur avait pour mission pas de donner son opinion sur le projet, mais sur le déclassement routier entre une partie de l'espace public qui devait être devenir public, c'est une partie de l'espace privé qui devait devenir public. Pour les arcades par exemple, pour le déclassement de l'escalier. Il a été plus loin. Dans son enquête publique, il a reçu 4 personnes, 4 interventions, dont une lourde de Cavé Goutte d'Or, une de ASA-PNE, et 2 de particuliers. Il a évidemment vu que toutes ces interventions étaient négatives, notamment celle de Cavé Goutte d'Or. S'il avait vu toutes les associations que nous avons rencontrées dans le cadre de ce suivi, il n'aurait pas dit la même chose. C'est un premier point.

Ensuite, il nous demande de regarder les projets alternatifs, nous le regardons. Je l'avais déjà fait, il a été présenté en Comité de suivi. Il a été affiné et sera regardé au niveau de l'hôtel de ville, en liaison avec la mairie du 18^e. J'expliquerai plus tard pourquoi ce projet est hors sujet. La question sera résolue.

La deuxième chose qu'il nous demande est de montrer qu'on arrive à un consensus maximum. On n'arrivera jamais à un consensus total, sachant qu'il y a les intérêts des sportifs, de la végétalisation et donc de Goutte Verte, ceux des commerçants... Tout cela n'est pas toujours convergent, mais on essaie de dégager les consensus les plus importants.

Maya AKKARI et moi-même avons décidé, après l'avis du commissaire-enquêteur, de rencontrer toutes les associations du Comité de suivi une par une, ou regroupées par groupe de 3. Nous nous sommes interrogés sur les différents points du projet. Il se caractérise par la possible prolongation de l'escalier du passage Boris Vian. Il deviendra plus grand, actuellement il fait 2 mètres et quelques. Il en fera 7 et sera dans la prolongation de l'actuel escalier entre la rue de la Charbonnière et la rue de la Goutte d'Or. C'est grosso modo consensuel, à 95 %.

La deuxième option, la deuxième partie du projet, était la fermeture des arcades et mettre les vitrines au droit des colonnes. Ça aussi, c'est à peu près à 95 %. L'autre question était de couvrir le TEP dans sa totalité. Là aussi, on est à une approbation autour de 80 %. Il y avait également la question de séparer le sport des espaces verts, pour éviter les conflits d'usage. Là aussi, nous avons un consensus assez total. La dernière question était l'ouverture d'une façade sur la place Vian-Polonceau de telle façon que le commerce qui est au bout permette à la place Vian-Polonceau d'avoir une vitrine, et éventuellement un café avec une terrasse. C'est aussi quelque chose qui remporte absolument le consensus. Ces projets sont le permis de construire qui a été déposé. Nous pensons que nous avons répondu à la réserve du commissaire-enquêteur, en dégagant un consensus sur cette partie du projet.

Par contre, une autre partie du projet n'a pas été énoncée. Que fait-on ensuite de l'espace créé devant le gymnase ? Construit-on un bâtiment pour éviter qu'il y ait des mésusages avec la possibilité de créer un jardin de pleine terre de 210 m² au-dessus du bâtiment ? Ou alors, ne rien mettre avec un jardin de pleine terre, avec les complications liées à l'entrée du gymnase. Ce sont des questions actuellement discutées. Les réunions prévues seront pilotées par la DTC. Cette concertation continuera, peut-être pas jusqu'en février, car la concertation s'arrête à partir du moment où on arrive à un consensus maximum. Ce n'était pas dans la mission du commissaire-enquêteur de nous donner un calendrier très précis.

Concernant le vœu d'Europe Ecologie les Verts, pas de problème. Par contre, l'histoire d'un moratoire, je vois là un copier-coller des différents écrits de Cavé Goutte d'Or. C'est très bien qu'une association ait des relais politiques, c'est peut-être un peu moins bien que les politiques se basent sur des associations qui sont minoritaires. La seule association qui n'est pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, c'est Cavé Goutte d'Or. Le moratoire « actif à toute décision jusqu'au 2 mai 2020 », c'est exactement ce qui est écrit.

M. HONORE, vous le direz aussi à Pierre-Yves BOURNAZEL, en faisant cela, vous vous mettez à dos toutes les associations qui s'occupent notamment des jeunes et des sports dans la Goutte d'Or c'est-à-dire les Enfants de la Goutte d'Or, Ados, le Club des préventions, l'Espace Jeunes et également d'autres gens. Je pourrais vous expliquer pourquoi le projet alternatif mis en avant est impossible. Il est hors sujet, il n'a pas du tout le même budget, il est multiplié par trois au minimum. Et surtout, sa grave erreur est qu'il commence par : « Le terrain de sport, on ne le laisse pas là ». On le met où ? On peut le mettre sur le gymnase, dans le parking ou troisième possibilité, comme pour la possibilité Europe Ecologie les Verts pour Ordoner Poissonniers, on le met ailleurs. Ailleurs, où ? C'est comme l'EHPAD du Bois Dormoy, on le met ailleurs. Et on ne l'a mis nulle part.

Brouhaha

Michel NERYRENEUF : C'est pour cela que j'appelle à voter contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ces deux vœux mais avant j'ajouterais un élément. Certains acteurs, et à juste raison, nous ont reproché d'avoir pris trop de temps sur les arcades Boris Vian. Certains en auraient même appelé aux mânes de Boris Vian lui-même qui aurait, depuis où il est aujourd'hui, déclaré que c'était insupportable de voir son nom accolé à une rue de la Goutte d'Or. Nous avons avancé sur ce projet. Les mêmes aujourd'hui nous disent que finalement, il faut prendre du temps et aller moins vite. Alors que nous avons un projet, sur lequel nous sommes engagés, qui rassemble très largement les habitants de ce quartier qui n'ont pas du tout envie d'attendre pour qu'on corrige enfin les difficultés urbaines créées par un certain nombre d'éléments, et notamment par ces arcades. J'invite chacun à se rappeler aussi un peu l'histoire. J'étais plus d'accord avec ceux qui nous demandaient d'accélérer que ceux qui nous demandent de nous arrêter.

Je sou mets aux voix le vœu du groupe EELV.

Le vœu V18201963 est adopté à l'unanimité.

Le vœu V18201968 n'est pas adopté.

68 V18201964 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la demande d'une réelle procédure de concertation concernant la ZAC Gare des Mines Fillettes

Galla BRIDIER : Avec ce vœu, nous vous demandons sur le secteur de la ZAC Gare des Mines Fillettes de dissocier la procédure accélérée de concertation prévue par la loi olympique qui s'applique exclusivement pour la Ville et les équipements sportifs. Les autres sanctions et projets prévus sur le reste de la parcelle ne relèveront pas de l'urgence olympique. Nous considérons donc qu'il est possible de demander ici ce soir, et donc d'en débattre, une procédure de consultation publique normale pour les autres aménagements de la ZAC qui devraient être livrés après les J.O. : bureaux, logements, commerces, afin de mener une discussion de concertation raisonnable, dans les temps qu'il faut et dont on a l'habitude sur l'ensemble des fonctions de ce futur quartier, des besoins des habitants. Au regard de l'augmentation du nombre de logements, mais aussi du manque d'espaces verts

de l'arrondissement, ce sont des choses que nous avons déjà dites, et évidemment des enjeux de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique.

Et enfin, je reprends quelque chose qui n'a pas été développé tout à l'heure dans les différentes réponses, nous demandons qu'il y ait une vision globale de l'ensemble des projets. Nous considérons que les équilibres dont vous parlez, Monsieur le Maire, évidemment que cette question est extrêmement importante, peuvent être regardés au niveau global de l'ensemble de ce quartier, de ces aménagements, et non pas seulement ZAC par ZAC, parcelle par parcelle, pour mettre en cohérence l'ensemble de ces projets d'aménagement.

Nous rappelons dans ce vœu qu'un certain nombre d'éléments ont reçu un avis défavorable de l'autorité environnementale, notamment sur les enjeux de pollution de l'air. Ce n'est pas une nouveauté, nous sommes contre les immeubles qui enjambent le périphérique. Nous nous sommes d'ailleurs rassemblés sur l'idée de faire disparaître cette césure urbaine. Ce n'est pas le moment de construire des logements et des bureaux sur le périphérique.

Pour toutes ces raisons, nous demandons de ne pas appliquer la procédure accélérée des concertations liées aux J.O. sur l'ensemble de la parcelle.

Michel NERYRENEUF : J'ai l'impression que vous n'avez pas suivi tous les épisodes, ça fait près de 10 ans que la concertation est engagée sur Paris Nord-est. Ce que vous demandez a déjà eu lieu. Il y a aussi le COC, le Comité d'organisation de la concertation, qui est le lieu où nous pouvons passer en revue l'ensemble des projets avec tous les élus concernés par Paris Nord-est, c'est-à-dire le 19^e, le 10^e et le 18^e. Il s'est tenu chaque année avec la présence de la garante. La concertation sur ce secteur a déjà eu lieu. Je veux bien qu'on en demande encore une nouvelle, mais au bout d'un moment, les habitants de Charles Hermite vont en avoir marre. Ce sont les seuls habitants auxquels nous avons promis des choses depuis plus de 10 ans. La Gare des Mines était déjà dans les tuyaux pendant la première mandature que j'ai faite, c'était la première de Bertrand Delanoë. Nous avons déjà réuni les gens de Charles Hermite en leur disant que nous allons essayer de les sortir de cette espèce de quartier séparé du reste de la ville, et qu'on ferait quelque chose. Nous avons également l'occasion, et c'est une nouveauté d'intégrer dans cette réflexion Valentin Abeille, qui vit aussi de façon très difficile.

Dire aux habitants de Charles Hermite aujourd'hui, qui sont venus à la concertation et qui ont discuté un certain nombre de choses, qu'on repart à zéro, c'est se moquer d'eux. Vous avez manqué des étapes. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus.

D'autre part, la situation est très contrainte du fait de la nécessité de replacer tous les terrains de sport. Ce ne sont pas des espaces verts, on le sait bien, mais ça prend une place énorme. Ce qui reste comme logement, c'est très peu par rapport à ce qui était prévu au départ. Dans les premiers projets qui remontent à une certaine époque où la densification était le maître mot à la ville, ça allait jusqu'à 1200 logements dans le secteur. Actuellement, il y aura quelques petits logements pour prolonger Charles Hermite et lui permettre de réintégrer un fond urbain normal avec les autres, de se réhabiliter et aussi de loger ailleurs un certain nombre de familles pour que des étudiants puissent s'installer ici et ainsi participer à la mixité sociale et générationnelle.

Il faut supprimer tous les logements en rez-de-chaussée, car il en a beaucoup à Charles Hermite fermés toute la journée par des volets, pour y introduire de l'activité et faire que les personnes qui y vivent soient destinées à d'autres activités, type locaux de collectivités ou de commerces.

Ceci n'est possible seulement si on travaille sur l'entre-deux, sur la partie qui longe le boulevard xxx[2:18:52], entre Charles Hermite l'Arena C'est pour cela que vouloir le repousser paraît être quelque chose d'un peu bizarre.

Eric LEJOINDRE : Il est vrai que cette ZAC, ça fait très longtemps qu'on l'a promise aux habitants. Si on regarde le 18^e et un bout du 19^e, nous avons beaucoup avancé, à la satisfaction générale, de la Porte de Saint-Ouen jusqu'à la Porte des Poissonniers. Dans le 19^e, ils ont beaucoup évolué de la Porte de Pantin à la Porte d'Aubervilliers. Il y a un espace sur lequel nous n'avons rien fait, loin s'en faut car on a fait des travaux, mais sur lequel la population, les habitants sont en très grande souffrance et en très grande difficulté : c'est la cité Charles Hermite et l'immeuble Valentin Abeille.

Nous n'avons pas rien fait, mais ce qui est certain, ce que nous n'avons pas fait suffisamment. Nous avons avancé sur la Gare des Mines, puis on a reculé. On a priorisé, à raison, Chapelle Charbon. Il faut également penser aux habitants qui sont dans ce quartier. Bien sûr, le budget tel qu'il est aujourd'hui, en cours de discussion, n'a plus rien à voir avec le projet qu'on a pu présenter en 2001, 2008, ou même 2014. L'arrivée d'un nouvel équipement public, l'Arena II à la Porte de la Chapelle, le fait qu'on a essayé de travailler en même temps avec Saint-Denis, mais qu'ils se sont concentrés de manière très légitime sur le nord de leur ville, a fait que les conditions urbaines dans lesquelles le projet qui va naître dans les années qui viennent ne va pas être exactement celui qu'on avait prévu.

Michel l'a dit, tout cela est en train de bouger et continuera sûrement à évoluer. Quel est l'objectif qu'il faut garder en tête ? Désenclaver Charles Hermite au nord et vers l'ouest. Vers l'est, c'est déjà fait. Aujourd'hui, on ne se balade pas là-bas. L'enjeu est de faire en sorte que quand on pourra se balader boulevard Ney, on puisse avoir l'impression d'être dans une vraie rue parisienne. Il faut recréer de la continuité. C'est ça, l'enjeu de la Gare des Mines. Comment, si j'habite à Charles Hermite, je fais en sorte en allant en tram ou à pied Porte de la Chapelle prendre la 12, puis-je avoir l'impression ne pas d'être dans un no man's land lié aux équipements sportifs, à l'absence de front bâti, et au fait qu'on a aussi des xxx[2:21:42] au sud ? Comment puis-je, en somme, quand je rentre chez moi, avoir l'impression d'être à 100 % un Parisien ?

Dans un temps encore plus lointain que celui évoqué par le vœu, comment fait-on en sorte que le lien avec Aubervilliers et Saint-Denis soit réel ? Les entrepôts Chanel vont beaucoup y contribuer, mais on n'y est pas encore exactement. Tout cela doit encore être stabilisé. Sur la parcelle devant la future Arena, nous ne sommes pas arrivés à un équilibre urbain. Nous avons un sujet sur la rue centrale qui n'est pas encore complètement aboutie. C'est un avis personnel, mais il faudra faire en sorte qu'il n'y ait plus d'habitats familiaux à Valentin Abeille. Il faudra donc trouver des logements pour ces habitants, pour ces familles. On peut imaginer un autre type d'habitat, mais il faudra avancer là-dessus.

Il y a encore un travail qui sera fait. Le message qui consiste à dire aux habitants de la Porte de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers qu'ils doivent encore attendre un peu, il est mauvais et injuste. Il n'est pas nécessaire, on va continuer à travailler. Le projet tel qu'il est aujourd'hui n'est pas tombé du ciel. Ça fait des dizaines d'années qu'il est en discussion. Je vais participer, car c'est normal et c'est mon travail, aux réunions du COC. Mme BRIDIER a absolument raison, nous devons avoir un regard localisé, en hauteur avec le 19^e, le 10^e.

Nous prenons en compte toutes les évolutions, le projet de Gare du Nord, etc. Bien sûr que ça prendra du temps, c'est écrit dans votre vœu avec les perspectives 2024, 2025. J'espère qu'on avancera beaucoup plus vite que cela sur Charles Hermite, en tout cas sur la cité. Le message qui consiste à dire aux habitants de ce quartier qu'ils doivent encore attendre n'est pas un bon.

Voilà pourquoi, si j'en comprends l'esprit et si j'ai bien conscience que le travail continuera à avancer, le message apporté en votant un vœu qui tire un trait sur les concertations qui ont eu lieu, et surtout qui n'essaie pas de bénéficier d'une capacité d'accélération grâce à la loi olympique, n'est pas un bon message à passer aux habitants de ce territoire. Tout a changé dans le 18^e, aux portes de Paris, sauf là.

Cela devrait amener chacun à s'interroger sur le message que l'on cherche à adresser aux habitants actuels 18^e. Voilà pourquoi je comprends ce vœu, j'en comprends l'esprit, je sais les évolutions qu'il y aura sans doute sur ce projet. Je sais que tout n'est pas abouti, notamment devant l'Arena. Je veux dire très clairement aux habitants de Charles Hermite, de Valentin Abeille, de la Porte d'Aubervilliers et de la Porte de la Chapelle : l'Arena est une opportunité, mais pas seulement pour ses futurs clients, mais pour les habitants actuels de ce quartier.

Voilà pourquoi je ne voterai pas ce vœu, dont je comprends par ailleurs le sens.

Le vœu V18201964 n'est pas adopté.

69 V18201965 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe «100 % Paris 18e » relatif à la rénovation des résidences de logements sociaux à Paris

Christian HONORE : Je le supprime, si vous permettez, et le renouvellerai au Conseil de Paris.

70 V18201966 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe «100 % Paris 18e » relatif à la publication des diagnostics techniques amiante réalisés dans les établissements scolaires du 18e

Christian HONORE : Celui-là, je le garde.

Rires

Christian HONORE : Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe « 100% Paris », nous demandons que la Maire de Paris et le Maire du 18^e arrondissement garantissent que les dossiers techniques amiante DTA ont bien été réalisés et mis à jour dans l'ensemble des établissements du 18^e arrondissement, s'engagent à publier les fiches récapitulatives des DTA de l'ensemble des établissements du 18^e arrondissement. À défaut, que la Maire de Paris et/ou le Maire du 18^e arrondissement dressent l'avis des établissements dans lesquels il n'existe pas de DTA, et s'engagent à les faire réaliser d'ici la fin de l'année 2019. Le cas échéant, que les mesures préconisées soient définies par la Maire de Paris et prises dans les plus brefs délais pour garantir la sécurité des élèves et du personnel des écoles. Je vous remercie.

Philippe DARRIULAT : Je serai synthétique, si vous m'y autorisez, car nous sommes en train de battre tous les records. Heureusement qu'il n'y a pas d'élection tous les six mois, sinon les Conseils d'arrondissement seraient un sport d'endurance.

Brouhaha

Philippe DARRIULAT : C'était pour mettre un peu de légèreté à cette heure tardive, uniquement.

M. HONORE, très franchement, ce point, à partir de la réponse que je vais vous faire, aurait bien mieux trouvé sa place dans les questions que dans les vœux. En effet, évidemment que la loi des 97 est appliquée par la Ville de Paris. Évidemment que des contrôles réguliers dans toutes les écoles ont lieu. Pas dans toutes les écoles, ce n'est pas vrai. Ne sont pas

concernées par ces contrôles : la maternelle Christiani construite en 2017, l'école polyvalente Cugnot en 2002... Je les passe, il y en a 8. Depuis la loi de 97, par définition, il n'y a pas d'amiante dans les écoles, on ne va pas faire de contrôle de vérification.

Il y a deux types d'amiante. L'amiante friable, celui qui est dangereux immédiatement, se met dans l'air. Aucune école du 18^e n'a de l'amiante friable. Ensuite, l'amiante non friable. Cela concerne la moitié des écoles parisiennes construites avant 97. C'est de l'amiante qui n'a pas de possibilité de se mettre dans l'air, c'est essentiellement dans les fibres-ciments, essentiellement dans colles des sols en lino des écoles.

Les vérifications ont lieu régulièrement, partout où ces matériaux sont dégradés, ils sont changés. Partout où nous faisons des travaux, non pas pour la sécurité des enfants, mais d'abord pour celle des salariés, des ouvriers sur les chantiers, évidemment qu'il y a un diagnostic amiante fait en amont. Le matériel n'est pas dangereux quand on le colle en sous-sol. Si on perce dedans, il peut y avoir danger pour l'ouvrier. Très franchement, cette sécurité légitime est parfois, et Monsieur le Maire va me désapprouver, un peu poussée. Il y a des écoles où des tableaux sont restés par terre pendant les 3 mois du diagnostic amiante du mur, avant de mettre deux vis pour les faire tenir. C'est le règlement, il faut le respecter. Tout cela est fait.

M. DARRIULAT se lève.

Je vous fais passer le tableau de toutes les écoles de l'arrondissement, les dates de toutes les vérifications amiante, l'état exact de l'amiante et de ce qu'il se fait dans l'ensemble des écoles, partout où il y a de l'amiante dégradée, les interventions avec leurs dates. J'espère qu'avec tout cela, et avec la fatigue que nous avons tous, M. HONORE, vous allez aussi retirer ce vœu puisqu'il est satisfait. Avec cet élément, vous en avez toutes les réponses.

Christian HONORE : M. DARRIULAT vous me donnerez ces documents.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE vous êtes un homme heureux là.

71 V18201967 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relatif à la condition animale à Paris

Christian HONORE : Là aussi, M. DARRIULAT, j'espère que vous serez aussi aimable avec moi que vous l'avez été précédemment.

Eric LEJOINDRE : Philippe DURAND vous répondra, Philippe DARRIULAT n'y peut rien.

Philippe DARRIULAT : Je n'ai rien à voir avec les chats.

Rires

Christian HONORE : C'est quand même un sujet sérieux, même si c'est le dernier vœu, je tiens à le dire. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus de « 100 % Paris », nous demandons que la Ville de Paris expérimente dans chaque arrondissement des espaces canins dédiés dans des portions de parcs, jardins et squares. Que chaque arrondissement de Paris lance une Fête des animaux, où les propriétaires d'animaux et tous les Parisiens pourront venir échanger avec des professionnels, vétérinaires, éleveurs, dresseurs canins et des associations. Et enfin, que 1000 distributeurs de sachets biodégradables soient installés, notamment dans les parcs et jardins, pour le ramassage des déjections canines.

Ce vœu peut prêter à sourire et pourtant il est très important sur la condition animale et sur ce que cela peut entraîner des rapports sociaux, de convivialité et d'humanité de notre société qui en a bien besoin.

Je vous remercie.

Philippe DURAND : Quand je lis votre vœu, je m'aperçois que c'est un vœu parisien, avec des attendus dans chaque arrondissement. Je ne vais pas parler des 19 autres arrondissements. Il n'empêche qu'il y a eu un attendu de la ville qui dit de créer un espace canin dans chaque arrondissement de la ville. Effectivement, c'est une question sérieuse, et qui est devant nous, de faire la place des chiens dans la ville et des animaux de compagnie. En ce qui concerne le 18^e arrondissement proprement dit, nous travaillons depuis déjà 2 ans avec l'association Les Poilus de la Butte, avec des chiens. Nous allons passer convention avec eux courant du mois de novembre, si tout va bien, il y aura des temps réservés au square et jardins ça devrait se définir comme cela.

La difficulté de faire des espaces canins, c'est de trouver les espaces. On pense au square Germain. Mais la difficulté des squares, c'est qu'il y a beaucoup de choses demandées. Des terrains de sport, la végétalisation, et on ne peut pas tout y mettre. Dans les nouveaux aménagements, comme Ordoner Poissonniers, on peut aussi penser à des espaces canins. C'est une demande de plus en plus forte.

Concernant la Fête des animaux, elle existe. Elle a eu lieu dans le quartier Simplon, il y a 2 ou 3 mois. Dans les cadre de Nature en ville, on avait un espace canin éphémère sur le mail Belliard

Sur les 1000 distributeurs de sachets biodégradables, je ne suis pas pour. Je suis pour la culture de la responsabilisation, on a vu ce qu'ont donné les « motocrottes » de M. CHIRAC. On pouvait faire à qui mieux mieux. Et d'autre part, il y a une plus grosse problématique des chiens dans les squares. Chaque propriétaire peut avoir ses propres sacs pour nettoyer les selles de son animal.

Voilà ce que je peux répondre à votre vœu. Je ne sais pas si mes réponses vous satisfont, mais je ne voterai pas le distributeur de sachets biodégradables.

Eric LEJOINDRE : Je suis toujours comme Philippe Durand.

Rires

Eric LEJOINDRE : Est-ce que la réponse de Philippe DURAND vous convient ? Le vœu est-il maintenu ?

Christian HONORE : M. DURAND a bien remarqué que c'était un vœu pour tout Paris, donc par respect pour mes collègues, je vais le maintenir. Comme l'autre qui était pour l'amiante dans le 18^e, il sera probablement redéposé au Conseil de Paris pour tout Paris. Je maintiens ce vœu.

Douchka MARKOVIC : Je souhaite m'abstenir sur ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je mets ce vœu aux voix.

Le vœu V18201967 n'est pas adopté.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.